

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT**  
**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE**  
**lundi 13 décembre 2021**

<b>N° DU RAPPORT</b>	<b>TITRE DU RAPPORT</b>	<b>PAGE</b>
----------------------	-------------------------	-------------

**B. COMMISSION FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS –  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RELATIONS EXTÉRIEURES**

CP/131221/B/100	Accueil des enfants de l'espace multi accueil petite enfance à l'Écolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole à Saint Jean de Védas - convention 2021-2022	4
-----------------	---	---

**C. COMMISSION EDUCATION – CULTURE – JEUNESSE-  
SPORTS ET LOISIRS**

CP/131221/C/100	Culture - EPIC Hérault Culture - Convention 2022.	6
-----------------	---	---

CP/131221/C/101	Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ) déconcentré 2022 - délégation à l'UDAF des aides individuelles et répartition des actions collectives.	7
-----------------	--	---

CP/131221/C/102	Projet associatif d'Hérault sport - convention d'objectifs et de moyens - année 2022.	12
-----------------	---	----

**D. COMMISSION SOLIDARITÉS – AUTONOMIE**

CP/131221/D/100	Protection maternelle et infantile (PMI) : Accueil et observation clinique dans les consultations pédiatriques de PMI - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022.	14
-----------------	--	----

CP/131221/D/101	Protection maternelle et infantile - Lieux d'accueil enfants parents - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022.	16
-----------------	---	----

CP/131221/D/102	Fonds de Solidarité pour le Logement - Renouvellement des actions 2022	23
CP/131221/D/103	Protection maternelle et infantile : accueil du jeune enfant - renouvellement de la convention avec Collectif 34 des crèches associatives pour l'exercice 2022.	31
CP/131221/D/104	Protection maternelle et infantile : relais petite enfance - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022	33
CP/131221/D/105	Enfance et famille : Soutien à la parentalité et accompagnement des familles, actions d'insertion, actions envers les enfants exposés aux violences conjugales et leurs parents, actions d'accompagnement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans. Renouvellement des actions de prévention pour 2022.	38
CP/131221/D/106	Enfance et famille : hébergement et accompagnement des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences conjugales, hébergement et actions en faveur des jeunes, actions en faveur des pupilles et anciens pupilles de l'Hérault. Renouvellement des actions de protection pour 2022.	49
CP/131221/D/107	Centres de planification et d'éducation familiale - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022.	53
CP/131221/D/108	Protection maternelle et infantile (PMI) : actions de soutien à la parentalité - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022.	55
CP/131221/D/109	Actions territorialisées et actions "Plan pauvreté" dans le cadre de l'action sociale - renouvellement pour 2022	68
CP/131221/D/110	Enfance - Dispositif transitoire d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés	81
CP/131221/D/111	Postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) mis à disposition par le Département dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) - Renouvellement des conventions triennales relatives à 5 postes.	83

## E. COMMISSION TOURISME - ECONOMIE - INSERTION

CP/131221/E/100	Pôle des politiques d'insertion : actions d'accompagnement socio-professionnel en direction de publics bénéficiaires du RSA	85
CP/131221/E/101	Pôle des politiques d'insertion : Programmation 2022 des actions d'insertion au titre des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	107
CP/131221/E/102	Développement touristique - Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze : acompte sur participation statutaire 2022	112



---

## Délibération n°CP/131221/B/100

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Accueil des enfants de l'espace multi accueil petite enfance à l'Ecolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole à Saint Jean de Védas - convention 2021-2022**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/B/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les enfants de l'espace multi-accueil petite enfance Éliane-Bauduin du Conseil départemental de l'Hérault sont amenés à participer à des activités extérieures.

Notamment, ils se déplacent à l'Écolothèque de Montpellier Métropole durant chaque année scolaire.

Ce partenariat permettrait de poursuivre le projet du service multi-accueil petite enfance, en particulier celui de travailler dans le cadre de l'éveil à la nature et à la protection de l'environnement.

Montpellier Méditerranée Métropole s'engage à accueillir à l'Écolothèque trois groupes de 18 enfant et 7 adultes, moyennant une participation annuelle pour frais pédagogiques et techniques (préparation des activités, entretien des locaux) fixée à 356 € (178€ pour la halte-garderie, 178€ pour la crèche) qui sera prélevée sur :

Programme moyens transversaux	Opération espace multi accueil petite enfance	Enveloppe	N0° Natana	Imputation
20P031	20P031O001	20P031E03	374	011 / 6288 - 0202

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de la crise sanitaire.

### **Après en avoir délibéré,**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention susmentionnée, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération, dont la participation financière et l'imputation sont détaillées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer, au nom et pour le compte du Département, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288796-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/C/100

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Culture - EPIC Hérault Culture - Convention 2022.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/C/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Compte tenu du calendrier budgétaire pour l'exercice 2022, et afin que l'EPIC Hérault Culture puisse recevoir une partie de sa contribution annuelle dès janvier 2022, il s'avère nécessaire d'opérer une avance de crédits d'un montant de **1 500 000 €**, représentant 50% de la contribution 2021.

Je sou mets donc à votre approbation la convention de financement 2022 jointe au présent rapport qui fera l'objet d'un avenant, après inscription et vote de la contribution annuelle au budget primitif 2022 du Département.

### **Après en avoir délibéré**

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité, étant précisé que Kléber Mesquida et Marie-Pierre Pons ne prennent part ni au débat ni au vote :

- d'approuver l'attribution d'une partie de la contribution annuelle sur le budget de l'exercice 2022 de **1 500 000 €** à l'EPIC Hérault Culture à imputer sur le programme 20P082 « Culture auprès des publics et territoires », opération 20P082O010 « Hérault Culture », enveloppe 20P082E03 Dép. Fonct. Subventions annuel, natana 1282-65/65736/311,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de financement 2022 ci-annexée ainsi que tous autres documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288897-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/C/101

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ) déconcentré 2022 - délégation à l'UDAF des aides individuelles et répartition des actions collectives.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/C/101 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Fonds d'aide aux jeunes est un dispositif créé en 1988 lors du vote de la loi contre les exclusions, et placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il est né de la volonté de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de les aider à acquérir une autonomie sociale et de leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le public est constitué de jeunes de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale, économique ou professionnelle.

Comme le prévoit la loi, le Département de l'Hérault délègue le FDAJ à des communes et EPCI volontaires (hors de la métropole de Montpellier qui a acquis la compétence au 01/01/2018), il s'agit du FDAJ délégué. Il gère directement le FDAJ sur l'ensemble des autres communes et EPCI, c'est le FDAJ déconcentré.

Il est proposé de vous prononcer sur le FDAJ déconcentré qui comporte deux modalités d'aides : les aides individuelles et les actions collectives.

Le FDAJ délégué fera l'objet d'une autre proposition lors d'une prochaine réunion de l'assemblée.

### **1 – FAJ déconcentré - les aides individuelles :**

L'instruction des aides individuelles du FDAJ déconcentré est assurée, au sein de la Direction Générale Adjointe des solidarités départementales, par les maisons départementales des solidarités (services départementaux des solidarités) selon leur territoire d'intervention.

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est chargée de la mise en paiement de ces aides. Une convention de gestion en précise les modalités. La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2021, il vous est donc proposé une nouvelle convention jointe en annexe.

Le montant du FDAJ déconcentré au titre des aides individuelles est arrêté pour l'exercice 2022 et s'élève à la somme de **111 690 €** dont **107 300 €** au titre des aides et **4 390 €** maximum au titre des frais de gestion représentant 4% du montant des aides payées par l'UDAF. Cela concerne l'ensemble du territoire départemental, hors Montpellier Métropole et hors territoires des FDAJ délégués.

## 2 – FAJ déconcentré - les actions collectives :

Aux côtés des aides individuelles, des projets collectifs appuient la démarche d'insertion sociale des jeunes, ils sont portés par des associations et des missions locales d'insertion (MLI) et concernent : la mobilité, le logement, la formation et la qualification, l'insertion par le sport, la prévention santé, les ruptures, les addictions, l'accès aux droits et la découverte des métiers.

Ces **12 actions** permettent de redonner confiance aux jeunes concernés, de les accompagner dans la résolution de leurs problèmes et dans la recherche de nouvelles voies pour leur insertion. Elles sont suivies par les services départementaux des solidarités et par la direction de l'action sociale et du logement (service cohésion sociale et développement territorial).

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<p><b>Association pour l'insertion des jeunes par l'économique (APIJE)</b></p> <p>34030 MONTPELLIER</p> <p>du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Plate-forme favorisant l'accès des jeunes à la mobilité dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.</p>	<p><b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b></p>	<p><b>30 jeunes</b></p>	<p>Etat (emplois aidés et FDI) 37 202 €</p> <p>Fonds européens 113 885 €</p> <p>MMM 2 500 €</p> <p><b>Coût global : 277 877 €</b></p>	<p>DGA DETIE-PPI 113 290 €</p> <p>DGA Aménagement territoire 6 000 €</p> <p><b>5 000,00 €</b></p> <p>Total = 124 290 €</p>
<p><b>Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Montpellier Orb/CFPPA Hérault (pour l'Atelier de Pédagogie Personnalisée de Servian)</b></p> <p>34290 SERVIAN</p> <p>du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Accompagnement des jeunes vers les parcours de formation et à la préparation des concours.</p>	<p><b>MDS du Biterrois</b></p>	<p><b>30 jeunes</b></p>	<p>FAJ délégué Béziers 13 500 €</p> <p>Fonds propres APP 5 065,83 €</p> <p>MAD locaux Ville Servian 900 €</p> <p><b>Coût global : 34 465,83 €</b></p>	<p><b>15 000 €</b></p>



<p><b>Mission Locale Garrigue et Cévennes</b>  34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS</p> <p>du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Trois actions destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : « <b>point écoute territorial</b> » espace d'écoute et d'expression pour les jeunes et leurs parents, « <b>ne me donne pas je bosse</b> » proposant d'exécuter une mission de travail rémunérée afin d'obtenir un salaire et d'enrichir leur parcours d'insertion et <b>action d'insertion socio-professionnelle</b> proposant des ateliers collectifs à visée d'autonomie.</p>	<p><b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b></p>	<p><b>96 jeunes</b> (60 jeunes pour le point écoute territorial, 12 jeunes pour l'action « ne me donne pas je bosse » et 24 jeunes pour les ateliers collectifs)</p>	<p>CC. Grand pic Saint Loup et CC Gangeoises &amp; Suménoises 19 112 € CAF Hérault et Gard 67 025 € Région 15 985 €</p> <p><b>Coût global : 119 622 €</b></p>	<p><b>17 500 €</b></p>
<p><b>Mission Locale des Jeunes Cœur d'Hérault</b>  34700 LODEVE</p> <p>du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action proposant aux jeunes un espace d'écoute et d'expression de leurs difficultés pour prévenir les phénomènes d'exclusion, ainsi que des actions collectives favorisant le développement de la confiance en soi.</p>	<p><b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b></p>	<p><b>275 jeunes</b></p>	<p>Etat (CGET et ASP) 5 900 € Région 27 200 € Communautés de communes : Vallée de l'Hérault – Clermontais – Lodévois et Larzac 16 325 €</p> <p><b>Coût global : 54 425 €</b></p>	<p><b>5 000 €</b></p>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Passerelles Synergies</b> 34000 MONTPELLIER du 01/01/2022 au 31/12/2022	Plate-forme favorisant l'accès des jeunes à la mobilité dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle : relais mobilité et accompagnement renforcé au permis de conduire.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b>	<b>40 jeunes</b>	Etat (emplois aidés et CGET) 8 000 € CC Lodévois et Larzac 3 800 € Participation des usagers 3 500 € Entreprises 950 € Produits des aides AFI 3 500 € FAJ délégué Clermt l'Hérault 2 000 € FAJ délégué CC Lodévois et Larzac 2 000 €  <b>Coût global : 120 640 €</b>	DGA DETIE – Pôle des politiques d'insertion 91 590 €  <b>5 300 €</b>  Total = 96 890 €
<b>Mission Locale Centre Hérault</b> 34120 PEZENAS du 01/01/2022 au 31/12/2022	Action « 2 roues vers l'insertion » favorisant l'accès à la mobilité des jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle.	<b>MDS Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault</b>	<b>40 jeunes</b>	Etat 2 000 € FAJ délégué CIAS Pézenas 2 500€ FAJ délégué d'Agde 3 000 € MLI Centre Hérault (fonds propres) 16 181 € Participation des jeunes 3 000 €  <b>Coût global : 31 681 €</b>	  <b>5 000 €</b>
<b>Cultures Urbaines Sans Frontière (CUSF)</b> 34200 SETE du 01/01/2022 au 30/09/2022	Action « Festipop » : chantier d'insertion dans le cadre de l'organisation d'un événementiel annuel visant la découverte et l'apprentissage des métiers de la production et de l'audiovisuel, la valorisation des savoirs faire et des savoirs être ainsi que l'engagement citoyen.	<b>MDS Etang de Thau</b>	<b>10 jeunes sur chantier d'insertion</b> <b>(150 jeunes bénévoles sur le Festipop)</b>	Région 6 000 € Commune de Frontignan 6 000 € Vente de produits 16 800 €  <b>Coût global : 35 030 €</b>	DGA ECJLS – pôle culture 2 500 € Hérault sport 730 €  <b>3 000 €</b>  Total = 6 230 €
<b>Centre d'Accueil et d'Hébergement Elisabeth Bouissonnade</b> 34000 MONTPELLIER du 01/01/2022 au 31/12/2022	Action visant l'accueil, l'accompagnement renforcé et le suivi des jeunes filles victimes de mariages forcés.	<b>Département de l'Hérault</b>  <b>Hors territoire métropole de Montpellier</b>	<b>30 jeunes femmes</b>	CCAS Montpellier 6 510 €  <b>Coût global : 10 000 €</b>	  <b>3 490 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>MLI Petite Camargue Héraultaise (Antenne de Mauguio-Carnon)</b>  34130 MAUGUIO  du 01/01/2022 au 31/12/2022	<b>Deux actions</b> ayant pour but de remobiliser les jeunes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle : <b>action bien-être et estime de soi</b> visant à lever les freins psychologiques à l'insertion et <b>découverte des métiers de la mer</b> pour sensibiliser les jeunes aux métiers de la mer par une mise en pratique et par des rencontres avec des professionnels.	<b>MDS Petite Camargue</b>	<b>27 jeunes</b> (20 jeunes pour action bien-être et 7 jeunes pour la découverte des métiers de la mer)	Etat : 262,26 € Fonds propres MLPCH 1 400,47 €  <b>Coût global : 10 162,73 €</b>	<b>8 500 €</b>

### Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux ne prend part ni au débat ni au vote :

- d'approuver l'attribution de **179 480 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires seront inscrits au projet de budget départemental 2022 au **Programme action sociale – aides à la personne (20P109)**, opération Fonds d'aide aux jeunes (20P109O002), enveloppe EPF – Dépenses de fonctionnement annuel (20P109E01), nature analytique 65-/6556-58 (NATANA 680) du budget départemental de l'exercice 2022 dont :

- ° 111 690 € à l'U.D.A.F. au titre des aides individuelles du FDAJ déconcentré et des frais de gestion,
- ° 67 790 € aux organismes précités au titre des actions d'accompagnement collectif du FDAJ déconcentré.
- 

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département la convention avec l'U.D.A.F. et les conventions d'objectifs des actions collectives jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
 Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
 Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288911-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/C/102

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                   Projet associatif d'Hérault sport - convention d'objectifs et de moyens - année 2022.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/C/102 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5/1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le présent rapport a pour objet de renouveler le partenariat qui lie le Conseil départemental à l'association Hérault Sport.

Je vous sou mets pour approbation la convention annuelle d'objectifs et de moyens ci-annexée, qui lie notre collectivité à l'association pour l'année 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, Hérault Sport s'engage à réaliser les actions conformes à son objet et à son projet associatif, notamment celles concernant le soutien au bénévolat, la cohésion sociale, la prévention et la santé par le sport, au bénéfice des citoyens héraultais.

Compte tenu du calendrier budgétaire pour l'exercice 2022, et afin que l'association Hérault Sport puisse recevoir une partie de sa subvention annuelle dès janvier 2022, il s'avère nécessaire d'opérer une avance de crédits d'un montant de **2 760 000 €**, représentant 50% de la subvention de fonctionnement 2021.

Un avenant précisera, après le vote du budget primitif 2022, le montant de la subvention annuelle votée par le Département.

### **Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux ne prend part ni au débat ni au vote :

- de voter et d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2022, l'avance estimée à 50% de la subvention 2021, pour un montant de **2 760 000 €**, étant précisé que la somme sera à prélever sur le programme Hérault Sport 20P079, opération 20P079O001, enveloppe 20P079E01 et natana 721-65/6574/32 du budget 2022,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée, liant le Département à l'association Hérault Sport pour l'année 2022.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288929-DE-1-1

---

## Délibération n°CP/131221/D/100

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection maternelle et infantile (PMI) : Accueil et observation clinique dans les consultations pédiatriques de PMI - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Dans le cadre des consultations préventives de pédiatrie menées par les services de la protection maternelle et infantile (PMI), l'observation des compétences motrices et relationnelles des enfants est un outil important de prévention, complémentaire à l'examen pédiatrique mené par les médecins et les puéricultrices du Département.

Ce triple regard sur le développement des enfants et leur famille permet de proposer très tôt un soutien à la relation parents-enfants. En outre, cela permet de préparer l'enfant et sa famille, afin que l'examen médical se déroule dans des conditions optimales.

Des partenaires associatifs ou institutionnels du Département assurent ces interventions en salle d'attente et un temps de liaison formalisé entre l'intervenant et l'équipe des services territoriaux PMI (STPMI) est organisé régulièrement, dans le respect du secret médical pour les situations qui le méritent.

Le renouvellement des conventions avec ces intervenants vous est proposé pour l'année **2022** dans le tableau synthétique suivant :

Intervenant/Lieux	Indicateurs annuels (2020)	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>association « Jouons en Ludothèques »</b> dans 24 lieux de consultations pédiatriques des STPMI : Mosson, Cévennes, Ecusson, Ovalie-Pignan, Jacou-Millénaire, Saint Martin-Lattes, Petite Camargue, Etang de Thau, Cœur d'Hérault, Vallée de l'Hérault,	séances : 658 fréquentation enfants : 4 403	<b>292 800 €</b>	<b>274 900 €</b>	CAF REAAP 17 900 €
<b>association « la Locomotrice »</b> dans la consultation pédiatrique de Clermont l'Hérault du STPMI Cœur d'Hérault	séances 42: fréquentation enfants : 122	<b>9 304 €</b>	<b>9 290 €</b>	Adhérents 14 €
<b>association « Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs » (UFCV) Languedoc Roussillon</b> dans les consultations pédiatriques des STPMI Devèze-Sérignan, Foch, Albert 1 <sup>er</sup>	séances : 227 fréquentation enfants : 785	<b>38 195 €</b>	<b>38 065 €</b>	UFCV 130 €

Intervenant/Lieux	Indicateurs annuels (2020)	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Centre communal d'action sociale de Frontignan</b> dans la consultation pédiatrique de Frontignan du STPMI Etang de Thau	séances : 46 fréquentation enfants : 208	<b>6 222 €</b>	<b>6 222 €</b>	-
<b>Centre communal d'action sociale de Sète</b> dans la consultation pédiatrique de l'île de Thau du STPMI Etang de Thau	séances : 26 fréquentation enfants : 152	<b>8 862 €</b>	<b>8 243 €</b>	CCAS 619 €
<b>TOTAL</b>			<b>336 720 €</b>	

#### Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **336 720 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires seront inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « Prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Autres Participations annuelles (20P098E01) du budget départemental de l'exercice 2022, nature analytique 65 /6568-41 (NATANA 698)
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288865-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/D/101

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection maternelle et infantile - Lieux d'accueil enfants parents - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/101 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont des outils importants de prévention pour les familles avec de jeunes enfants. Ils concernent les parents avec des enfants de moins de 6 ans. Ils ont pour but d'accompagner les familles dans leur parentalité, dès la naissance et dans toutes les étapes à franchir, lorsque les enfants grandissent. Ces actions s'inscrivent dans les axes prévention du Schéma de l'enfance et de la famille, notamment l'orientation 1 « Consolider et renforcer la place de la prévention en général et de la prévention précoce en particulier ».

Ces lieux ouverts à tous les publics, sont notamment fréquentés par les usagers des Maisons départementales des solidarités.

Les objectifs sont de soutenir la relation parents-enfants et d'en prévenir les dysfonctionnements, de rompre l'isolement des familles en favorisant les échanges et d'ébaucher une forme de socialisation. Ils jouent aussi un rôle de relais d'information concernant les modes d'accueils de la petite enfance ou peuvent orienter les parents vers les lieux et professionnels adaptés à leurs besoins.

Les associations **Le baobab, Jouons en ludothèques, La locomotrice, Pause goûter, UFCV, Terre contact, Gutenberg-Grabels, Le royaume des neuf fiefs, Main dans la main, L'aire des familles**, les centres communaux d'action sociale (CCAS) de **Mèze, Castries, et Sète**, les communes de **Clapiers et Juvignac**, les communautés de communes **Sud Hérault, du Minervois au Caroux, la Domitienne, du Clermontais** assurent l'animation de lieux d'accueil enfants-parents.

Il vous est proposé **pour l'année 2022, le renouvellement des conventions** relatives au fonctionnement de ces **lieux d'accueil enfants parents** qui sont **cofinancés par le Département**. Les différents lieux, les indicateurs annuels issus des rapports d'activité 2020 et les cofinancements sont décrits synthétiquement dans le tableau suivant :



**Intervenant : association Le baobab**

LAEPS	Population visée	Indicateurs annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Antigone » Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	<b>25 séances :</b> 243 adultes 214 enfants	<b>67 840 €</b>	<b>19 190 €</b>	CAF prestations de service <b>22 000 €</b>  Commune de Montpellier <b>21 300 €</b>  Commune de Lunel <b>5 000 €</b>  Adhérents et donateurs <b>350 €</b>
« Voltaire » Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	<b>19 séances :</b> 141 adultes 130 enfants			
« Boutonnet » Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	<b>30 séances :</b> 149 adultes 143 enfants			
« Mosson » Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	<b>24 séances :</b> 140 enfants 151 adultes			
« Croix d'argent » Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	<b>20 séances :</b> 73 adultes 66 enfants			
« Vauban » Lunel	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	<b>55 séances :</b> 338 adultes 327 enfants			
« Centre-ville » Lunel	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans	<b>30 séances :</b> 129 adultes 130 enfants			

**Intervenant : association Jouons en ludothèques**

LAEPS	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Sindbad » Pergola-Petit Bard Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans des quartiers Petit-Bard, Pergola, Celleneuve	<b>15 séances :</b> 135 adultes 170 enfants	<b>331 400 €</b>	<b>131 350 €</b>	CAF Hérault (prestations de service) <b>106 450 €</b>  CAF Gard <b>350 €</b> CD Gard <b>1000</b>  MSA <b>600 €</b>  Collectivités territoriales <b>91 650 €</b>  dont :  CC Grand Pic St Loup 19 750 €  Communauté d'agglomération Pays de l'Or 16 600 €  Commune de Montpellier 13 200 €
« Coccinelle » Ovalie Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans des quartiers Mas de Bagnères, Croix d'Argent, Mas Drevon, Ovalie et quartier des Grisettes	<b>11 séances :</b> 66 adultes 73 enfants			
« Galipettes » Gignac	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Gignac et des communes environnantes	<b>35 séances :</b> 340 adultes 439 enfants			
« Les alizés » Carnon et la Grande Motte	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Carnon et la Grande Motte	<b>32 séances :</b> 84 adultes 81 enfants			
« Les lucioles » St Mathieu de Trévières	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Saint Mathieu de Trévières et des communes environnantes	<b>32 séances :</b> 142 adultes 142 enfants			
« A la ronde » Saint Georges d'Orques	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Georges d'Orques et des communes environnantes	<b>8 séances :</b> 24 adultes 37 enfants			
« La farandole » Mauguio	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Mauguio et des communes environnantes	<b>24 séances :</b> 118 adultes 155 enfants			

« A la ronde » Courmonterral	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Courmonterral et des communes environnantes	<b>19 séances :</b> 99 adultes 134 enfants			Commune de Prades le Lez 4 700 €
« Les lutins » Prades le Lez	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Prades le Lez et des communes environnantes	<b>23 séances :</b> 163 adultes 190 enfants			Commune de Puissalicon 3 300 €
« Les canaillous » Gigean	Futurs parents, parent et leurs enfants de 0 à 6 ans de Gigean et des communes environnantes	<b>16 séances :</b> 153 adultes 207 enfants			Commune de Gigean 1 350 €
« Les p'tits loups du Pic » St Martin de Londres	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Martin de Londres et des communes environnantes	<b>9 séances :</b> 83 adultes 87 enfants			Commune de Courmonterral 2 800 €
« Les p'tits loups du Pic » Ganges	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Ganges et des communes environnantes	<b>23 séances :</b> 58 adultes 71 enfants			Commune de Lattes 11 150 €
« Parent'ailles » St André de Sangonis	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St André de Sangonis et des communes environnantes	<b>17 séances :</b> 180 adultes 260 enfants			Commune de St Georges d'Orques 750 €
« Les petits pas » Puissalicon	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Puissalicon et des communes environnantes	<b>20 séances :</b> 99 adultes 129 enfants			Commune de Baillargues 4 800 €
« Etoiles filantes » Lattes	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Lattes et des communes environnantes	<b>16 séances :</b> 45 adultes 50 enfants			Commune de Fabrègues 9 750 €
« Les oursons » Saint Gély du Fesc	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de St Gély du Fesc et des communes environnantes	<b>13 séances :</b> 123 adultes 179 enfants			CC Vallée de l'Hérault 3 500 €
« Graines de malice » Baillargues	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Baillargues et des communes environnantes	<b>15 séances :</b> 79 adultes 90 enfants			
« Les petites guirlandes » Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans du quartier cité Gély Figuerolles	<b>21 séances</b> 22 adultes 22 enfants			
« Le p'tit coulazou » Fabrègues	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans	<b>15 séances</b> 73 adultes 104 enfants			
« L'escoutaire » Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Montpellier quartier St Martin	<b>Ouverture en sept. 2021</b> 1 séance par semaine			

**Intervenant : association La locomotrice**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Pause chocolat » Pézenas	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Pézenas et ses alentours	<b>24 séances :</b> 26 adultes 31 enfants	<b>13 101 €</b>	<b>7 930 €</b>	CAF <b>3 657 €</b> Commune de Pézenas <b>1 500 €</b> Adhérents <b>14 €</b>
« Pomme reinette » Montagnac	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Montagnac et ses alentours	<b>20 séances :</b> 29 adultes 35 enfants	<b>12 694 €</b>	<b>5 880€</b>	CAF <b>3 600 €</b> Commune de Montagnac <b>3 200 €</b> Adhérents <b>14 €</b>
« Tom pouce » Clermont l'Hérault	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 5 ans de Clermont et ses alentours	<b>41 séances :</b> 71 adultes 73 enfants	<b>19 398 €</b>	<b>3 600 €</b>	CAF <b>5 684 €</b> Communauté de communes du Clermontais <b>10 100 €</b> Adhérents <b>14 €</b>

**Intervenant : association Pause goûter**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Pause goûter » Montpellier	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans Montpellier et communes limitrophes	<b>183 séances :</b> 700 adultes 962 enfants	<b>35 679 €</b>	<b>8 500 €</b>	CAF <b>10 703,70€</b> Commune de Montpellier <b>6 600 €</b> Usagers <b>1 620,30 €</b> Adhérents <b>400 €</b> Donateurs <b>2 220 €</b> Prestations en nature <b>5 635 €</b>

**Intervenant : association UFCV**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Les petits pas » Béziers	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans de Béziers	<b>67 séances :</b> 235 adultes 252 enfants	<b>12 529 €</b>	<b>7 215 €</b>	CAF prestations de service <b>5 155 €</b> Autofinancement <b>159 €</b>

**Intervenant : association Terre contact**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« A petits pas » LAEP itinérant	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans territoire du Lodévois-Larzac	<b>91 séances :</b> 487 adultes 539 enfants	<b>52 700 €</b>	<b>8 000 €</b>	CAF <b>25 790 €</b> CC Lodévois et Larzac <b>15 600 €</b> Fondations <b>3 290 €</b> Adhésions et dons <b>20 €</b>

**Intervenant : association Gutenberg-Grabels**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« A petits pas » Grabels	Parents et leurs enfants de 0 à 5 ans Grabels et communes environnantes	<b>107 séances</b> : 570 adultes 370 enfants	<b>41 300 €</b>	<b>1 576 €</b>	CAF prestations de service <b>17 000 €</b> CAF subvention <b>5 000 €</b> Etat fonjep <b>3 554 €</b> Commune de Grabels <b>5 000 €</b> Adhérents et donateurs <b>5 000 €</b> Produis financiers <b>200 €</b> Transfert de charges <b>3 970 €</b>

**Intervenant : association Le royaume des neuf fiefs**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Les petites coccinelles »	Parents et leurs enfants de 0 à 4 ans	<b>76 séances</b> 242 adultes 235 enfants	<b>26 925 €</b>	<b>5 000 €</b>	CAF prestations de service <b>9 925 €</b> Autres prestations de service <b>9 000 €</b> CAF subvention <b>1 000 €</b> Communauté de communes les Avants Monts <b>1 000 €</b> Commune de Neffies <b>1 000 €</b>

**Intervenant : association Main dans la main**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Minipouss »	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 4 ans sur la commune de Béziers	<b>Ouverture du LAEP en juin 2021</b> 2 séances par semaine	<b>32 515 €</b>	<b>6 200 €</b>	CAF : <b>10 000 €</b> Autres prestations de service : <b>3 072 €</b> CGET : <b>2 000 €</b> Région : <b>1 550 €</b> Communes : <b>3 350€</b> EPCI : <b>1 000 €</b> Financement association : <b>200 €</b> Bénévolat : <b>5 143 €</b>

**Intervenant : association L'aire des familles**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« L'aire des familles »	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans sur la commune de Bédarieux en priorité puis communes environnantes	<b>Ouverture du LAEP en juin 2021</b> 1 séance par semaine	<b>20 300 €</b>	<b>6 000€</b>	CAF <b>5 000 €</b> Commune de Bédarieux <b>8 850 €</b> Adhérents <b>450 €</b>

**Intervenant : CCAS de Mèze**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Babillages » Mèze	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 3 ans Mèze et communes environnantes	<b>40 séances :</b> 130 enfants 99 adultes	<b>19 416€</b>	<b>3 091 €</b>	CAF prestations de service <b>5 829€</b> Commune de Mèze <b>10 496 €</b>

**Intervenant : CCAS de Castries**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Espace récré » Castries	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Castries et communes environnantes	<b>30 séances :</b> 246 enfants 220 adultes	<b>16 638 €</b>	<b>3 000 €</b>	CAF prestations de service <b>4184 €</b> Commune <b>9454 €</b>

**Intervenant : CCAS de Sète**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Froment » Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	<b>71 séances :</b> 437 enfants 409 adultes	<b>42 437 €</b>	<b>2 778 €</b>	CAF <b>15 888 €</b> CCAS de Sète <b>23 438 €</b> Etat <b>333 €</b>
« Villefranche » Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	<b>77 séances :</b> 226 enfants 205 adultes	<b>37 837 €</b>	<b>2 677 €</b>	CAF <b>15 885 €</b> CCAS de Sète <b>18 942 €</b> Etat <b>333 €</b>
« Gabino l'île aux jeux » Sète	Futurs parents, parents et leurs enfants de 0 à 6 ans Sète et communes environnantes	<b>69 séances :</b> 179 enfants 133 adultes	<b>44 742 €</b>	<b>3 293 €</b>	CAF <b>17 157 €</b> CCAS de Sète <b>23 959 €</b> Etat <b>333€</b>

**Intervenant : commune de Clapiers**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Pirouette » Clapiers	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Clapiers et communes environnantes	<b>27 séances :</b> 147 enfants 122 adultes	<b>11 100 €</b>	<b>3 000 €</b>	CAF prestations de service <b>5 000 €</b> Commune de Clapiers <b>3 100 €</b>

**Intervenant : commune de Juvignac**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
Juvignac	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Juvignac et communes environnantes	<b>36 séances :</b> 334 enfants 236 adultes	<b>19 950 €</b>	<b>3 000 €</b>	CAF prestations de service <b>10 000 €</b> Commune de Juvignac <b>6 950 €</b>

**Intervenant : Communauté de communes Sud Hérault**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Canal Jeu » LAEP itinérant (Capestang, Cessenon sur Orb, Cruzy, Cazedarnes, Puisserguier, St Chinian, Quarante)	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de la communauté de communes	<b>106 séances :</b> 561 enfants 473 adultes	<b>55 093,50 €</b>	<b>4 500 €</b>	CAF prestations de service <b>40 471 €</b> CC Sud Hérault <b>10 122,5 €</b>

**Intervenant : Communauté de communes du Minervois au Caroux**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
LAEP itinérant (St Pons de Thomières, Mons la Trivalle, Olonzac)	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de St Pons de Thomières, Mons la Trivalle, Olonzac	<b>118 séances :</b> 89 enfants 82 adultes	<b>46 500 €</b>	<b>6 000 €</b>	CAF prestations de service <b>13 295 €</b> Communauté de communes <b>27 205 €</b>

**Intervenant : Communauté de communes La domitienne**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« Bougeothèque en Domitienne »	Futurs parents, parents de 0 à 6 ans territoire de Nissan lez Enserune et communes environnantes	<b>65 séances :</b> 326 enfants 280 adultes	<b>39 805 €</b>	<b>5 000 €</b>	CAF prestations de service <b>13 916 €</b> Communauté de communes La Domitienne <b>20 889 €</b>

**Intervenant : Communauté de communes du Clermontais**

LAEP	Population visée	Indicateurs Annuels	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
« L'arbre à bulles » LAEP itinérant (Canet, Paulhan, Octon, Fontes)	Futurs parents, parents de 0 à 5 ans territoire de Canet, Paulhan, Octon, Fontes	<b>Ouverture du LAEP en décembre 2020 :</b> 3 séances par semaine	<b>45 573 €</b>	<b>9 003 €</b>	CAF prestations de service <b>13 542 €</b> Communauté de communes La Domitienne <b>23 028 €</b>

**Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **255 783 €** au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires seront inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)**, opération « Prévention précoce de la relation parents-enfants » (20P098O004) enveloppe : Dépenses de fonctionnement / Autres Participations annuelles (20P098E01) du budget départemental de l'exercice 2022, nature analytique 65-/6568-41 (NATANA 698)
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288866-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/D/102

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Fonds de Solidarité pour le Logement - Renouvellement des actions 2022**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/102 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département apporte son soutien aux associations et aux organismes qui œuvrent dans le domaine du logement, essentiellement au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et au titre de ses crédits propres consacrés au logement et au développement social local.

Le FSL est un outil du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), créé par la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement.

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et confortée par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, la responsabilité de sa mise en œuvre revient au Département, à l'exception du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole qui s'est vue transférer cette compétence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le financement du FSL (article 6.3 de la Loi du 13 août 2004) est assuré par le Département. Les communes, les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les métropoles, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, les organismes HLM, EDF, ENGIE et les autres partenaires peuvent également participer au financement du FSL.

Le Département peut déléguer par convention (article 6-4 de la Loi du 13 août 2004), sous sa responsabilité et son contrôle, la gestion financière et comptable du FSL à un organisme de sécurité sociale. Le Département confie ainsi par convention la gestion financière et comptable du FSL de son territoire à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault.

Par ailleurs, le Département s'est engagé de manière volontariste aux côtés de l'Etat dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi par des actions structurées autour de deux catégories : un socle commun d'engagement et des initiatives laissées au choix du Département, notamment dans le domaine du logement.

A ce titre, le Département finance des aides directes (accès, maintien, électricité, gaz et eau) et des actions d'accompagnement en faveur des héraultais et des héraultaises défavorisés hors territoire métropolitain.

Ancrées dans la politique sociale de la collectivité, toutes les actions mobilisent les personnes et les acteurs des territoires dans des démarches participatives et partenariales.

## 1- La contribution du Département au FSL

Le versement de la contribution 2022 du Département à la CAF de l'Hérault, gestionnaire financier et comptable du FSL pour un montant total de **2 394 469 €** :

- **2 306 079 €** au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL),
- **88 390 €** au titre du reversement de crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conformément à la fiche action logement n° 1 «logement et insertion des familles monoparentales».

Organisme et durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant financé par le Département
CAF DE L'HERAULT	Gestion financière et comptable du FSL	Département Hérault hors Métropole	2 306 079 €
CAF DE L'HERAULT	Reversement des crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté	Département Hérault hors Métropole	88 390 €

## 2- Le renouvellement des actions financées dans le cadre du FSL – aides indirectes (dont la gestion et le paiement sont délégués à la CAF)

➤ Les actions ayant les objets suivants :

- animer un atelier recherche logement,
- mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien prévention des expulsions locatives, propriétaires ou accédants en difficulté),
- gérer des logements temporaires dans le cadre de l'hébergement d'insertion et du logement adapté,
- mener une action de réhabilitation ou une action d'auto-réhabilitation accompagnée,
- favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau,
- mettre en œuvre une action de médiation entre bailleur et locataire,
- développer une offre de logements pour les publics relevant du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD),
- contribuer à l'insertion par le logement des familles monoparentales dans le cadre du plan pauvreté.



Organisme et durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
<b>Association Biterroise d'Entraide et de Solidarité</b>  <b>ABES</b>  du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (installation). *Gérer des logements temporaires : - Appartements relais et sous locations à bail glissant.	Béziers	337 494 €	<b>136 533 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 99 315 € Participation des usagers (hébergement) : 101 550 € Fonds propres : 96 €
<b>Association de Développement, d'Animation et de Gestion d'Etablissements Spécialisés</b>  <b>ADAGES</b>  du 01/01 au 31/12	*Animer un «Point Information Logement». *Participer au comité technique organisé par GEFOSAT. *Gérer des logements temporaires : - sous-locations à bail glissant - appartements relais *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement	Maisons départementales des solidarités (MDS) Cœur d'Hérault, Pic Saint-Loup et Petite Camargue	170 549 €	<b>109 099 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 10 243 € CAF : 5 714 € Participations des usagers (hébergement) : 45 493 €
<b>Association d'entraide et de reclassement social</b>  <b>AERS</b>  <b>Plan pauvreté</b>  du 01/01 au 31/12	Mettre à disposition des logements à vocation de bail glissant captés auprès des bailleurs sociaux.  Mettre en œuvre un accompagnement social renforcé auprès du public intégrant ces logements.	Le territoire des Maisons départementales des solidarités (MDS) du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Héraultais	85 500 €	<b>85 500 €</b>  Dont 50 % financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté  <b>42 750 €</b>	-
<b>Association Trait d'union</b>  <b>ATU</b>  du 01/01 au 31/12	*Animer des Ateliers Recherche Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien). *Gérer des logements temporaires : - Appartements relais - Sous-locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités (MDS) Cœur d'Hérault, Pic Saint-Loup et Biterrois	386 273 €	<b>249 151 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 62 757 € Participation des usagers (hébergement) : 74 365 €
<b>CCAS Agde</b>  du 01/01 au 31/12	*Animer un Atelier de Recherche de Logement *Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement *Gérer des appartements relais	Agde	186 105 €	<b>97 360 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 46 144 € Agde : 33 601 € Régie logements temporaires : 9 000 €
<b>CCAS Mauguio - Carnon</b>  du 01/01 au 31/12	Gérer un appartement relais	Mauguio	9 554 €	<b>3 388 €</b>	Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 3 766 € Participation des usagers (hébergement) : 2 400 €

<p><b>Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie de l'Hérault</b></p> <p><b>CLCV</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Animer des ateliers de recherche de logement</p> <p>*Mettre en œuvre des actions de médiation entre bailleur et locataire</p> <p>*Participer au comité technique organisé par GEFOSAT dans le cadre du FATMEE</p> <p>*Mettre à disposition des savoirs en matière de droit commun en répondant aux questions juridiques des travailleurs sociaux.</p>	<p>Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau et Petite Camargue</p>	<p>50 555 €</p>	<p><b>50 555 €</b></p>	
<p><b>Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Pays Cœur d'Hérault</b></p> <p><b>CLLAJ</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Animer un Atelier Recherche Logement</p> <p>*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (recherche, installation, maintien).</p> <p>*Gérer des logements temporaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appartements relais</li> <li>- sous-locations à vocation bail glissant</li> </ul> <p>*Mobiliser et instruire les «mesures jeunesse Logement» développées par le Conseil départemental</p>	<p>Maisons départementales des solidarités Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup</p>	<p>132 793 €</p>	<p><b>61 363 €</b></p>	<p>Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 13 775 €</p> <p>Allocation logement (CAF) : 10 815 €</p> <p>Participation des jeunes (hébergement) : 15 567 €</p> <p>CAF : 20 000 €</p> <p>Communes/EPCI : 8 123 €</p> <p>Autres subventions : 3 150 €</p>
<p><b>Compagnons Bâisseurs du Languedoc Roussillon</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Mettre en œuvre une action d'auto réhabilitation accompagnée, visant l'amélioration des conditions d'habitat et le maintien dans leur logement des ménages (locataires ou propriétaires occupants).</p>	<p>Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier CAHM CABM Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau</p>	<p>294 324 €</p>	<p><b>181 639 €</b></p>	<p>Etat : 13 000 €</p> <p>Communes : 9 000 €</p> <p>EPCI : 22 000 €</p> <p>CAF : 49 200 €</p> <p>Bailleurs et fondations : 13 505 €</p> <p>Usagers, manifestations : 5 980 €</p>
<p><b>Groupement d'Etudes et de Formation sur les Outils Solaires et les Alternatives Technologiques</b></p> <p><b>GEFOSAT</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau.</p> <p>*Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat</p>	<p>Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau, Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup et Petite Camargue Services départementaux de l'autonomie Est et centre CCAS partenaires</p>	<p>94 195 €</p>	<p><b>77 395 €</b></p>	<p>CAF : 16 800 €</p>
<p><b>GEFOSAT « précarité »</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>Action visant à la diminution des coûts induits par les charges énergétiques et optimisation du budget familial.</p>	<p>Maisons départementales des solidarités de, Cœur d'Hérault- Pic St Loup et Haut Languedoc Ouest Hérault,</p>	<p>26 000 €</p>	<p><b>26 000 €</b></p>	
<p><b>GERANTO SUD</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Animer un Atelier Recherche Logement</p> <p>*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement.</p> <p>*Gérer de sous-locations à bail glissant</p>	<p>Maisons départementales des solidarités du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault</p>	<p>131 862 €</p>	<p><b>113 862 €</b></p>	<p>CAF + participation des usagers : 18 000 €</p>

<p><b>Habitat et Humanisme</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement</p> <p>*Gérer des logements temporaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sous-locations simples</li> <li>- sous-locations à bail glissant</li> </ul>	<p>Béziers</p>	<p>185 197 €</p>	<p><b>59 124 €</b></p>	<p>CAF (AL) : 67 200 €</p> <p>Ville de Béziers et Agglo : 2 000 €</p> <p>Participation des usagers : 28 800 €</p> <p>Dotations : 6 073 €</p> <p>Autres : 22 000 €</p>
<p><b>Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Réaliser une action de prévention et d'accompagnement à la disposition des jeunes.</p> <p>*Mettre en œuvre des mesures ASLL</p> <p>*Gérer des appartements relais.</p> <p>*Mener des actions d'accompagnement socio-éducatif de socialisation et d'autonomisation.</p> <p>*Apporter une prise en charge spécifique et renforcée pour les jeunes suivis par la direction enfance et familles sous contrat jeunes majeurs.</p> <p>*Mobiliser les dispositifs d'aide au public jeune développés par le Département et instruire les demandes : Mesures Jeunesse logement et Cap Jeune.</p> <p>*Mettre en place un «Service Logement» comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une permanence, la mise en œuvre de mesures ASLL et la gestion de sous-locations à bail glissant.</li> </ul>	<p>Maisons départementales des solidarités de l'Etang de Thau et Haut Languedoc Ouest Hérault</p>	<p>191 332 €</p>	<p><b>80 097 €</b></p>	<p>Etat - ALT : 16 458 €</p> <p>Participation des usagers : 2 200 €</p> <p>Contrat de ville Sète : 5 000 €</p> <p>CAF boutique logement : 12 000 €</p> <p>Ville de Sète : 6 000 €</p> <p>Sète Agglopoles : 24 370 €</p> <p>Action logement 1% : 3 000 €</p> <p>Autres produits : 35 100 €</p>
<p><b>Initiative de Solidarité aux Situations d'Urgences sociales de l'Espoir</b></p> <p><b>ISSUE</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Gérer 54 logements au sein de l'hôtel social</p> <p>*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social (recherche, installation, maintien)</p>	<p>St Clément de Rivière et maison départementale des solidarités Petite Camargue</p>	<p>416 677 €</p>	<p><b>133 044 €</b></p>	<p>Etat- Allocation logement temporaire (ALT) : 182 993 €</p> <p>Participation des usagers (hébergement) : 92 000 €</p> <p>Emplois aidés : 8 640 €</p>
<p><b>Fédération Léo Lagrange Méditerranée Délégation Languedoc Roussillon</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Participer au comité technique organisé par GEFOSAT et le PACT Habitat, dans le cadre du Fonds d'Aide à la Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE).</p> <p>*Mettre en œuvre une action de médiation entre bailleur et locataire</p>	<p>Maisons départementales des solidarités Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup, du Biterrois, Haut Languedoc Ouest Hérault</p>	<p>14 510 €</p>	<p><b>10 994 €</b></p>	<p>EPCI : 2 000 €</p> <p>Etat (CGET) : 1 516 €</p>
<p><b>Les restaurants Relais du Cœur de l'Hérault</b></p> <p>du 01/01 au 31/12</p>	<p>*Mettre des logements en sous-location simple à disposition des publics prioritaires du PDALHPD.</p>	<p>Communes de Montady et de Béziers</p>	<p>38 755 €</p>	<p><b>2 510 €</b></p>	<p>CAF : 21 000 €</p> <p>Participations usagers (hébergement) : 8 000 €</p> <p>Fonds propres : 7 245 €</p>

<b>Soliha Hérault</b> du 01/01 au 31/12	*Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau. *Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat. *Gérer des sous locations à bail glissant	Maisons départementales des solidarités du Biterrois et Haut Languedoc Ouest Hérault	75 816 €	<b>47 016 €</b>	CAF (Allocation logement) : 24 120 € Participations des usagers (hébergement) : 4 680 €
<b>Solidarité Urgence Sétoise</b> <b>SUS</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) auprès des ménages en difficulté, pour les aider à rechercher, à s'installer ou à se maintenir dans un logement autonome. *Gérer des logements dans le cadre de l'hébergement d'insertion ou du logement adapté : appartements relais et sous-location à bail glissant	Maison départementale des solidarités de l'Etang de Thau	242 213 €	<b>127 091 €</b>	Etat : Allocations logement temporaire (ALT) : 59 216 € Participation des usagers (hébergement) : 54 984 € Emplois aidés : 422 € Autres : 500 €
<b>Union Départementale des Associations Familiales</b> <b>UDAF</b> du 01/01 au 31/12	*Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social lié au logement (maintien, accédant à la propriété, prévention des expulsions).	Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier	203 283 €	<b>203 283 €</b>	
<b>UDAF Plan pauvreté</b> du 01/01 au 31/12	Accompagnement visant à prévenir les expulsions en amont des procédures	Département de l'Hérault hors Métropole de Montpellier	91 280 €	<b>91 280 €</b> Dont 50% financés par l'État dans le cadre du plan pauvreté <b>45 640 €</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>1 946 284 €</b>	

### 3- Le développement social local (DSL)

Ces actions englobent les actions sur l'ensemble du territoire départemental visant à :

- l'information juridique sur les questions de logement pour les locataires, les bailleurs ainsi que pour les travailleurs sociaux
- la gestion d'un observatoire du logement,
- la lutte contre l'indécence des logements
- l'animation de suivi de la commission des ménages en difficulté économique et sociale (MDES).

Organisme et durée de la convention	Objectifs /public	Territoire d'intervention	Montant total du projet	Montant financé par le Département	Co-financements
<b>Association départementale pour l'Information sur le Logement</b>  <b>ADIL</b> (mission générale)  du 01/01 au 31/12	*Apporter un conseil complet neutre et professionnel à l'ensemble des ménages que ce soit dans le cadre de : - l'accession à la propriété - les rapports locatifs entre propriétaires et locataires - l'investissement locatif - l'amélioration de l'habitat - le droit au logement *Faire bénéficier, aux services du département de l'Hérault, de son expertise sur les aspects juridiques, le financement et la fiscalité du logement	Département Hérault	613 000 €	<b>163 400 €</b>	Etat : 123 000 € CAF et MSA : 28 770 € Communes et EPCI : 109 010 € Caisse de Garantie du Logement Locatif Social : 23 800 € Action logement : 140 000 € Produits : 5 000 € Autres : 20 020 €
<b>ADIL</b> (Observatoire)  du 01/01 au 31/12	*Actualiser les indicateurs spécifiques en fonction des nouvelles orientations données par l'Etat et le Conseil départemental, dans le cadre du PDALHPD *Suivre l'évolution des marchés de l'habitat et des problématiques du logement concernant plus particulièrement le parc privé et réaliser les études et analyses nécessaires. *Actualiser et analyser les indicateurs de suivi du Programme Départemental de l'Habitat *Proposer 3 notes d'information semestrielle dont le contenu sera validé par le comité permanent de l'observatoire et produire une étude annuelle dont le sujet sera défini par le comité technique de l'observatoire.	Département Hérault	107 070 €	DGAAT 21 870 €  <b>DGA SD  24 300 €</b>	Etat : 30 000 € Communes et EPCI : 24 200 € Caisse de Garantie du Logement Locatif Social : 5 000 € Autres : 1 700 €
<b>CAF de l'Hérault « décence »</b> Du 01/01 au 31/12	Dans le cadre du FSL, fixer les modalités de partenariat en vue de lutter contre la non-décente des logements du parc privé.	Département Hérault	31 537 €	<b>31 537 €</b>	Néant
<b>Occitanie Méditerranée Habitat</b>  <b>OMH</b> du 01/01 au 31/12	*Animer la gestion de la Commission des Ménages en Difficultés Economiques et Sociales (MDES) Nombre de ménages: 852	Département de l'Hérault	132 410 €	<b>22 158 €</b>	Etat : 55 000 € OMH et bailleurs sociaux : 55 252 €
<b>TOTAL</b>				<b>263 265 €</b>	

## Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Vincent Gaudy ne prend part ni au débat ni au vote :

- d'approuver la contribution 2022 du Département au Fonds solidarité logement (FSL) dont la gestion est confiée à la CAF Hérault, pour un montant de **2 306 079 €** ;
- d'autoriser le reversement d'un montant de **88 390 €** au titre des crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conformément à la fiche action logement n° 7 «développer des actions à destination des familles monoparentales » ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Logement- Aides à la personne » (20P112)** opération « Fonds solidarité logement » (20P112O002) enveloppe EPF/dépenses de fonctionnement - Subventions annuelles (20P112E01) nature analytique 65-/6556-72 (NATANA 681)

- de répartir les financements aux organismes précités au titre du FSL – aides indirectes pour un montant de **1 946 284 €** (délégation de gestion à la CAF) ;
- de répartir les financements aux organismes précités au titre du développement social local (DSL) pour un montant de **263 265 €**, les crédits nécessaires sont inscrits :
  - **au programme «Logement - Aides à la personne» (20P112)** opération «Actions territorialisées logement» (20P112O001) enveloppe EPF, Dépenses de fonctionnement annuel (20P112E01) imputation 65-/6568-58 (NATANA 701) pour un montant de **241 395 €**
  - **au programme «Partenaires secteur de l'habitat» (20P035)** opération observatoire départemental de l'habitat (20P035O002) enveloppe dépenses de fonctionnement annuel (20P035E01) imputation 011/617-72 «études et recherches» (NATANA 54) pour un montant de **21 870 €** ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288867-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/D/103

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection maternelle et infantile : accueil du jeune enfant - renouvellement de la convention avec Collectif 34 des crèches associatives pour l'exercice 2022.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/103 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'association Collectif 34 a pour mission d'harmoniser les attentes et les besoins de chaque partenaire de la petite enfance (Etablissements d'accueil du jeune enfant - EAJE, CAF, communes, Département) dans le cadre d'un projet global basé sur l'amélioration de l'accueil collectif. Elle œuvre pour un accueil de qualité du jeune enfant.

**Ses objectifs** sont les suivants :

- coordonner un réseau dynamique qui diffuse et partage les connaissances et les compétences entre les acteurs du secteur de la petite enfance,
- constituer une représentativité collective et être porte-parole des adhérents auprès des différents partenaires institutionnels, des collectivités et autres associations,
- conduire des projets d'intérêts collectifs, et soutenir les professionnels et les gestionnaires bénévoles en apportant des réponses concrètes à leurs questionnements d'ordre juridique, administratif, budgétaire ou de gestion des ressources humaines.

Un poste de coordination a été créé dans le cadre des engagements du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2010-2013 signé entre le Département et la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (CAF) et son cofinancement a été approuvé par l'assemblée départementale le 15 novembre 2010.

L'action a été renforcée dans le cadre du CEJ 2014-2017. Elle est consolidée dans les objectifs partenariaux en faveur de l'accueil collectif et l'accompagnement au secteur associatif du CEJ 2018-2021.

En 2019 une convention a été signée avec le Collectif 34 avec la possibilité de reconduction jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2021.

Il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2022. Le budget prévisionnel proposé par l'association est de 113 907 €. La participation du Département est de 30 600 € ; les cofinancements sont : la CAF pour 71 747 €, la commune de Montpellier pour 5 000 €, les adhésions pour 3 960 €, l'association Collectif 34 pour 2 600 €.

**Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **30 600 €** à l'association Collectif des crèches associatives 34, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile » (20P098)** opération « Accueil du jeune enfant » (20P098O003) enveloppe : Dépenses de fonctionnement (20P098E01), imputation 65-/6568-41 (NATANA 698) du projet de budget départemental de l'exercice 2022.
- et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288868-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/D/104

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection maternelle et infantile : relais petite enfance - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/104 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s représentent une composante importante du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Des relais assistant(e)s maternel(le)s (RAM) ont été mis en place dès 1992 dans le département. Ils contribuent à améliorer le dispositif global des modes de garde des jeunes enfants en recensant l'offre et la demande par secteur géographique, en apportant un soutien aux démarches administratives auprès des parents employeurs et des assistants maternels et en soutenant la formation continue des professionnels de la petite enfance.

Trente-neuf services RAM sont répartis sur le territoire, la coordination de l'ensemble des relais est gérée par la caisse d'allocations familiales de l'Hérault (CAF). Dans le cadre de ce dispositif, des conventions sont signées entre les partenaires cofinanceurs, l'un des partenaires ayant à charge la gestion du relais.

Le Département et la CAF ont réaffirmé lors de la signature du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2017-2021 leur engagement dans le développement de ce dispositif avec pour objectif de doter les relais d'un équivalent temps plein pour 70 assistants maternels.

Le Département participe à **25 % des salaires et charges du personnel en charge de l'animation pour l'ensemble des RAM.**

En mai 2021, la réglementation des RAM a évolué les transformant en Relais petite enfance (RPE). Les missions des RPE s'étendent à l'ensemble des modes d'accueil petite enfance, pour soutenir les familles dans leurs recherches de modes de garde, y compris en accueil collectif et en garde à domicile.

Il vous est proposé, pour l'exercice 2022, le renouvellement des conventions avec les partenaires gestionnaires de RPE et la CAF

Les cofinancements sont ainsi assurés :

- par le Département à hauteur de 25 % des salaires et charges sociales du personnel assurant l'animation du RPE,
- par la Caisse d'allocations familiales qui s'engage, dans le cadre d'une convention spécifique avec le gestionnaire du relais, à lui verser une prestation de service dont le montant annuel s'élève à 43 % des dépenses de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond arrêté chaque année par la CNAF et un bonus lié à la mise en place de missions renforcées,
- par le gestionnaire du RPE pour le solde

Les caractéristiques des conventions sont décrites synthétiquement dans le tableau suivant :

<b>Partenaires et gestionnaire du RPE</b>	<b>Territoire</b>	<b>Equivalent temps plein financé</b>	<b>Montant prévisionnel 2022</b>
CCAS d'Agde, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Agde, Bessan, Castelnaud de Guers, Florensac, Marseillan, Nézignan l'Evêque, Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint Thibéry, Vias.	2 ETP	26 000 €
- communauté de communes des Avants Monts, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Abeilhan, Autignac, Cabrerolles, Causses et Veyran, Caussiniojols, Faugères, Fos, Fouzilhon, Gabian, Laurens, Magalas, Margon, Montesquieu, Murviel-lès-Béziers, Neffies, Pailhès, Pouzolles, Puimisson, Puissalicon, Roquessels, Roujan, Saint Geniès de Fontédit, Saint Nazaire de Ladarez, Thézan-lès-Béziers, Vailhan.	2 ETP	20 000 €
- communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Alignan du Vent, Bassan, Boujan sur Libron, Cers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran les Béziers, Lignan sur Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras Plage, Valros, Villeneuve les Béziers	2 ETP	18 500 €
-commune de Béziers, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Béziers	2 ETP	18 000 €
- commune de Castelnaud, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Castelnaud-le-Lez, Clapiers, le Crès	1,5 ETP	16 500 €
- CCAS de Castries, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Castries, Jacou	1 ETP	12 000 €
communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, gestionnaire - CAF de l'Hérault	<u>Communes de l'Hérault</u> Agonès, Brissac, Cazilhac, Ganges, Gorniès, Laroque, Montoulieu, Moules et Baucels, St Bauzille de Putois.	1 ETP	13 500 €
- communauté de communes du Clermontois, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Aspiran, Brignac, Cabrières, Canet, Ceyras, Clermont l'Hérault, Fontes, Lacoste, Liausson, Lieuran Cabrières, Merifons, Mourèze, Nébian, Octon, Paulhan, Péret, Salasc, St Félix de Lodez, Usclas de l'Hérault, Valmasclé, Villeneuveville.	1,5 ETP	18 000 €
- communauté de communes la Domitienne, gestionnaire, -CAF de l'Hérault	Cazouls les Béziers, Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan les Ensérune, Vendres.	2 ETP	26 000 €
CCAS de Frontignan, gestionnaire, - communes Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Vic la Gardiole, Mireval, - CAF de l'Hérault	Frontignan, Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Vic la Gardiole, Mireval.	1,5 ETP	19 500 €

Partenaires et gestionnaire du RPE	Territoire	Equivalent temps plein financé	Montant prévisionnel 2022
<p>- communauté de communes Grand Pic St Loup</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p><b>St Gély du Fesc</b> : communes de Combaillaux, les Matelles, Murles, St Clément de Rivière, St Gély du Fesc, Vailhauquès.</p> <p><b>St Martin de Londres</b> : communes de Causse-de-la-Selle, Mas-de-Londres, Notre-Dame-de-Londres, Pegairolles-de-Buèges, Rouet, Saint-André-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Martin-de-Londres, Viols-en-Laval, Viols-le-Fort.</p> <p><b>St Mathieu de Trévières</b> : Assas, Buzignargues, Cazevieille, Claret, Ferrières les Verreries, Fontanès, Guzargues, Lauret, le Triadou, St Bauzille de Montmel, St Jean de Cuculles, St Mathieu de Trévières, St Vincent de Barbeyrargues, Ste Croix de Quintillargues, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, Sauteyrargues, Teyran, Vacquières, Valflaunès.</p>	2,8 ETP	35 000 €
<p>-communauté de communes Grand Orb, gestionnaire,</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p>Avène, Bédarieux, Brenas, Carlenca et Lévas, Camplong, Ceilhes et Rocozels, Combes, Dio et Valquieres, Graissessac, Hérépian, Joncels, Lamalou les Bains, La Tour sur Orb, Le Bousquet d'Orb, Le Poujols / Orb, Le Pradal, Les Aires, Lunas, St Gervais /mare, St Gervais de Varenal, St Etienne d'Estrechoux, Taussac et Bilière, Villemagne l'Argentière, Pézènes les Mines, Anglès, Cambon et Salvergues, Castanet le Haut, Fraisse sur Agout, La Salvetat sur Agout, Lamontelarié, Le Soulié, Rosis</p>	1 ETP	12 000 €
<p>-commune de Juvignac, gestionnaire,</p> <p>-CAF de l'Hérault</p>	Juvignac et Grabels	1 ETP	13 000 €
<p>- CCAS de Lattes, gestionnaire,</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	Boirargues, Lattes, Maurin, Pérols	1 ETP	15 000 €
<p>- commune de Lavérune, gestionnaire</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p><u>Vène et Mosson</u> : Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Lavérune, Murviel les Montpellier, Pignan, St Georges d'Orques et Saussan</p>	2,5 ETP	20 000 €
<p>- communauté de communes du Lodévois et Larzac, gestionnaire,</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	<p>Celles, Fozières, La Vacquerie Saint Martin de Castries, Lauroux, Lavalette, Le Bosc, Le Caylar, Le Cros, Le Puech, Les Plans, Les Rives, Lodève, Olmet et Villecun, Pégairolles de l'Escalette, Poujols, Romiguières, Roqueredonde, Sorbs, Soubès, Soumont, Saint Etienne de Gourgas, Saint Félix de l'Héras, Saint Jean de la Blaquièrre, Saint Maurice Navacelles, Saint Michel d'Alajou, Saint Pierre de la Fage, Saint Privat, Usclas du Bosc.</p>	1 ETP	11 000 €
<p>- CCAS Mèze, gestionnaire,</p> <p>- CAF de l'Hérault</p>	Bouzigues, Gléan, Loupian, Mèze, Montbazin, Poussan, Villeveyrac.	2 ETP	23 000 €

<b>Partenaires et gestionnaire du RPE</b>	<b>Territoire</b>	<b>Equivalent temps plein financé</b>	<b>Montant prévisionnel 2022</b>
- communauté de communes du Minervois au Caroux, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Agel, Aignes, Aigues Vives, Azillanet, Beaufort, La Caunette, Cassagnoles, Cesseroles, Felines, Ferrals les Montagnes, La Livinière, Minerve, Olonzac, Oupia, Siran Berlou, Boisset, Colombières sur Orb, Courniou, Ferrières, Poussarou, Mons la Trivalle, Pardailhan, Olargues, Premian, Rieussec, Riols, Roquebrun, St Etienne d'Albagnan, St Jean du Minervois, St Julien d Olargues, St Martin de l'Arcon, St Pons de Thomières, St Vincent d Olargues, Velieux, Verreries de Moussans, Vieussan	0,5 ETP	6 500 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Aiguelongue)</u> : quartiers Aiguelongue, Arceaux, Beaux-Arts, Boutonnet, Hôpitaux Facultés, Les Aubes, Plan des 4 Seigneurs	1 ETP	14 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Antigone)</u> : quartiers Antigone, Centre historique, Chamberte, Comédie, Figuerolles, Gambetta, Gare, Mas Drevon, St Martin, Pompignagne, St Martin, Près d'arènes, Tournezy.	2 ETP	24 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Croix d'Argent)</u> : quartiers Bagatelle, Ovalie, Croix d'Argent, Estanove, Pas du Loup	1 ETP	14 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Mosson)</u> : quartiers Celleneuve, Malbosc-Euromédecine, Hauts de Massane, Mosson	1 ETP	12 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Odysseum)</u> : quartiers Aiguerelles, Pont Trinquat, Millénaire, Port Marianne.	1 ETP	14 000 €
- commune de Montpellier gestionnaire, - CAF de l'Hérault	<u>Montpellier (Saint Clément)</u> : quartiers Alco, les Cévennes, la Martelle	1 ETP	15 000 €
- Communauté de communes du Pays de Lunel, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint Christol, Saint Just, Saintt Nazaire de Pezan, Saint Séries, Saturargues, Saussines, Vérargues, Villetelle,	3 ETP	36 000 €
- communauté d'agglomération du Pays de l'Or, gestionnaire - CAF de l'Hérault	Candillargues, Carnon, Lansargues, La Grande Motte, Mauguio, Madaison, Palavas-Les-Flots, Saint Aunès, Valergues	2,5 ETP	31 000 €
- CIAS Pays de Pézenas, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Adissan, Aumes, Caux Cazouls d'Hérault, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nizas, Pézenas, St Pons de Mauchiens, Tourbes.	0,9 ETP	9 000 €
- commune de Saint Drézéry, gestionnaire - CAF de l'Hérault	Saint-Drézéry, Beaulieu, Montaud, Restinclières, Sussargues et Saint-Géniès des Mourgues	0,8 ETP	9 500 €

Partenaires et gestionnaire du RPE	Territoire	Equivalent temps plein financé	Montant prévisionnel 2022
- commune de Saint Jean de Védas, gestionnaire - CAF de l'Hérault	Saint Jean de Védas	0,6 ETP	6 000 €
-CCAS de Sète, gestionnaire, -CAF de l'Hérault	Sète	1 ETP	11 000 €
CC Sud Hérault, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Assignan, Babeau-Bouldoux, Capestang, Cazedarnes, Cebazan, Cessenon sur Orbes, Creissan, Cruzy, Montels, Montouliers, Pierrerue, Poilhes, Prades sur Vernazobre, Puisserguier, Quarante, Saint Chinian, Villespassans	1 ETP	11 000 €
- communauté de communes Vallée de l'Hérault, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Aniane, Arboras, Argelliers, Aumelas, Bêlarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, La Boissière, Lagamas, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Popian, Pouzols, Puéchabon, Puilacher, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Guiraud, Saint-Jean-de-Fos, Saint Pargoire, Saint-Paul-et-Valmalle, Saint-Saturnin-de-Lucian, Tressan, Vendémian.,	3 ETP	30 000 €
-commune de Vendargues, gestionnaire, - CAF de l'Hérault	Baillargues, Vendargues, St Brès	1 ETP	11 000 €
-commune de Villeneuve les Maguelone, gestionnaire - CAF de l'Hérault	Villeneuve les Maguelonne	0,5 ETP	6 000 €

### Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits correspondants à la part départementale de financement des RPE est évaluée pour 2022 à 577 000 €, les crédits nécessaires sont inscrits au **Programme « Protection maternelle infantile »** (20P098), opération « PMI Accueil du jeune enfant » (20P098O003) enveloppe : Dépenses de fonctionnement (20P098E01) nature analytique 65-/6568-41 (NATANA 698) du projet de budget départemental de l'exercice 2022.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288869-DE-1-1

---

Délibération n°CP/131221/D/105

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                    Enfance et famille : Soutien à la parentalité et accompagnement des familles, actions d'insertion, actions envers les enfants exposés aux violences conjugales et leurs parents, actions d'accompagnement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans. Renouvellement des actions de prévention pour 2022.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/105 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Conformément à l'article L221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment en matière d'actions collectives en faveur des jeunes et des familles, le Département met en œuvre des actions territorialisées en partenariat avec des associations.

Et conformément aux orientations de la loi du 14 mars 2016 et du Schéma départemental enfance famille, la Direction enfance et famille, en lien avec les Maisons départementales des solidarités, identifie des actions sur le **champ de la prévention et de la protection des jeunes et des familles. Il s'agit notamment des actions visant à :**

- l'accompagnement des mères avec enfants de moins de 3 ans : hébergement, accompagnement social, etc...
- l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés dans l'évaluation et la prise en charge
- l'accompagnement des jeunes majeurs en contrat jeune majeur
- soutenir la parentalité (points d'accueil et d'écoute individualisés, espace parents/enfants...)
- la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales.

Les projets présentés par les associations sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>ADAGES Espace Famille</b> 34090 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	150 personnes (parents, jeunes, enfants)	L'Espace de Vie Sociale « Le Mas des Possibles » propose une action de soutien à la parentalité visant à accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Cette action a pour objectif de renforcer les liens entre parents et enfants, de favoriser les échanges, de prévenir l'isolement et de permettre aux familles de trouver un appui et un soutien concernant leurs difficultés liées à la fonction parentale.	71 966 €	<b>2 000 €</b>	Prestations de services CNAF : 28 457 Manifestations : 15 065 Etat : 4 264 Commune de Montpellier : 3 000 CAF : 18 800 Participation des adhérents : 380
<b>A DOMICILE HERAULT</b> 34070 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	8 femmes avec des enfants à charge.	Action de soutien à la parentalité - ateliers de médiation sociale en direction de mineurs et de leurs familles.	10 000 €	<b>5 000 €</b>	CAF : 5 000
<b>Association des Familles du Faubourg et du Biterrois - AFFB</b> 34500 Béziers Du 01/01/2022 au 31/12/2022	10 parents à l'école et 100 familles aux ateliers collectifs ACF	Action d'animation collective des familles qui vise à la socialisation et l'intégration sociale en direction de mineurs et de leur famille.	56 132 €	<b>10 000 €</b>	CGET : 5 000 Ville de Béziers : 15 000 CAF : 23 332 CABM : 2 000 Adhésions : 800
<b>Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement APIEU</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	150 personnes visées par le projet (parents, enfants, jeunes)	Continuité éducative et parentalité dans les quartiers Gély, Petit Bard, Lemasson et Cévennes. Les objectifs sont de développer l'esprit de participation et d'élaboration de projet, de renforcer les liens parents/enfants et de valoriser les compétences parentales.	22 911 €	<b>7 500 €</b>	ETAT (ANCT) : 2 000 FONJEP : 426 SDJES - Adulte relais : 2 386 Autofinancement : 10 599
<b>BALTHAZAR</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	700 personnes visées	Arts du cirque dans les quartiers Cité Gély-Figuerolles et Hauts de Massane -Accès aux pratiques d'activités physiques, culturelles et artistiques -Favoriser l'accès à la citoyenneté par des pratiques d'expression et d'épanouissement à travers les arts du cirque -Améliorer le lien social grâce des actions de mixité -Favoriser la scolarisation et l'accès aux savoir-être de base -Développer la prévention des risques (santé, sécurité)	30 500 €	<b>13 000 €</b>	Etat CGET : 6 000 Montpellier 3M : 7 500 CAF Hérault : 4 000
<b>Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active CEMEA</b> 34070 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	10 à 12 familles par territoire.	Action de soutien à la parentalité : ateliers autour de la parentalité et accompagnement des familles pour l'organisation de départ en vacances.	23 000 €	<b>17 000 €</b>	CAF (REAAP) : 6 000

<b>COUP DE POUCE</b> 34170 Castelnau Le Lez Du 01/01/2022 au 31/12/2022	45 à 50 familles.	Action en direction de mineurs et de leur famille : activités de découverte et d'intégration sociale en complément de l'accompagnement scolaire. Accompagnement des parents afin de leur proposer un soutien éducatif face aux difficultés liées à la scolarité.	10 982 €	<b>5 000 €</b>	Autres subventions publiques : 5 890 Participation des adhérents : 92
<b>GRAND'DIRE ENSEMBLE</b> 34700 Lodève Du 01/01/2022 au 31/12/2022	100 personnes visées (parents, grands-parents et accompagnants d'enfants de tous les âges)	Ateliers de parents (accompagnement et soutien à la parentalité) -Proposer des ateliers de rencontre pour les parents d'enfants de tous les âges -Former les parents à une éducation bienveillante en leur apportant des outils pratiques, concrets et accessibles ainsi que des connaissances concernant le développement et les besoins de l'enfant.	32 500 €	<b>2 500 €</b>	Participation des usagers : 5 500 Autres prestations de service : 9 100 Autres produits (adhésions, vente livres et dons) : 1 900 Etat (FDVA) : 3 000 CAF : 10 000 Transfert de charges : 500
<b>JOUONS EN LUDOTHEQUES</b> 34070 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	<b>Ludothèque LA PERGOLA</b> 100 personnes visées (enfants de 6 à 11 ans et leurs parents)	-Ouvrir un espace d'activités ludiques pour les enfants du quartier qui ne fréquentent pas de centre de loisirs le mercredi -Participer par ces activités à l'éveil et l'épanouissement des enfants -Favoriser l'implication des parents dans les loisirs et la socialisation du jeune enfant	21 800 €	<b>6 000 €</b>	Participation des usagers : 200 Etat ACSE : 4 150 Commune : 3 900 CAF : 7 550
	<b>Ludothèque PAUL VALERY</b> 65 personnes visées (enfants de 6 à 11 ans et leurs parents)	-Créer des relations familles-professionnels par les activités communes avec les enfants -Participer à la dynamique de la Maison de l'Enfant et de la Famille en renforçant son intégration dans la vie de quartier (Ludothèque LA PERGOLA) -Participer à la vie de quartier (Ludothèque PAUL VALERY)	11 400 €	<b>2 000 €</b>	Participation des usagers : 200 Etat ACSE : 3 050 Commune : 3 000 CAF : 3 150
<b>Total</b>				<b>8 000 €</b>	



<p><b>LA COMPAGNIE DES JEUX</b></p> <p>34700 Lodève</p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Jeunes de 6 à 18 ans et leurs parents.</p>	<p>Action de soutien à la parentalité : ateliers et animations autour du jeu.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les parents à l'éveil de leurs enfants</li> <li>- favoriser un échange parents-enfants à partir du jeu</li> <li>- favoriser la découverte du patrimoine ludique</li> <li>- développer un réseau de personnes relais dans les différents lieux d'animations.</li> </ul>	<p>91 203 €</p>	<p><b>7 500 €</b></p>	<p>Prestations de services CNAF : 23 228</p> <p>Autres prestations de service CIAS : 540</p> <p>Manifestations : 4 904</p> <p>FONJEP : 7 107</p> <p>Etat (ANCT) : 4 000</p> <p>ASP : 1 924</p> <p>Région : 3 000</p> <p>Commune de Lodève : 1 000</p> <p>CCL&amp;L : 3 000</p> <p>CCL&amp;L Politique de ville : 5 500</p> <p>CAF : 27 500</p> <p>Participation des adhérents : 2 000</p>
<p><b>LASER</b></p> <p>34530 Montagnac</p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Enfants et leur famille</p>	<p>Action de soutien à la parentalité : rencontres, soutien scolaire, permanences et ateliers à destination des enfants, adolescents et adultes afin de favoriser le lien social et proposer un soutien éducatif face aux difficultés liées à la scolarité.</p>	<p>113 950 €</p>	<p><b>10 000 €</b></p>	<p>Participation des adhérents : 2 500</p> <p>Prestations de services CNAF : 23 230</p> <p>Etat (services civiques) : 1 260</p> <p>Etat (emplois aidés) : 5 148</p> <p>Département : 1 000</p> <p>Région : 800</p> <p>Commune : 1 000</p> <p>CAF : 66 450</p> <p>Participation des adhérents : 1 762</p> <p>Transfert de charges : 800</p>
<p><b>THEAVIDA</b></p> <p>34000 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Mineurs et familles sur les quartiers Saint-Martin, Tournezy et Prés d'Arènes</p>	<p>Action de soutien à la parentalité : ateliers artistiques à destination des enfants et de parents afin de recréer du lien entre les générations.</p>	<p>16 400 €</p>	<p><b>1 000 €</b></p>	<p>ETAT (DRAC) : 2 000</p> <p>ANCT : 4 000</p> <p>Région Occitanie : 3 000</p> <p>Montpellier 3M : 2 000</p> <p>CAF : 3 000</p> <p>ASP : 1 400</p>

<b>ZADIGOZINC</b> 34070 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Enfants de 0 à 18 ans et leurs parents (environ 300 personnes)	Action de soutien à la parentalité : café parents/enfants. Lieu de vie ouvert permettant de rompre l'isolement, de renforcer le lien parent-enfant, de participer à l'épanouissement de l'enfant et de favoriser la mixité sociale.	125 314 €	<b>10 000 €</b>	Participation des usagers : 7 964 Manifestations : 1 000 Etat – DDCS contrat de ville : 10 000 Etat (emplois aidés) : 19 350 Département (emplois aidés) : 7 000 Commune de Montpellier : 10 000 Métropole : 3 000 Conseil Régional : 4 000 FONJEP : 7 000 CAF : 38 000 Participation des adhérents : 3 000 Dons : 5 000
<b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b>				<b>98 500 €</b>	

**2- Les actions de soutien à la parentalité renforcé : points d'accueil et d'écoute individualisés, actions envers les parents vulnérables rencontrant des difficultés sociales**

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>CESAM Migrations Santé</b> 34080 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	180 à 200 familles prises en charge par an.	Action d'accompagnement santé pour les familles et leurs enfants : - améliorer le recours et l'accès aux soins pour les enfants scolarisés dans les établissements des réseaux REP + Alco et Mosson. - mettre en place une aide personnalisée au recours et à l'accès aux soins (soutien administratif, accompagnement physique) et jouer un rôle de réfèrent (agent de coordination) entre les personnels de santé scolaire (PMI et EN) et les professionnels de santé.	117 750 €	<b>12 000 €</b>	ARS : 21 000 CCAS Montpellier : 64 750 CAF : 20 000
<b>Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault</b> 34970 LATTES Du 01/01/2022 au 31/12/2022	570 parents 320 enfants 140 jeunes	Action de soutien à la parentalité : Point accueil écoute jeunes (PAEJ) et Point écoute parents-enfants	269 632 €	<b>145 000 €</b>	ANCT - FIPD : 8 000 ARS : 6 000 Ville de Ganges : 2 000 Ville de Lodève : 7 000 Ville de Gignac : 4 000 Ville de Montpellier : 5 000 Région Occitanie SDJ : 12 432

					CC Clermontais : 6 000  CAF de l'Hérault : 74 200
<b>EPISODE</b> 34500 BEZIERS  Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents Professionnels du social et du médico-social	Soutien à la parentalité renforcé : 3 PAEJ. Mise en place de permanences, d'actions d'informations et d'orientations ainsi que des actions prévention santé à destination des jeunes et de leurs familles.	171 647 €	<b>33 000 €</b>	FONJEP : 7 011  Grande Région Occitanie : 27 864  COMM Agglo Béziers Méditerranée : 15 000  COMM Agglo Hérault Méditerranée : 16 000  CAF : 64 801  CAF Agde : 1 471  CAF REAAP : 6 500
<b>La Ligue de          l'Enseignement          Hérault</b>  34070 Montpellier  Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Environ 138 familles	Action de soutien à la parentalité : espace parents/enfants sur SETE et LUNEL.  Amener les familles à se réinvestir dans leur fonction parentale et à favoriser leur intégration dans la cité en : - facilitant l'émergence et la consolidation des liens sociaux dans le cadre de la politique départementale d'insertion, - favorisant l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leurs (s) enfants (s) afin de renforcer leurs chances de réussite - en valorisant le rôle éducatif des parents.	78 923 € pour Lunel	<b>8 000 € pour Lunel</b>	Prestations de services CNAF : 25 650  CGET : 4 000  Etat - Emplois aidés : 2 932  Commune de Lunel : 8 000  CAF (Bonification) : 6 000  Fonds propres sur CPO Education Nationale : 24 341
			54 262 € pour Sète	<b>17 500 € pour Sète</b>	Prestations de services CNAF : 22 435  DDCS 34 : 3 000  Commune de Sète : 1 000  Contrat Ville de Sète : 1 000  Autres subventions publiques : 347  Fonds propres : 8 980
<b>Total</b>				<b>25 500 €</b>	

<p><b>La Ligue de l'Enseignement Hérault</b> 34070 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Jeunes de 2 à 21 ans et leurs parents.</p>	<p>Action de soutien à la parentalité : PAEJ et point écoute. Apporter un soutien psychologique s'appuyant sur une écoute assurée par un professionnel qualifié ; Animer un espace : - d'orientation vers des structures médico-sociales du territoire, - de prévention en rapport aux thématiques de l'adolescence. - de médiation pour la famille.</p>	<p>95 020 €</p>	<p><b>33 720 €</b></p>	<p>Etat : 30 000 Région : 3 800 CAF : 27 500</p>
<p><b>LES LIEUX DU LIEN</b> 34110 Frontignan Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Environ 100 familles</p>	<p>Soutien à la parentalité en milieu carcéral à BEZIERS (Rester père en prison - Maintien du lien enfant/parent incarcéré) : -prêt de jouets et livres, accompagnement au parloir -groupes de paroles pour les détenus sur la parentalité -entretiens individuels pour les détenus -visites médiatisées pour les enfants -ateliers fabrication d'objets (médiation artistique)</p>	<p>29 699 €</p>	<p><b>8 000 €</b></p>	<p>Etat - SPIP : 6 000 FIPD : 2 900 Région (FDVA Occitanie) : 1 200 CAF REAAP: 6 500 ASP / Service civique : 400 Fondation de France : 3 000 Participation des adhérents / dons : 1 575 Produits financiers : 24 Transfert de charges : 100</p>
	<p>15 à 20 adultes et 7 à 15 enfants</p>	<p>Dispositif « Passage de bras » -soutien à la parentalité -maintien ou restauration de relations familiales apaisées entre les parents dans l'intérêt de l'enfant, particulièrement en période de rupture ou de reconstruction familiale (familles recomposées) entre les parents séparés ou divorcés, entre les parents et leurs enfants</p>	<p>3 574 €</p>	<p><b>1 500 €</b></p>	<p>Participation des usagers : 250 Etat - CGET : 300 Frontignan - Politique de la ville : 270 Sète - Politique de la ville : 300 CAF REAAP : 900 Participation des adhérents : 51 Produits financiers : 3</p>
	<p>30 à 35 enfants et 60 parents (du CP au CM2) sur LIGNAN et BASSAN (villages Béziers Agglo Méditerranée)</p>	<p>Action CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) : -accompagner et soutenir les enfants et leurs parents sur le temps des devoirs, dans un objectif de soutien à la parentalité pour les parents, de réussite scolaire pour les enfants. -soutenir le lien entre les familles et l'institution scolaire, les structures d'accompagnement existantes dans un objectif de co-éducation.</p>	<p>12 667 €</p>	<p><b>2 000 €</b></p>	<p>Autres prestations de service CNAF (CAF CLAS) : 5 459 Commune de Bassan : 2 200 Commune de Lignan : 2 200 ASP Service Civique : 400 Participation des adhérents : 298 Produits financiers : 10 Transfert de charges : 100</p>
	<b>Total</b>			<p><b>11 500 €</b></p>	

<p><b>PEPA</b> <b>Groupe SOS</b> <b>Solidarités</b></p> <p>34000 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Jeunes de 11 à 25 ans  (environ 450 personnes)</p>	<p>Mise en place de permanence PAEJ afin d'assurer une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes exposés à des situations de risque et de leur entourage adulte.</p>	<p>135 180 €</p>	<p><b>53 500 €</b></p>	<p>DDETS (PV) : 13 300</p> <p>Région (Génération Santé) : 5 000</p> <p>FAJ 3M : 8 500</p> <p>CAF (PAEJ) : 31 880</p> <p>CAF (Politique Ville) : 10 000</p> <p>CCAS Sète (FAJ) : 3 000</p> <p>CCAS Castries : 500</p> <p>Pays de l'Or Agglomération : 1 000</p> <p>CCAS Le Crès : 3 000</p> <p>Sète (Politique de la Ville) : 5 000</p> <p>Frontignan (Politique de la Ville) : 500</p>
<p><b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b></p>				<p><b>314 220 €</b></p>	

### 3- Actions d'insertion

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<p><b>ALMA NOVA</b></p> <p>34070 Montpellier</p> <p>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</p>	<p>Jeunes mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE.</p>	<p>Action d'insertion : mise en place d'ateliers de remobilisation et d'ateliers chantiers à destination de mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE.</p>	<p>133 041 €</p>	<p><b>129 850 €</b></p>	<p>Manifestations : 3 191</p>
<p><b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b></p>				<p><b>129 850 €</b></p>	

### 4- Actions envers les enfants exposés aux violences conjugales et leurs parents

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<p><b>Ateliers Multiformes d'Aide à la Créativité AMAC</b></p> <p>34500 Béziers</p> <p>Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</p>	<p>Enfants, adolescents, parents</p>	<p>Accueil, soutien et accompagnement des enfants, adolescents et de leur famille autour de la médiation artistique et corporelle dans le but de prévenir l'isolement, le mal-être, la mésestime de soi, de protéger les enfants ainsi que les parents exposés et victimes de violences intrafamiliales, de soutenir la parentalité dans sa pluralité.</p>	<p>110 800 €</p>	<p><b>13 000 €</b></p>	<p>Etat : 40 000</p> <p>Région OCCITANIE : 7 000</p> <p>CABM et CAHM : 20 000</p> <p>CAF (REAAP) : 30 000</p> <p>Fonds propres : 700</p> <p>Autres produits de gestion courante : 100</p>

<b>Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault</b> 34970 LATTES Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Environ 80 situations (100 à 110 enfants et le parent qui les accompagne)	Action de soutien à la parentalité : permanence d'écoute et de soutien psychologique pour les enfants témoins de violences intrafamiliales et leurs parents.	34 000 €	<b>12 000 €</b>	Etat – ANCT : 1 000 FIPD : 3 000 Commune de Lodève : 3 000 CAF : 15 000
<b>VIA VOLTAIRE</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Environ 138 enfants de moins de 18 ans.	Soutien psychologique des enfants exposés aux violences conjugales et intrafamiliales.	35 000 €	<b>10 000 €</b>	CAF : 25 000
<b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b>				<b>35 000 €</b>	

## 5- La Maison des Adolescents

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale Maison Des Adolescents de l'Hérault MDA 34</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Jeunes de 11 à 25 ans ainsi que leur famille et professionnels de l'adolescence.	-Faciliter l'accès aux soins psychologiques, sociaux et culturels pour une meilleure prise en compte des besoins des adolescents et de leur famille en termes de prévention, d'information et d'accompagnement. -Faciliter les rencontres entre professionnels de l'adolescence -Proposer des actions collectives de prévention	1 033 292 €	<b>128 000 €</b>	ARS FIR (CPOM 2019-2022) : 380 460 ARS dotation via CHU : 202 289 DRAC : 6 120 CGET POVI Montpellier, Lodève, Lunel : 13 260 CGET POVI Bédarieux : 6 426 Conseil régional (POVI) : 6 120 Département jeunesse : 5 100 Département CFPPA : 35 700 Métropole M3 : 2 040 Ville Bédarieux : 3 570 Ville Lodève : 4 080 Ville Montpellier / Béziers : 51 000 Ville Lunel : 4 080 MDA Occitanie : 10 200 CAF (REAAP, PDN) : 40 800 Adages reversement personnel : 90 576 CNASEA (emplois aidés) : 8 364 Produits financiers :

					6 120 reprises amort et prov : 3 060 Formations : 3 060 EPISODE (participation locaux) : 12 160 CHB (participation locaux) : 10 707
<b>TOTAL opération « actions de prévention » 20P091O001 - NATANA 6367</b>				<b>128 000 €</b>	

**6- Les actions d'accompagnement des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences conjugales**

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>CCAS de Montpellier</b> <b>CHRS Elisabeth Bouissonnade</b> - 34000 Montpellier - Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Femmes enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans, victimes de violences conjugales.	Accueil de jour femmes victimes de violences et prise en charge globale des enfants témoins / victimes (action d'hébergement en direction de mineurs et de leur famille). Mise en place d'un travail éducatif pour les enfants des femmes hébergées victimes de violences conjugales mais également les enfants accueillis dans le cadre de l'accueil de jour.	133 570	<b>100 000</b>	DRDFE (accueil de jour) : 14 400 SPIP : 1 200 FDAJ : 3 460 CCAS Montpellier – FAJ : 6 510 CAF – REAAP : 8 000
<b>GESTARE</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	11 familles : mères avec au moins un enfant de moins de 3 ans en difficulté économique et sociale et/ou en grande détresse.	Service d'accompagnement des familles (11 familles avec enfant(s) de moins de trois ans et plus, hébergées en appartement relais, cumulant une problématique de logement et d'exercice de la parentalité).	148 312 €	<b>40 000 €</b>	Participation des usagers : 21 942 Prestations de services CNAF : 44 306 Montpellier Métropole : 42 064
<b>TOTAL opération « Actions de prévention » 20P091O001 – NATANA 6367</b>				<b>140 000 €</b>	

**Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Nicole Morère ne prend part ni au débat ni au vote :

- de répartir la somme de **845 570 €**, au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au projet de budget départemental de l'exercice 2022, au **Programme « Enfance et famille » (20P091)** opération « **actions de prévention** » (20P091O001), enveloppe « dépenses de fonctionnement / participations annuelles » (20P091E02), nature analytique 65/6568-51 (NATANA 6367).
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288870-DE-1-1





---

## Délibération n°CP/131221/D/106

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                    Enfance et famille : hébergement et accompagnement des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences conjugales, hébergement et actions en faveur des jeunes, actions en faveur des pupilles et anciens pupilles de l'Hérault.  
Renouvellement des actions de protection pour 2022.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/106 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Conformément à l'article L221-1 du code de l'action sociale et des familles fixant les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment en matière d'actions collectives en faveur des jeunes et des familles, le Département met en œuvre des actions territorialisées en partenariat avec des associations.

Et conformément aux orientations de la loi du 14 mars 2016 et du schéma départemental enfance famille, la direction enfance et famille, en lien avec les Maisons départementales des solidarités, identifie des actions sur le **champ de la prévention et de la protection des jeunes et des familles. Il s'agit notamment des actions visant à :**

- l'accompagnement des mères avec enfants de moins de 3 ans : hébergement, accompagnement social, etc...
- l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés dans l'évaluation et la prise en charge
- l'accompagnement des jeunes majeurs en contrat jeune majeur
- soutenir la parentalité (points d'accueil et d'écoute individualisés, espace parents/enfants...)
- la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales.

Les projets présentés par les associations sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

**1- L'hébergement et l'accompagnement des femmes enceintes et/ou mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences conjugales**

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>AMICALE DU NID</b> - 34000 Montpellier - Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Femmes enceintes et/ou avec enfants de moins de 3 ans, victimes de violences conjugales.	L'Association AMICALE DU NID est chargée de : - mettre à l'abri les victimes de violences conjugales et leurs enfants - accompagner les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants dans les démarches nécessaires à l'élaboration d'un nouveau projet de vie. - 10 logements dont 1 dédié à l'accueil en urgence 24h/24 et 7j/7.	175 500	<b>80 000</b>	ETAT : 85 000 CAF Hérault : 10 500
<b>Association Emile CLAPAREDE</b>  34500 Béziers  Du 01/01/2022 au 31/12/2022	14 familles. Femmes enceintes et mères avec au moins un enfant de moins de 3 ans en difficulté économique et sociale et/ou en grande détresse. Mères isolées victimes de violences conjugales.	Hébergement et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, femmes enceintes et/ou mères isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans.	224 500 €	<b>147 000 €</b>	Participation des usagers : 67 000 Manifestations : 8 400 Reprise sur amort. et prov. : 2 100
<b>Association Trait d'Union</b>  34000 Montpellier  Du 01/01/2022 au 31/12/2022	2 familles	Hébergement et accompagnement des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans et/ou victimes de violences.	24 000 €	<b>24 000 €</b>	
<b>Association Foyer de la jeune fille - Habitat Jeunes Montpellier</b>  34000 Montpellier  Du 01/01/2022 au 31/12/2022	7 mères isolées avec enfants de moins de 3 ans	Hébergement et accompagnement de 7 familles monoparentales, avec enfants de moins de 3 ans dont 4 sur Montpellier et 3 sur Pérols.	25 550 €	<b>25 550 €</b>	
<b>ISSUE</b>  34000 Montpellier  Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.	Hébergement d'urgence et accompagnement social des femmes enceintes et mères isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans. Possibilité d'hébergement pour les femmes victimes de violences pour une durée de 2 mois maximum. Hébergement en appartements, en chambres et/ou en résidence hôtelière à vocation sociale à Montpellier et Vendargues. Capacité d'accueil de 75 places sur un parc de 27 unités d'hébergements.	512 500 €	<b>500 000 €</b>	Participation des usagers : 12 500 €
<b>TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 - NATANA 6367</b>				<b>776 550 €</b>	

**2- L'hébergement et les actions en faveur des jeunes en contrats jeunes majeurs (CJM) et des mineurs non accompagnés**

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
-------------	------------------	---------------------	----------------------------	------------------------------------	---------------------

<b>Association Foyer de la jeune fille - Habitat Jeunes Montpellier</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	16 jeunes en CJM anciens MNA	Hébergement et accompagnement de 16 jeunes en CJM ex MNA dont 11 sur Montpellier et 5 sur Pérois.	280 320 €	<b>280 320 €</b>	
<b>Association Foyer de la jeune fille - Habitat Jeunes Montpellier</b> 34000 Montpellier Du 01/01/2022 au 31/12/2022	15 jeunes en CJM	Hébergement et accompagnement vers un logement autonome de 15 jeunes en CJM.	109 500 €	<b>109 500 €</b>	
<b>Association Emile CLAPAREDE</b> 34500 Béziers Du 01/01/2022 au 31/12/2022	18 jeunes en Contrat Jeune Majeur	Hébergement et accompagnement de 18 jeunes CJM afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.	1 005 960 €	<b>63 500 €</b>	Participation des usagers : 590 100 Prestations de services CNAF : 96 180 Manifestations : 61 900 FONJEP - AGLS : 36 770 Commune de Béziers : 15 000 Autres produits d'exploitation : 5 780 Autres produits de gestion : 2 750 Produits financiers : 2 000 Produits exceptionnels : 63 800 Reprise sur amortissement et provision : 4 500 Transfert de charges : 63 680
<b>Association Emile CLAPAREDE</b> 34500 Béziers Du 01/01/2022 au 31/12/2022	10 jeunes majeurs et 15 mineurs non accompagnés	Accueil et accompagnement de 10 jeunes majeurs au sein du FJT Emile Claparède et de la Résidence E. AÏN à Béziers. Accompagnement de 15 mineurs non accompagnés (MNA) dans les procédures administratives	695 230 €	<b>209 580 €</b>	Dotation globale : 485 450 Autres produits de gestion courante : 200

<b>Habitat Jeunes Sète et Bassin de Thau</b>  34200 Sète  Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Jeunes en Contrats Jeunes Majeurs.  Jeunes de 18 à 25 ans en situation de rupture.	Hébergement et suivi de jeunes en Contrat Jeunes Majeurs. 9 places mises à disposition du CD. Projet LEVIER : hébergement et accompagnement de jeunes (18 à 25 ans) aux démarches d'insertion socio-professionnelles.	437 076 €	<b>Pour les jeunes en CJM :</b> 40 000 €  <b>Projet LEVIER</b> 16 000 €  <b>Pour un total de 56 000 €</b>	Participation des usagers : 224 408  DDCS (AGLS, APT RELAIS, Urgence LEVIER et Parrainage) : 40 868  CAF : 66 000  Commune : 6 000  FAJ : 14 400  Autres produits de gestion courante : 29 400
<b>TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 - NATANA 6367</b>				<b>718 900 €</b>	

### 3- Action en faveur des Pupilles et anciens Pupilles de l'Hérault et toutes personnes admises ou ayant été admises dans les services de l'ASE

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>ADEPAPE 34</b>  34000 Montpellier  Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Jeunes majeurs de 18 à 21 ans et toute personne accueillie à l'ASE durant sa minorité.	Action d'entraide, d'accompagnement, de conseils et de soutien en faveur des pupilles et anciens pupilles et toutes personnes admises ou ayant été admises dans les services de l'ASE.	122 010 €	<b>118 000 €</b>	Dons et cotisations : 2 400 €  Autres participations : 610 €  Participation à l'Assemblée Générale : 600 €  Produits financiers : 400 €
<b>TOTAL opération « Actions de protection » 20P091O002 - NATANA 6367</b>				<b>118 000 €</b>	

#### Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- de répartir la somme de **1 613 450 €**, au profit des intervenants précités, les crédits nécessaires sont inscrits au projet du budget départemental de l'exercice 2022, au **Programme « Enfance et famille » (20P091)** opération « **actions de protection** » (20P091O002) enveloppe « dépenses de fonctionnement / participations annuelles » (20P091E02) nature analytique 65/6568-51 (NATANA 6367)
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288871-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/D/107

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Centres de planification et d'éducation familiale - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/107 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département de l'Hérault assure sa compétence obligatoire en matière de planification et d'éducation familiale, en conformité avec le décret du 21 mai 2003, dans des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) soit en s'appuyant sur des opérateurs à qui il délègue la mission soit avec des professionnels départementaux.

Neuf CPEF maillent le territoire départemental dont six en gestion indirecte et trois en gestion directe.  
Les centres en gestion indirectes sont :

- Pour l'association du Planning 34, **trois centres** – un centre à Montpellier dans les locaux de l'association, un centre dans les locaux du centre hospitalier de Lunel et un centre dans les locaux du centre hospitalier d'Agde,
- Pour l'hôpital de Béziers, **trois centres** – un au sein de l'hôpital et deux sur Bédarieux et Pézenas).

Les centres en gestion directe sont situés sur les sites suivants :

- Service départemental des solidarités (SDS) Mosson
- SDS Ovalie
- Centre hospitalier du Bassin de Thau à Sète,

Pour les professionnels de ces centres, il s'agit d'assurer, sous la responsabilité et le pilotage de la direction de la protection maternelle et infantile du Département, les activités liées aux CPEF prévues par l'article 2311-7 du code de la santé publique :

- les consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité,
- la diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale,
- les entretiens de conseil conjugal et familial,
- les entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse,
- les entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse,

Pour le Département, il s'agit de prendre en charge :

- les rémunérations et charges de personnel, travaillant dans le dispositif, le cas échéant,
- les actes de consultations médicales, si besoin,
- les dépistages biologiques (diagnostics de grossesse, frottis et bilans sanguin, dépistage

- occasionnels des IST dans le cadre de la contraception),
- les produits contraceptifs remboursables prescrits dans le cadre des consultations,
- une participation aux frais fixes propre au centre, le cas échéant.

Le Département et la caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault (CPAM) ont mis en place une convention financière pour le remboursement des activités de la planification et de l'éducation familiale (PEF). Dans ce cadre, l'assurance maladie prend en charge les actes relatifs aux consultations, les frais d'analyses médicales, ceux de produits pharmaceutiques contraceptifs et des infections sexuellement transmissibles, en dehors des traitements HIV et Hépatites.

Il est proposé le **renouvellement des conventions arrivant à échéance le 31 décembre 2021** dont le montant de la dépense est estimé pour l'année 2022 à **350 000 €** avec :

- le Planning 34 (pour un montant estimé à 245 000 €),
- les hôpitaux du Bassin de Thau (pour un montant estimé à 15 000 €),
- le centre hospitalier de Béziers (pour un montant estimé à 90 000 €).

#### **Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement des conventions jointes en annexe, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits correspondants seront inscrits au projet du budget départemental 2022 au **programme « Protection maternelle et infantile » (20P098)**, opération « centre planification et éducation familiale» (20P098O006) enveloppe EPF - Dépenses de Fonctionnement annuel (20P098E01) nature analytique 011-/62261-41 (NATANA 1018) pour un montant estimé de **350 000 €** .

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288872-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/D/108

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Protection maternelle et infantile (PMI) : actions de soutien à la parentalité - renouvellement des conventions pour l'exercice 2022.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/108 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Depuis l'année 2000, le Département finance des actions de soutien à la parentalité sur le territoire des Maisons départementales de la solidarité (MDS).  
Ces actions sont renouvelées et inscrites sur le dispositif de soutien à la parentalité du budget de la Protection maternelle infantile (PMI) lorsque le bilan s'avère positif et qu'après évaluation, la MDS concernée en préconise la poursuite.

Les actions présentées s'inscrivent toutes dans les axes prévention du schéma de l'enfance et de la famille 2017-2021, notamment l'orientation 1 « consolider et renforcer la place de la prévention en général et de la prévention précoce en particulier ».

Par ailleurs, la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi conclue en 2019 entre le Département et l'Etat pour la période 2019-2021 prévoit dans ses axes de développer un réseau de crèches (établissements d'accueil du jeune enfant - EAJE) permettant d'accueillir en priorité des enfants vivant dans un contexte de précarité économique et ou sociale. Cette convention sera reconduite pour l'année 2022.

### **Stratégie de lutte contre la pauvreté : réservation de places en EAJE**

Dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi et des crédits reçus, le Département s'engage à verser une somme maximum de **6 000 € par an et par place** aux EAJE permettant d'accueillir en priorité des enfants vivant dans un contexte de précarité économique et ou sociale. Le montant de cette participation est susceptible d'être revu chaque année lors du renouvellement des crédits alloués par l'Etat au Département.

Il vous est proposé pour l'année 2022 le renouvellement des conventions d'actions de soutien à la parentalité ainsi que les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté.

1- Tout d'abord, il vous est proposé pour l'année 2022, le renouvellement de 22 conventions de soutien à la parentalité dont les projets sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

**Maison départementale des solidarités du Montpellierain – STPMI Ovalie Pignan**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Gutenberg – Grabels</b>  <b>34790 Grabels</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Parents et leurs enfants de 0 à 6 ans	Accueil des enfants fréquentant la consultation PMI au sein de l'espace communal du quartier de la Valsière à Grabels.  <u>Objectifs</u> : poursuivre l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative et encourager les relations intrafamiliales.  <b>2020</b> : 106 passages dont 41 enfants différents - 9 séances réalisées. En moyenne 8 enfants par séance	3 090 €	<b>2 620 €</b>	Commune de Grabels : 470 €
<b>La Locomotrice</b>  <b>34230 Pouzols</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois  Pignan	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel  <u>Objectifs</u> : - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant.  <b>2020</b> : 27 séances réalisées au lieu de 44 suite à la crise sanitaire- 16 enfants concernés	6 814 €	<b>3 945 €</b>	CAF : 2 855 € Participation des adhérents : 14 €

**Maison départementale des solidarités du Biterrois – STPMI Piscénois Agathois**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>La Locomotrice</b>  <b>34230 Pouzols</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois  Pézenas	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs</u> : - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.  <b>2020</b> : 34 séances réalisées au lieu de 44 suite à la crise sanitaire - 11 enfants concernés	8 634 €	<b>4 000 €</b>	CAF : 3 120 €  Commune de Pézenas : 1 500 €  Participation des adhérents : 14 €
<b>Les Amis de l'enfance</b>  <b>34120 Pézenas</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfants de 3 mois à 6 ans des écoles, de la crèche municipale et leurs parents  Pézenas	Proposer des espaces de paroles, de rencontres avec les familles en vue de renforcer les liens avec les différents partenaires et ainsi prévenir les difficultés en créant du lien social dans l'ensemble des institutions, favoriser les relations école/familles pour améliorer la réussite scolaire des enfants.  <u>Objectifs</u> :	4 900 €	<b>3 000 €</b>	Commune de Pézenas : 800 €  Etat (Education nationale): 300 €  CAF : 800 €



		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner et aider les parents dans leur rôle d'éducateurs,</li> <li>- Faire entrer la lecture-plaisir dans les habitudes familiales,</li> <li>- Rendre les parents partenaires des institutions.</li> </ul> <p><b>2020</b> : 60 enfants concernés</p>			
<p><b>Ligue de l'enseignement</b></p> <p><b>34000 Montpellier</b></p> <p><i>1er janvier au 31 décembre 2022</i></p>	<p>Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois</p> <p>Agde</p>	<p>Mise en place d'un atelier d'éveil corporel sur Agde.</p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents,</li> <li>- Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant,</li> <li>- Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.</li> </ul> <p><b>Nouvelle action</b> en 2021</p>	15 060 €	<b>7 560 €</b>	CAF : 7 500 €

**Maison départementale des solidarités Hauts Languedoc Ouest Hérault – STPMI Hauts Languedoc Ouest Hérault**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<p><b>La Locomotrice</b></p> <p><b>34230 Pouzols</b></p> <p><i>01er janvier au 31 décembre 2022</i></p>	<p>Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois</p> <p>Bédarieux</p>	<p>Mise en place d'un atelier d'éveil corporel sur la Commune de Bédarieux.</p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents,</li> <li>- Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant,</li> <li>- Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.</li> </ul> <p><b>2020</b> : 33 séances réalisées au lieu de 44 suite à la crise sanitaire - 6 enfants concernés</p>	6 421 €	<b>3 047 €</b>	<p>CAF : 3 160 €</p> <p>Commune de Bédarieux : 200 €</p> <p>Participation des adhérents : 14 €</p>

**Maison départementale des solidarités Cœur d'Hérault - STPMI Cœur d'Hérault**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<p><b>La Locomotrice</b></p> <p><b>34230 Pouzols</b></p> <p><i>01er janvier au 31 décembre 2021</i></p>	<p>Parents et leurs enfants de 3 mois à 30 mois</p> <p>Clermont l'Hérault – Lodève)</p>	<p>Mise en place d'un atelier d'éveil corporel sur les communes de Clermont l'Hérault et Lodève.</p> <p><u>Objectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents,</li> <li>- Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant,</li> <li>- Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.</li> </ul> <p><b>2020</b> : 63 séances réalisées au lieu de 88 suite à la crise sanitaire - 22 enfants concernés</p>	9 302 €	<b>5 230 €</b>	<p>CAF : 4 040 €</p> <p>Participation des adhérents : 32 €</p>

**Maison départementale des solidarités Petite Camargue - STPMI Mauguio Lunel**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<p><b>Jouons en Ludothèques</b></p> <p><b>34070 Montpellier</b></p> <p><i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i></p>	<p>Accueil femmes enceintes et parents bébés</p>	<p>Mise en place d'ateliers proposant une écoute des problématiques amenées par les parents.</p> <p><u>Objectifs :</u> Accompagnement des femmes enceintes, des parents et des enfants jusqu'à l'âge de la marche et écoute des problématiques rencontrées par les futurs parents et les parents, échanges autour de la relation parents-bébé, prévention précoce des dysfonctionnements relation parents enfants</p> <p><b>2020 :</b> 26 séances - 110 enfants présents soit 4 enfants/séance</p>	<p>11 450 €</p>	<p><b>4 250 €</b></p>	<p>CAF : 4 950 €</p> <p>Communauté de communes Pays de l'Or : 2 250 €</p>
<p><b>Racines et devenir (section Lunel)</b></p> <p><b>84800 L'Isle sur la Sorgue</b></p> <p><i>06 janvier au 31 décembre 2022</i></p>	<p>Parents et leurs enfants de 0 mois à 3 ans</p>	<p>Mise en place d'un atelier d'éveil corporel sur Lunel.</p> <p><u>Objectifs :</u> - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.</p> <p><b>Nouvelle action</b> en 2021</p>	<p>5 000 €</p>	<p><b>5 000 €</b></p>	

**Maison départementale des solidarités du Biterrois – STPMI Foch, Albert 1<sup>er</sup> et Devèze/Sérignan**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<p><b>Ligue de l'enseignement</b></p> <p><b>34000 Montpellier</b></p> <p><i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i></p>	<p>Enfants de 0 à 4 ans</p>	<p>Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.</p> <p><u>Objectifs :</u> - apporter une aide au repérage et à la prévention d'éventuels retards ou difficultés dans le développement de l'enfant, - stimuler les compétences motrices et sensorielles de l'enfant, - soutenir et accompagner les relations précoces parents-enfants</p> <p><b>2020 :</b> 51 familles orientées dont 25 ont participé régulièrement aux ateliers</p>	<p>33 150 €</p>	<p><b>17 650 €</b></p>	<p>CAF : 15 500 €</p>

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Saint Martin - Lattes**

<b>Jouons en Ludothèques</b>  <b>34070 Montpellier</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfants de 3 à 36 mois accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs :</u> Soutenir la relation parent-enfant, d'accompagner les échanges toniques et émotionnels et de proposer des expérimentations corporelles variées et facilitatrices de l'organisation de la motricité chez le nourrisson et l'enfant de moins de 3 ans.  <b>2020</b> : 13 enfants concernés - 52 actes effectués	4 800 €	<b>2 400 €</b>	CAF : 2 400 €
--	---	---	---------	----------------	---------------

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Saint Martin / Lattes, Mas Drevon, Ovalie, et Jacou Millénaire**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Mental'ô</b>  <b>34470 Pérols</b>  <i>03 janvier au 31 décembre 2022</i>	Familles suivies dans le cadre de l'appui parental	Mise en place d'une activité aquatique collective pour des familles en difficultés, bénéficiaires d'une mesure individuelle contractualisée « d'appui parental » animée par une éducatrice sportive, une puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfants.  <u>Objectifs :</u> Accompagner de manière précoce les parents dans la parentalité, Rompre avec l'isolement, Tisser du lien social.  <b>2020</b> : Fermeture obligatoire suite à la crise sanitaire du 16 mars au 02 juin 2020	4 475 €	<b>4 475 €</b>	

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ecusson**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Jouons en Ludothèques</b>  <b>34070 Montpellier</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfants de 3 à 36 mois accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'une action de prévention des difficultés du langage chez l'enfant de moins de 3 ans autour d'activités sur la voix, le chant et de la musique, approche ludique et universelle  <u>Objectifs :</u> La prévention des troubles du langage, de la communication et du développement chez le jeune enfant en sensibilisant les parents à l'intérêt d'échanger en précocité avec leur enfant,  <b>2020</b> : 20 ateliers proposés avec une moyenne de 4 enfants/séance	3 850 €	<b>3 850 €</b>	

<p><b>Petits et Grands</b></p> <p><b>34070 Montpellier</b></p> <p>07 janvier au 16 décembre 2022</p>	Parents et leur bébé	<p>Mise en place d'ateliers massages bébé dans le cadre de l'appui parental.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre accessible aux familles en difficulté sociale et/ou psychologique une méthode simple et compréhensible par tous, soutenant la relation avec leur bébé,</li> <li>- Apporter à ces familles un moyen et un temps concourant à leur bien-être.</li> </ul> <p><b>2020 :</b> 8 familles ont participé aux ateliers – 16 séances réalisées</p>	2 565 €	<b>2 470 €</b>	Participation des adhérents : 95 €
<p><b>L'Association Pour la Prévention au service de la Parentalité et pour l'Accompagnement en Réseau, pour Tous (L'APPART)</b></p> <p><b>34000 Montpellier</b></p> <p>1er janvier au 31 décembre 2022</p>	Parents et leurs enfants de 0 à 6 ans	<p>Mise en place de visites préventives à domicile</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>🕒 Soutenir la parentalité et le lien parent-bébé</li> <li>🕒 Prévenir les difficultés relationnelles parents-enfants et la violence familiale</li> <li>🕒 Lutter contre la précarité sociale et relationnelle.</li> </ul> <p><b>Nouvelle action 2021</b></p>	49 146 €	<b>7 070 €</b>	Etat : ARS : 41 876 € Participation des adhérents : 200 €

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Jacou Millénaire**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<p><b>Jouons en Ludothèques</b></p> <p><b>34070 Montpellier</b></p> <p>01er janvier au 31 décembre 2022</p>	Mères et enfants sur Jacou et Saint Brès	<p>Travail sur le lien mère-enfant et les problématiques liées à la séparation freinant les possibilités de réinsertion sociale et/ou professionnelle.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Préparer précocement et favoriser autant que possible la séparation mère-enfant pour permettre aux femmes de se réinsérer plus rapidement.</p> <p><b>2020 :</b> 7 séances à Jacou et 6 à Saint Brès</p>	6 200 €	<b>3 750 €</b>	CAF : 2 450 €
<p><b>J'ose Lire et Clair de Plume</b></p> <p><b>34080 Montpellier</b></p> <p>28 janvier au 31 décembre 2022</p>	<p>Population du quartier des Aubes, Pompignane. Projet intergénérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Petite enfance (crèches, assistantes maternelles)</li> <li>- Ecoles,</li> </ul>	<p>Projet contes intergénérationnel : rencontres régulières autour d'ateliers, de sorties ou de spectacles.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser l'enfant à l'écoute et favoriser l'acquisition du langage,</li> </ul> <p>Développer les liens intergénérationnels et le partenariat entre les divers établissements du territoire Aubes / Pompignane en proposant une ouverture culturelle.</p>	3 400 €	<b>1 400 €</b>	Commune de Montpellier : 2 000 €

	CLSH - Maison de Retraite, Club du 3 <sup>e</sup> âge	<b>2020</b> : projet interrompu en cours d'année dû à la crise sanitaire			
<b>Jouons en Ludothèques</b>  <b>34070 Montpellier</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Parents et leurs enfants de 3 mois à 48 mois  Jacou	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel sur Jacou.  <u>Objectifs</u> : - Favoriser l'éveil de l'enfant tout en valorisant les compétences et le rôle des parents, - Proposer un lieu sécurisant dans un espace sensoriel stimulant, - Optimiser les fonctions psychomotrices de l'enfant, prévenir les dysfonctionnements et les corriger.  <b>Nouvelle action en 2021</b>	6 600 €	<b>6 600 €</b>	

#### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Cévennes

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Jouons en ludothèques</b>  <b>34070 Montpellier</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Jeunes enfants	Accueillir à la maison de l'enfance et de la famille de jeunes enfants par une éducatrice pour permettre à des mères de suivre des cours d'alphabétisation.  <u>Objectifs</u> : - Permettre à des mères de jeunes enfants de suivre des cours d'alphabétisation, - Permettre aux enfants pendant ce temps d'être accueillis par des professionnels, - Favoriser l'éveil et le développement de l'enfant  <b>2020</b> : 2 à 5 enfants accueillis par séance	6 400 €	<b>6 400 €</b>	

#### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Cévennes et STPMI Jacou Millénaire

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Association Chant Dessus Dessous</b>  <b>34070 Montpellier</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Familles suivies dans le cadre de l'appui parental (enfants de 0 à 3 ans)	Mise en place d'une action de soutien à la parentalité axée sur des ateliers comptines et partage (jeux de rythmes, de voix, chantés et d'expression) pour des familles en difficultés bénéficiant d'une mesure contractualisée individuelle « d'appui parental ».  <u>Objectifs</u> : Favoriser les activités d'expression corporelle et artistique, promouvoir le plaisir du chant et de la musique, aider les enfants à accéder à l'expression de soi, à développer ses aptitudes langagières sensorielles imaginatives et son image corporelle au travers du chant, des comptines et d'un éveil musical, et de tisser du lien par le	3 192 €	<b>2 720 €</b>	FONJEP (Etat) : 390 €  Emplois aidés : 82 €

		biais du chant et d'activités artistiques.  <b>2020</b> : 6 enfants concernés			
--	--	---	--	--	--

**Maison départementale des solidarités Etang de Thau – STPMI Etang de Thau**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Jouons en Ludothèques</b>  <b>34070 Montpellier</b>  <i>02 janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'au moins un parent	Mise en place d'une action de soutien à la parentalité axée sur le langage des enfants de moins de 3 ans.  <u>Objectifs</u> : Stimuler le développement du langage chez de jeunes enfants repérés par les professionnels du STPMI, favoriser l'interaction précoce parents-enfants en utilisant le livre comme support, soutenir les relations parents-enfants, sensibiliser les parents d'enfants de moins de 3 ans aux risques liés à l'exposition aux écrans.  <b>2020</b> : 18 présences d'enfants sur 11 séances réalisées (sur 7 mois au vu de la crise sanitaire)	4 000 €	<b>4 000 €</b>	
<b>Association Ligue de l'enseignement Hérault</b>  <b>34000 Montpellier</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfants de 0 à 4 ans	Mise en place d'un atelier d'éveil corporel.  <u>Objectifs</u> : - apporter une aide au repérage et à la prévention d'éventuels retards ou difficultés dans le développement de l'enfant, - stimuler les compétences motrices et sensorielles de l'enfant, - soutenir et accompagner les relations précoces parents-enfants  <b>2020</b> : 21 familles orientées de mars à décembre 2020	30 100 €	<b>14 100 €</b>	CAF : 16 000 €

2- Puis, il vous est proposé pour l'année 2022, le renouvellement de 17 conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté dont les projets sont décrits synthétiquement dans les tableaux suivants :

**Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ovalie Pignan**

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Adages Espace Famille</b>  <b>34090 MTP</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfants de 10 semaines à 4 ans	Réservation de 2 places par demi-journée en structure multi-accueil.  <u>Objectifs</u> : Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.	44 727 €	<b>12 000 €</b>	Commune de Montpellier : 8 654 €  CNAF : 14 143 €  Etat : 812 €  Part. usagers : 4 225 €  Produits exceptionnels : 1 485 €  Subventions CAF : 2 901 €

		<b>2020</b> : 18 enfants ont pu bénéficier d'un accueil			Participations des adhérents : 507 €
<b>Les Bout'choux</b> <b>34660 Cournonterral</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfants de 2 mois à 4 ans et leurs parents Canton de Pignan	Réservation de 2 places en structure d'accueil.  <u>Objectifs</u> : Aider les familles ayant des difficultés relationnelles, éducatives et sociales à assumer leurs fonctions parentales.  <b>2020</b> : 9 enfants accueillis	34 522 €	<b>12 000 €</b>	CNAF : 13 242 € Part. adhérents : 50 € Commune de Cournonterral : 1 715 € Etat (emplois aidés) : 3 105 € Transfert de charges : 512 € Subvention de fonctionnement : 3 898 €
<b>Les Cabrioles</b> <b>34570 Murviel les Montpellier</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfants de 3 mois à 4 ans	Réservation d'une place en structure d'accueil.  <u>Objectifs</u> : Permettre un accueil occasionnel ou régulier dans une structure multi-accueil d'enfants pour lesquels les familles rencontrent des difficultés importantes soit de garde, soit d'ordre financier soit de parentalité.  <b>2020</b> : 5 enfants accueillis	18 116 €	<b>6 000 €</b>	CAF : 11 896 € Transfert de charges : 192 € Produits exceptionnels : 28 €
<b>Association Bamboubulle</b> <b>34070 Montpellier</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfant de 2 mois à 18 mois	Réservation d'une place en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.  <u>Objectifs</u> : Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.  <b>Nouvelle action</b> en 2021	6 000 €	<b>6 000 €</b>	
<b>Association Plume et Bulle</b> <b>34570 Saussan</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfant de 0 à 4 ans	Réservation d'une place en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.  <u>Objectifs</u> : Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.  <b>Nouvelle action</b> en 2021	18 123 €	<b>6 000 €</b>	CAF : 7 250 € Prestations des usagers : 2 688 € Etat emplois aidés : 528 € Commune de Saussan : 1 375 € Autres produits de gestion courante : 63 € Produits financiers : 25 € Produits exceptionnels : 49 € Transfert de charges : 145 €

<b>Commune de Juvignac</b>		Réservation de 4 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.			CNAF : 26 270 €
<b>34990 Juvignac</b>	Enfants de 0 à 3 ans	<b>Objectifs :</b> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales.	85 310 €	<b>24 000 €</b>	Prestations des usagers : 10 840 €
<i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>		<b>2020 (4 mois de fonctionnement) :</b> 3 enfants ont pu bénéficier d'un accueil de septembre à décembre			Commune de Juvignac : 24 200 €

#### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Jacou Millénaire

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Commune de Castelnaud le Lez</b>		Réservation de 5 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.			CNAF : 33 862 €
<b>34170 Castelnaud le Lez</b>	Parents et leurs enfants de 0 à 4 ans	<b>Objectifs :</b> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales.	86 538 €	<b>30 000 €</b>	Prestations des usagers : 13 958 €
<i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>		<b>2020 :</b> 24 enfants accueillis			Commune de Castelnaud le Lez : 8 522 €
<b>Association Les câlins</b>		Réservation d'une place en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.			MSA : 196 €
<b>34980 Montferrier sur Lez</b>	Enfants de 10 semaines à 3 ans	<b>Objectifs :</b> Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.	6 000 €	<b>6 000 €</b>	
<i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>					
<b>Association culturelle et sociale du Polygone</b>		Réservation de 3 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.			CNAF : 25 261 €
<b>Multi accueil Les Lutins</b>	Enfants de 0 à 3 ans	<b>Objectifs :</b> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales.	58 382 €	<b>18 000 €</b>	Prestations des usagers : 2 580 €
<b>34000 Montpellier</b>		<b>2020 :</b> action qui a débuté le 15/09/2020			Autres prestations de services : 120 €
<i>01<sup>er</sup> janvier au 24 décembre 2022</i>					Commune de Montpellier : 11 100 €
					Etat : 800 €
					Produits financiers : 75 €
					Produits exceptionnels : 446 €

#### Maison départementale des solidarités du Montpelliérain – STPMI Ecusson

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le département	Autres financements
<b>Commune de</b>	Parents et	Réservations de 4 places d'accueil	85 462 €	<b>24 000 €</b>	Prestations de



<b>Montpellier</b>  <b>34000 MTP</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	leurs enfants de 6 mois à 4 ans	réparties dans 7 multi accueil municipaux.  <u>Objectifs :</u> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales  <b>2019-2020</b> : 21 familles accompagnées			services CNAF : 22 089 €  Commune de Montpellier : 38 437 €  Participation des usagers : 936 €
--	---------------------------------	---	--	--	---

#### Maison départementale des solidarités du Biterrois – STPMI Piscénois Agathois

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Centre Communal d'Action Sociale d'Agde</b>  <b>34300 Agde</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfants de 0 à 3 ans	Réservation de 6 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.  <u>Objectifs :</u> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales.  <b>2020</b> : 4 familles accompagnées pour la période du 20/10/2020 au 31/12/2020 (date démarrage de la convention)	90 901 €	<b>36 000 €</b>	CNAF : 39 625 €  Prestations des usagers : 12 547 €  Commune d'Agde : 2 729 €

#### Maison départementale des solidarités Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup – STPMI Cœur d'Hérault

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfant de 0 à 4 ans	Réservation de 3 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.  <u>Objectifs :</u> Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.  <b>2020 : nouvelle action en 2021</b>	62 880 €	<b>18 000 €</b>	CAF : 20 808 €  Prestations des usagers : 6 288 €  Autres produits : manifestations : 637 €  Communauté de communes du Clermontais : 16 867 €  Autres : 280 €
<b>Nuage et Polochon</b>  <b>34600 Bédarieux</b>  <i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>	Enfant de 0 à 4 ans	Réservation de 3 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.  <u>Objectifs :</u> Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.  <b>Nouvelle action en 2021</b>	43 962 €	<b>18 000 €</b>	CAF : 15 545 €  Prestations des usagers : 3 214 €  Commune de Bédarieux : 6 037 €  Organismes sociaux : 805 €  Transfert de charges : 161 €  Participation des adhérents : 200 €
<b>Communauté</b>	Enfant de 0 à 4 ans	Réservation de 3 places en structure d'accueil pour des enfants	66 131 €	<b>18 000 €</b>	CAF : 21 718 €

<b>de communes du Lodévois et Larzac</b>		<p>en situation de vulnérabilité socio-économique.</p> <p><u>Objectifs :</u> Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.</p> <p><b>2020 :</b> 7 enfants accueillis à compter du 01<sup>er</sup> mars 2020 (date effet de la convention)</p>			<p>Prestations des usagers : 3 500 €</p> <p>Commune : 22 913 €</p>
<i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i>					

#### Maison départementale des solidarités Etang de Thau – STPMI Etang de Thau

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<p><b>Commune de Marseillan</b></p> <p><b>34340 Marseillan</b></p> <p><i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i></p>	Enfant de 0 à 3 ans	<p>Réservation d'une place en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.</p> <p><u>Objectifs :</u> Apporter une aide à des familles confrontées à des difficultés diverses (éducatives, relationnelles et sociales) afin qu'elles puissent assurer leurs fonctions parentales.</p> <p>Nouvelle action en 2021</p>	636 282 €	<b>6 000 €</b>	<p>CAF : 117 785 €</p> <p>Prestations des usagers : 295 311 €</p> <p>Commune de Marseillan : 217 186 €</p>
<p><b>Centre Communal d'Action Sociale de Frontignan</b></p> <p><b>34110 Frontignan</b></p> <p><i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i></p>	Enfants de 0 à 3 ans	<p>Réservation de deux places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.</p> <p><u>Objectifs :</u> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales.</p> <p><b>2020 :</b> 1 enfant accueilli</p>	12 000 €	<b>12 000 €</b>	

#### Maison départementale des solidarités du Biterrois – STPMI Albert 1er

Intervenant Durée	Population visée	Objectifs & moyens indicateurs	Montant global de l'action	Montant financé par le Département	Autres financements
<p><b>Arlequin</b></p> <p><b>34500 Béziers</b></p> <p><i>01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</i></p>	Enfants de 0 à 3 ans	<p>Réservation de 2 places en structure d'accueil pour des enfants en situation de vulnérabilité socio-économique.</p> <p><u>Objectifs :</u> Apporter une aide aux familles en difficultés relationnelles et/ou éducatives et/ou sociales afin qu'elles puissent assumer leurs fonctions parentales.</p>	44 335 €	<b>12 000 €</b>	<p>CAF : 20 367 €</p> <p>Prestations des usagers : 2 594 €</p> <p>Etat : 4 300 €</p> <p>Emplois aidés : 2 860 €</p> <p>Commune de Béziers : 2 214 €</p>

Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **379 537 €** aux associations et collectivités précitées, les crédits nécessaires sont inscrits au projet de budget départemental 2022 **programme Protection maternelle et infantile** (20P098), opération « Prévention précoce relations parents enfants » (20P098O004) enveloppe EPF - Dépenses de Fonctionnement (20P098E01), imputation 65-/6568-41 « autres participations » (NATANA 698).
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions jointes en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288873-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/D/109

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Actions territorialisées et actions "Plan pauvreté" dans le cadre de l'action sociale - renouvellement pour 2022**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/109 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° 2/1-1 et 5-1 à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département, par l'intermédiaire de ses services des solidarités, accompagne des actions mises en place sur les territoires, par le secteur associatif et par des centres communaux d'action sociale (CCAS).

Les actions soutenues visent à favoriser l'insertion sociale des personnes, à prévenir des situations d'exclusion et à renforcer le lien social. Elles constituent un relais de l'action départementale en complémentarité du travail effectué par les services départementaux et couvrent les champs suivants :

- l'accès aux droits et la médiation administrative,
- la redynamisation de la personne par des activités collectives,
- le développement de la citoyenneté,
- la mobilité géographique,
- l'alimentation solidaire.

A noter que le financement de neuf actions concernant le volet «alimentation solidaire et lutte contre le gaspillage alimentaire» et de treize actions concernant le volet accès aux droits «mise en œuvre d'un réseau d'accueil inconditionnel de proximité» est abondé pour moitié par des crédits de l'Etat dédiés à la lutte contre la pauvreté.

Ce cofinancement à part égale est mis en œuvre dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) signée le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (fiche action n°8 des initiatives locales et fiche action socle n°3 des actions dites « du socle »)

Il vous est proposé d'apporter ou de renouveler pour 2022 le soutien du Département aux 57 actions suivantes :

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<p><b>ADMR 34</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	Action « API bus » : permanences d'accès aux droits en itinérance	<b>SDS Clermont l'Hérault, Gignac et Lodève</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  150 à 200 personnes	Cofinancement Etat 50%  <b>Coût global : 5 600 €</b>	<b>5 600,00 €</b>  dont 50 % financés par l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté
<p><b>Union Départementale de l'Hérault Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	Permanences pour l'accès aux droits et le traitement des situations de surendettement animées par des juristes, accompagnement individualisé sur orientation exclusive des maisons départementales des solidarités.	<b>MDS du Montpelliérain, de Cœur d'Hérault – Pic Saint Loup – Petite Camargue et Haut Languedoc - Ouest Hérault</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  250 places surendettement et 350 places accès aux droits	CAF 34 000 €  <b>Coût global : 121 775 €</b>	<b>87 775,00 €</b>
<p><b>Association Renaissance Développement Insertion (ARDI)</b></p> <p>34080 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	Action « Femmes autonomes ». Redynamisation sociale et implication des femmes du quartier dans des projets collectifs, accompagnement vers l'accès aux droits.	<b>SDS Hauts de Massane et Mosson</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  30 places	Etat 12 480 € Commune Mtp. 6 000 € CAF 16 850 € Région 2 000 € Cotisations 1 550 €  <b>Coût global : 49 830 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<p><b>Association ESPOIR 34</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	Action de remobilisation, d'accès aux droits et d'accès aux outils numériques.	<b>SDS Alco</b>	Habitants du quartier Petit Bard  500 places	Commune Mtp. 5 000 € Etat 6 906 € Région 7 000 € Mécénat Mtp Business school 7 500 € CAF 5 000 €  <b>Coût global : 34 406 €</b>	<b>3 000,00 €</b>
<p><b>Association Vivre Ensemble en Citoyens dans le quartier des Cévennes (AVEC)</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	Action de médiation sociale et administrative : permanences d'aide aux démarches administratives et apprentissage de la langue française.	<b>SDS Alco</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  650 places	Etat 38 200 € Commune Mtp. 4 000 € CAF 2 000 € Région 4 000 € Part. bénéficiaires 800 €  <b>Coût global : 69 000 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<p><b>Centre pour l'Initiative Citoyenne et l'Accès aux Droits des Exclus (CICADE)</b></p> <p>34090 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Lieu ressource sur le droit de la famille et des femmes étrangères ou issues de l'immigration : accueil, permanences téléphoniques, suivi juridique des situations et animations collectives ; formations en direction des travailleurs sociaux.</p>	<p><b>MDS du Montpelliérain, du Biterrois et de Petite Camargue</b></p>	<p>Public des MDS concernées et professionnels</p> <p><b>800 places</b></p>	<p>Etat 58 110 € Commune Mtp 2 000 € CAF 3 000 € Prestations services 1 430 € Adhésions 40 €</p> <p><b>Coût global : 78 180 €</b></p>	<p><b>13 600,00 €</b></p>
<p><b>Association pour le Développement de la Formation et de l'Insertion (DEFI)</b></p> <p>34080 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action visant l'insertion sociale des personnes, le développement du lien social et de la mixité par l'intermédiaire d'un soutien individuel et d'actions collectives.</p>	<p><b>SDS Mosson</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>1 600 personnes</b></p>	<p>Etat (DDET) 12 000 € Commune Mtp. 4 500 € CAF 33 683 €</p> <p><b>Coût global : 105 183 €</b></p>	<p><b>55 000,00 €</b></p>
<p><b>Association FACE HERAULT</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action de médiation administrative : accueil, information et accompagnement individuel, réunions collectives thématiques pour favoriser l'accès aux droits des personnes.</p>	<p><b>MDS du Montpelliérain</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>1 740 places</b></p>	<p>Etat (DDETS/emp.aidés) 87 100 € CPAM 15 000 € Entreprises 12 000 € MMM 5 000 €</p> <p><b>Coût global : 145 260 €</b></p>	<p><b>20 000,00 €</b> actions territorialisées + <b>6 160,00 €</b> dont 50% financement Etat dans le cadre du Plan Pauvreté</p> <p><b>Total = 26 160,00 €</b></p>
<p><b>Association Mas des moulins</b></p> <p>34090 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action « baby car » permettant de lever les freins à l'insertion par la mise en place d'une crèche itinérante à destination des enfants de 3 mois à 4 ans.</p>	<p><b>SDS Alco</b></p>	<p>Parents bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>53 places</b></p>	<p>CNAF 35 000 € Usagers 2 500 € Commune Mtp. 15 200 € CAF 40 000 €</p> <p><b>Coût global : 109 700 €</b></p>	<p><b>17 000,00 €</b></p>
<p><b>Association Solidarité Dom Tom (SODOTO)</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action de médiation sociale et administrative : permanences d'accès aux droits, épicerie sociale et solidaire et projets citoyens.</p>	<p><b>MDS du Montpelliérain</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>1 000 personnes</b> <b>(80 familles)</b></p>	<p>Etat 59 542 € Région 11 500 € MMM 9 000 € CAF 3 500 € Commune Mtp. 34 000 € Fondation 6 000 € Produits excep. 2 881 € Part. adhérents 1 200 € Fonds propres 10 039 €</p> <p><b>Coût global : 177 662 €</b></p>	<p><b>40 000,00 €</b></p>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<p><b>ADAGES – Espace Famille</b></p> <p>34097 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p><b>Deux actions :</b> <b>action 1</b> mise en place d'actions collectives en direction des familles pour informer sur les droits, renforcer les liens familiaux et soutenir les parents dans leur rôle éducatif et <b>action 2</b> « Numérique itinérant »: faciliter l'accès aux droits », en direction de personnes ne maîtrisant pas les outils numériques</p>	<p><b>SDS Mas Drevon et SDS Ovalie</b> pour action 1</p> <p><b>SDS Jacou Castries</b> pour action 2</p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>300 personnes</b> action 1</p> <p><b>80 places</b> action 2</p>	<p>CAF 5 000 € Comm Montpellier 16 000 € CNAF 23 332 € Adhérents 854 €</p> <p><b>Coût global : 64 806 €</b></p>	<p><b>14 620,00 €</b> actions territorialisées + <b>5 000,00 €</b> dont 50 % financés par l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté</p> <p><b>Total = 19 620,00 €</b></p>
<p><b>Centre d'Accompagnement Parcours d'Adultes et Jeunes (APAJ)</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Actions de redynamisation sociale, de médiation administrative et d'accès aux droits (ateliers multimédia liés à l'insertion, ateliers socio linguistiques et alphabétisation).</p>	<p><b>SDS Proudhon St Martin, Millénaire, Ecusson</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>115 personnes</b></p>	<p>Commune Montpellier 500 € CAF 7 500 €</p> <p><b>Coût global : 24 000 €</b></p>	<p><b>16 000,00 €</b></p>
<p><b>Association Cesam Migrations Santé</b></p> <p>34080 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Deux actions : <b>action 1</b> soutien psychosocial aux personnes ou familles en situation de vulnérabilité et aide à l'intervention des professionnels du secteur médico-social et <b>action 2</b> activités pour la prévention des difficultés dans l'acquisition du langage. Le soutien s'adresse aux familles et aux professionnels</p>	<p><b>MDS du Biterrois, du Montpelliérain et du Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b> pour action 1</p> <p><b>SDS Mosson et Alco</b> pour action 2</p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux <b>200 places</b> pour action 1</p> <p>et</p> <p>Familles et acteurs professionnels du territoire d'intervention <b>150 places</b> pour action 2</p>	<p>Etat (ANCT, ARS, emplois aidés) 24 200 € Région 7 500 € MMM 13 500 € CAF 51 500 € CC Lodévois Larzac 6 500 € Béziers Agglo. 5 550 € Prestations sce 1 500 €</p> <p><b>Coût global : 140 900 €</b></p>	<p><b>30 650,00 €</b></p>
<p><b>Association Jasmin d'Orient</b></p> <p>34070 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Permanences d'accès aux droits et redynamisation des personnes par l'animation d'ateliers collectifs.</p>	<p><b>SDS Saint Martin</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>60 places</b></p>	<p>CAF 1 500 € Etat (DDETS/emp.aidés) 21 328 € Commune Mtp 4 500 € MMM 2 000 € Autres produits 2 500 € Fond. BNP Paribas 1 500 € Région 2 000 € Adhérents 1 500 €</p> <p><b>Coût global : 45 828 €</b></p>	<p><b>9 000,00 €</b></p>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association GAMMES / Alisé</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2022 au 31/12/2022	Action de redynamisation sociale qui se décline en ateliers sociolinguistiques et ateliers de soutien à la parentalité.	<b>SDS Millénaire</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>100 personnes</b>	CAF 22 511 € Etat 6 811 € Participation usagers 473 €  <b>Coût global : 45 945 €</b>	<b>16 150,00 €</b>
<b>Association Via Voltaire</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2022 au 31/12/2022	Action d'animation et de coordination du réseau des habitants du quartier Gély-Gambetta-Figuerolles : « des mots pour vous dire ».	<b>MDS du Montpelliérain</b>	Habitants du quartier Gély Figuerolles  <b>30 personnes</b>	CAF 9 000 €  <b>Coût global : 12 400 €</b>	<b>3 400,00 €</b>
<b>La Boutique d'écriture and Co</b>  34070 MONTPELLIER  01/01/2022 au 31/12/2022	Action de redynamisation sociale en direction des adultes et de soutien à la parentalité à travers des permanences et des actions liées à la réussite éducative des enfants.	<b>SDS Ovalie et Mas Drevon</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>500 places</b>	Comm Montpellier 65 000 € CAF 49 000 € Etat 104 546 € MMM 10 000 € Région Occitanie 15 000 € Prestations CLAS 6 326 € Autres prestations 6 500 € Prestations usagers 1 500 € Activités annexes 1 500 € Produits de gestion 2 258 €  <b>Coût global : 278 830 €</b>	<b>17 200,00 €</b>
<b>Association la Vista théâtre de la Méditerranée</b>  34000 MONTPELLIER  01/01/2022 au 31/12/2022	« Pass Vista » : action partenariale réunissant un réseau de structures socio-éducatives du quartier visant à favoriser l'intégration sociale des familles en les amenant vers le spectacle vivant.	<b>SDS Mas Drevon et Ovalie</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>2 500 personnes</b>	Recettes billetterie 4 457 € Etat (CGET/emp.aidés) 7 402 € Comm Montpellier 15 000 € CAF 1 500 € Métropole 4 000 € Région 1 000 €  <b>Coût global : 40 359 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) comité de Lunel</b>  34400 LUNEL  01/01/2022 au 31/12/2022	Aider les publics éloignés des dispositifs de droit commun, peu ou pas mobiles, dans leurs démarches administratives et leurs besoins en apprentissage de la langue française	<b>SDS Lunel</b>	Bénéficiaires des minima sociaux et personnes ne maîtrisant pas la langue française  <b>50 places</b>	Commune Lunel 500 € MRAP comité Lunel 500 €  <b>Coût global : 2 500€</b>	<b>1 500,00 €</b>



Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association le Relais, maison des enfants dans la ville</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	Accompagnement éducatif et social des adolescents et de leurs parents, prévention des conduites à risques par la mise en place de projets collectifs.	SDS Ecusson	Bénéficiaires des minima sociaux  210 places	Commune Montpellier 5 000 € CAF 8 700 € Particip adhérents 2 200 € Autres prestations 2 100 € Autres produits 3 000 € Particip usagers 7 500 €  <b>Coût global : 40 400 €</b>	<b>11 900,00 €</b>
<b>Association Léo Lagrange Méditerranée</b> 13001 MARSEILLE 01/01/2022 au 31/12/2022	Permanences d'accès aux droits et de soutien aux démarches administratives.	SDS Agde	Bénéficiaires de minima sociaux  50 places	Cofinancement Etat 50% Plan pauvreté  <b>Coût global : 7 320,00 €</b>	<b>7 320,00 €</b>  dont 50 % financés par l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté
<b>Association Rhizome</b> 34070 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	« la grande oblique » vise à rompre l'isolement et à favoriser la réinsertion sociale par des ateliers intergénérationnels et artistiques.	MDS du Montpelliérain	Bénéficiaires des minima sociaux  40 places	Etat (DDETS) 2 500 € CAF 3 000 € Prestations service 400 €  <b>Coût global : 7 200 €</b>	<b>1 300,00 €</b>
<b>Service d'Orientation et de Médiation pour l'Insertion Sociale (SOMIS)</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	Médiation administrative et socio-culturelle visant l'accès aux droits et l'information de personnes en difficulté linguistiques, afin de favoriser leur insertion sociale et leur autonomie.	MDS du Montpelliérain	Bénéficiaires des minima sociaux  5 000 places	Etat (ANCT/emp.. aidés) 33 489 € Comm. Montpellier 5 250 € CAF 12 820 € MSA 2 000 € BTP 1 500 € Produits financiers 150 €  <b>Coût global : 99 409 €</b>	<b>34 200,00 €</b> actions territorialisées + <b>10 000,00 €</b> dont 50 % financés par l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté  <b>Total = 44 200,00 €</b>
<b>Association Tin Hinan</b> 34080 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	Action de médiation sociale et administrative.	MDS du Montpelliérain	Bénéficiaires de minima sociaux  500 personnes	Commune Mtp 10 000 € Etat 47 900 € CAF 9 000 € Région 9 500 € Part. adhérents/dons 2 000 € CPAM 4 000 € Métropole 2 000 €  <b>Coût global : 93 000 €</b>	<b>8 600,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI)</b> 34380 VIOLS LE FORT 01/01/2022 au 31/12/2022	Actions d'éducation autour du cadre de vie. Accompagnement socio-éducatif et accès aux droits.	<b>SDS Pignan</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>30 familles</b>	Pas de co-financement  <b>Coût global : 5 200 €</b>	<b>5 200,00 €</b>
<b>Centre socio-culturel l'Agantic</b> 34190 GANGES 01/01/2022 au 31/12/2022	Actions collectives favorisant l'insertion sociale des personnes en difficulté, le soutien aux initiatives des usagers et la prévention en direction des jeunes.	<b>SDS Saint Mathieu Ganges</b>	Tous publics en difficulté  <b>4 400 personnes</b>	Part. usagers 14 200 € Produits manif. 2 330 € Etat (FONJEP) 18 528 € Commune Ganges 500 € CC Cévennes Gangeoises et Suménoises 13 000 € CAF 69 333 € REAAP 10 500 € Fonds Agantic 41 943 € CARSAT 5 5000 €  <b>Coût global : 197 984 €</b>	Dpt. Hérault – CFPPA 1 400 €  <b>21 250,00 €</b>  Total = 22 650 €
<b>Association Croix Rouge française Unité Locale de Montpellier</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	Action d'animation collective à travers divers ateliers, dans le cadre de l'accès à une épicerie sociale (cuisine, peinture, sport et culture, écriture...) à Gignac.	<b>SDS Gignac</b>	Bénéficiaires de minimas sociaux  <b>50 personnes</b>	Commune Gignac 4 200 € Commune Aniane 600 € Participation usagers 6 300 € Participation adhérents 580 €  <b>Coût global : 16 180 €</b>	<b>4 500,00 €</b> dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté
<b>Association Ecrits et compagnie</b> 34160 RESTINCLIERES 01/01/2022 au 31/12/2022	Ecrivain public venant en aide aux publics éloignés des dispositifs de droit dans leurs démarches administratives afin de faciliter leur accès aux droits, permanences à Lune, Mauguio, Palavas et la Grande Motte.	<b>MDS Petite Camargue</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>500 places</b>	Cofinancement Etat 50% Plan pauvreté  <b>Coût global : 14 400,00 €</b>	<b>14 400,00 €</b> dont 50 % financés par l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté
<b>Association l'Encrier</b> 34700 SAINT ETIENNE DE GOURGAS 01/01/2022 au 31/12/2022	Permanences d'information et de médiation pour l'accès aux droits.	<b>SDS Clermont, Gignac, Lodève</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>550 personnes</b>	Etat (CGET) 2 000 € CC Lod. Larz. 1 500 € Commune de Lodève 2 000 € Région Occitanie 2 000 € Part.adhérents 368 €  <b>Coût global : 24 768 €</b>	<b>6 000,00 €</b> actions territorialisées + <b>10 900,00 €</b> dont 50 % financés par l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté  <b>Total = 16 900,00 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<p><b>SCIC-IFAD (Société Coopérative d'Intérêt Collectif - Information Formation Animation Développement) APP Piémonts</b></p> <p>34190 GANGES</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action de redynamisation à travers l'accès à un espace culturel et artistique de proximité sur Lodève « Tiers Lieu », espace permettant l'expression et favorisant l'estime de soi.</p>	<p><b>SDS Lodève</b></p>	<p>Personnes en difficulté d'insertion</p> <p><b>50 personnes</b></p>	<p>Etat 10 000 € Commune de communes Lodévois et Larzac 7 000 € Région 2 000 € Participation usagers 2 000 €</p> <p><b>Coût global : 24 000 €</b></p>	<p><b>3 000,00 €</b></p>
<p><b>Association I.Projet Echanges Internationaux Culture Citoyenneté (I.PEICC)</b></p> <p>34000 MONTPELLIER</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>L'université du citoyen promeut une citoyenneté active en proposant des ateliers et des rencontres ouverts sur la ville.</p>	<p><b>MDS du Montpelliérain</b></p>	<p>Habitants du territoire des MDS concernées</p> <p><b>200 personnes</b></p>	<p>Etat (emplois aidés) 14 200 € Région 2 000 € Commune Montpellier 5 000 € CAF 22 000 € Participation adhérents 200 €</p> <p><b>Coût global : 53 400 €</b></p>	<p><b>10 000,00 €</b></p>
<p><b>Association Terre Contact</b></p> <p>34800 CLERMONT L'HERAULT</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Démarche de redynamisation sociale à travers des dynamiques collectives et participatives : actions d'animation sociale de proximité, d'accompagnement à la parentalité, d'alimentation solidaire et animation en itinérance.</p>	<p><b>MDS Cœur d'Hérault Pic Saint Loup</b></p>	<p>Personnes en difficulté d'insertion</p> <p><b>6 500 personnes</b></p>	<p>Communes de Clermont l'Hérault, Lodève, Fontès, Pouzols, Puechabon, Nébian, Belarga 68 000 € Région 5 000 € CAF 64 700 € MSA 5 000 € Etat 30 280 € Fondations 57 010 € Prestations scc CNAF 123 600 € Produits manifestations 25 790 € Participation usagers 2 100 € Autres prestations scc 7 050 € Part. adhérents 7 010 € ANDES 5 000 €</p> <p><b>Coût global : 539 110 €</b></p>	<p>DGA SD : DEF et CFPPA : 39 000 €</p> <p><b>+</b></p> <p><b>44 550 €</b> actions territorialisées</p> <p><b>+</b></p> <p><b>35 020 €</b> dont 50 % financés par l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté (rappel 20 000 € votés CP novembre 2021)</p> <p><b>Total = 138 570 €</b></p>
<p><b>Association Terre en partage</b></p> <p>34700 LODEVE</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action de socialisation et de redynamisation par l'implication dans la dynamique collective des jardins partagés et des composteurs de proximité.</p>	<p><b>SDS Lodève</b></p>	<p>Personnes en difficulté d'insertion</p> <p><b>950 personnes</b></p>	<p>Etat 5 500 € Communauté de communes Lodévois et Larzac 6 000 € CAF Hérault 5 000 € Région Occitanie 3 000 € ARS 3 000 € Participation usagers 1 560 € Fondations 6 550 € Produits exceptionnels 1 480 € Produits de structure 4 580 €</p> <p><b>Coût global : 50 370 €</b></p>	<p><b>13 700,00 €</b></p>
<p><b>Association Vigan Inter'Aide</b></p> <p>30120 LE VIGAN</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action consistant en la mise en œuvre et l'animation d'événements et de rencontres à thèmes, avec la participation des usagers, et dans le cadre du développement de partenariats locaux.</p>	<p><b>SDS Saint Mathieu Ganges</b></p>	<p>Personnes en grande difficulté et en situation d'isolement</p> <p><b>50 personnes</b></p>	<p>Fonds propres 500 €</p> <p><b>Coût global : 3 050 €</b></p>	<p><b>2 550,00 €</b></p>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Association Vivre à Aniane</b>  34150 ANIANE  01/01/2022 au 31/12/2022	Développement d'une citoyenneté active par l'implication dans des espaces collectifs tels des jardins partagés et pédagogiques et un atelier de cuisine partagée.	<b>SDS Gignac</b>	Personnes en difficulté d'insertion  <b>300 personnes</b>	CAF 27 990 € Miss° locale jeunes 5 428 € Commune Aniane 800 € Produits manifestations 7 741 € Participation usagers 160 € Autres prestations sce 224 € Cotisations et adhésions 3 000 €  <b>Coût global : 50 443 €</b>	<b>5 100,00 €</b>
<b>Association Les Ziconofages</b>  34070 MONTPELLIER  01/01/2022 au 31/12/2022	Action « Outils vidéo participatifs » qui s'emploie à la redynamisation et la revalorisation des personnes par la réalisation et la diffusion de documents vidéo sur des thématiques citoyennes.	<b>MDS Cœur d'Hérault Pic St Loup, du Montpelliérain, Etang de Thau et Petite Camargue</b>	Personnes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle  <b>800 personnes</b>	Etat 13 500 € Métropole Montpellier 3 000 € CAF 1 000 € Fondation de France 5 000 € Région 3 000 € Particip des adhérents 200 €  <b>Coût global : 39 700 €</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>Association O Cœur de Flo</b>  34510 FLORENSAC  01/01/2022 au 31/12/2022	Organisation d'un espace de vie sociale avec des ateliers de redynamisation des personnes et d'accompagnement individuel dans les démarches administratives et l'accès aux droits	<b>SDS Pézenas</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>50 personnes</b>	CAF 37 488 € Vente de produits 3 362 €  <b>Coût global : 43 550 €</b>	<b>2 700,00 €</b>
<b>Association La porte ouverte</b>  34070 MONTPELLIER  01/01/2022 au 31/12/2022	Action d'animation collective concernant les personnes fréquentant l'épicerie sociale et solidaire	<b>SDS Lattes, SDS Ovalie, SDS Mas Drevon et SDS Saint Martin</b>	Personnes en situation de précarité  <b>120 personnes</b>	Part. bénéficiaires 1 334,66 € Commune Montpellier 1 800 € Etat 316 €  <b>Coût global : 5 450,66 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Escale de Terrisse</b>  34300 AGDE  01/01/2022 au 31/12/2022	Action visant à favoriser la réinsertion et l'autonomie de la personne à travers l'accès à l'épicerie sociale et aux ateliers collectifs de remobilisation.	<b>SDS Agde</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>450 places</b>	Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée 2 200 € Commune d'Agde 37 000 € CCAS d'Agde 12 000 € Vente de produits 27 000 € Participation des usagers 600 €  <b>Coût global : 83 300 €</b>	<b>4 500,00 €</b>  dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<p><b>Centre Communal d'Action Sociale de Balaruc les Bains</b></p> <p>34540 BALARUC LES BAINS</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action de redynamisation sociale et d'insertion dans le cadre de l'accès à l'épicerie sociale et solidaire et aux ateliers collectifs afférents</p>	<p><b>SDS Frontignan</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>150 personnes</b></p>	<p>Commune de Balaruc 23 438 €</p> <p><b>Coût global : 25 938 €</b></p>	<p><b>2 500,00 €</b></p> <p>dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté</p>
<p><b>Association Femmes en Languedoc Roussillon (FLR)</b></p> <p>34110 FRONTIGNAN</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action visant l'autonomie et l'insertion socio-professionnelle au travers de deux axes d'intervention : médiation administrative, accès aux droits et redynamisation de la personne. Participation à l'animation de la vie sociale locale.</p>	<p><b>SDS Frontignan</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>200 places</b></p>	<p>Etat (DDETS / CGET) 4 000 € Région 7 000 € Prestations de service 24 608 € CAF 32 000 € Commune Frontignan 20 700 € Part. privées (BNP Paribas et Agir sa vie) 14 000 € Ventes de produits 2 228 € Part. adhérents dons 3 400 €</p> <p><b>Coût global : 123 536 €</b></p>	<p>Dpt. Hérault - PAT 1 200 €</p> <p><b>14 400,00 €</b></p> <p>Total = 15 600 €</p>
<p><b>Concerthau</b></p> <p>34200 SETE</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Remobilisation des personnes à travers des ateliers (écriture, multi-média, alphabétisation) en vue d'acquérir plus d'autonomie et de s'impliquer dans la vie du quartier de l'île de Thau.</p>	<p><b>SDS Sète centre ville et SDS Ile de Thau</b></p>	<p>Habitants du territoire des SDS concernés</p> <p><b>250 places</b></p>	<p>Etat (FONJEP/ASP) 1 780 € Commune de Sète 2 000 € CAF 4 900 € Vente de produits 1 040 € Participation des adhérents 600 €</p> <p><b>Coût global : 23 070 €</b></p>	<p><b>12 750,00 €</b></p>
<p><b>Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Marseillan</b></p> <p>34340 MARSEILLAN</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action de médiation administrative et permanences d'accès aux droits ; mise en œuvre d'animations collectives de proximité pour favoriser le lien social et le vivre ensemble.</p>	<p><b>SDS Mèze Gigan</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>50 places</b></p>	<p>Commune Marseillan 5 000 € CCAS Marseillan 2 000 € CAF 6 000 € Participation usagers 1 700 € Dons 160 €</p> <p><b>Coût global 17 560 €</b></p>	<p><b>2 700,00 €</b></p>
<p><b>Centre Communal d'Action Sociale de Lattes</b></p> <p>34970 LATTES</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action de redynamisation à travers des ateliers dans le cadre de l'accès à l'épicerie sociale « cabassol ».</p>	<p><b>SDS Lattes</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>30 familles</b></p>	<p>Commune de Lattes 65 750 € Participation des usagers 3 000 € Autres produits 1 000 €</p> <p><b>Coût global : 73 250 €</b></p>	<p><b>3 500,00 €</b></p> <p>dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté</p>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<b>Centre Communal d'Action Sociale de Jacou</b> 34830 JACOU 01/01/2022 au 31/12/2022	Actions collectives permettant l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre et l'animation de l'épicerie sociale	<b>SDS Jacou Castries</b>	Bénéficiaires des minima sociaux  <b>150 personnes</b>	Commune de Jacou 16 055 €  <b>Coût global : 18 455 €</b>	<b>2 400,00 €</b>  dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté
<b>Association Les petits débrouillards</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	Les « ateliers de la solidarité » proposent des ateliers autour de la sensibilisation au bien manger et à la transition écologique et à la lutte contre le gaspillage alimentaire	<b>SDS Balaruc les Bains et SDS Jacou</b>	Bénévoles et bénéficiaires du CCAS de Balaruc les Bains et du CCAS de Jacou  <b>100 places</b>	Autofinancement 1 828 €  <b>Coût global : 8 928 €</b>	<b>7 100,00 €</b>  dont 50 % financés par l'Etat dans le cadre du Plan Pauvreté
<b>ADAGES Centre social mas des rencontres</b> 34090 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	Parcours de remobilisation pour l'émancipation et l'autonomie des femmes du quartier de la Devèze	<b>SDS Devèze</b>	Bénéficiaires de minima sociaux  <b>50 personnes</b>	Etat : 2 558 € Participation usagers 1 300 € Prestations scc CNAF 5 797 € CAF : 2 525 € Autres produits gestion : 250 €  <b>Coût global : 39 430 €</b>	<b>27 000,00 €</b>
<b>Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault (CIDFF)</b> 34000 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	Service d'accès aux droits (permanences, réponses juridiques par téléphone ou par internet...) en direction des personnes du territoire héraultais.	<b>les 6 MDS</b>	Personnes en situation de précarité ou d'exclusion  <b>6 500 places</b>	Etat – 143 540 € CAF - 6 200 € Autres prest. service 44 020 € Fonds propres 6 940 €  <b>Coût global : 276 700 €</b>	<b>44 300 €</b> actions territorialisées + <b>31 700 €</b> dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté  <b>Total = 76 000,00 €</b>
<b>Familles rurales Fédération Hérault</b> 34070 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	Epicierie sociale et solidaire itinérante sur le territoire de la CC du Minervois au Caroux et visant à combattre les inégalités sociales et économiques et à développer des liens de solidarité.	<b>MDS Haut Languedoc – Ouest Héraultais</b>	Personnes en situation de grande précarité sociale  <b>200 personnes</b>	Participation usagers 23 500 € Etat 29 600 € Commune St Pons et Olonzac 1 500 € Communauté communes Minervois Caroux 3 000 € MSA 7 000 € Région 5 000 € ANDES 5 000 € Pays HLV 10 000 € Subventions privées 6 000 € Transfert de charges 1 000 €  <b>Coût global : 105 600 €</b>	<b>4 000 €</b> actions territorialisées + <b>10 000 €</b> dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté (Pour rappel 20 000€ votés CP novembre)  <b>Total = 34 000 €</b>
<b>Familles rurales Fédération Hérault</b> 34070 MONTPELLIER 01/01/2022 au 31/12/2022	"RIFI" Prévention et lutte contre le surendettement – accès aux droits et médiation administrative.	<b>MDS Haut Languedoc Ouest Hérault, SDS Cazouls les Béziers et SDS Ovalie</b>	Personnes en situation de précarité et d'exclusion  <b>694 personnes</b>	Etat 8 700 € Communauté de communes Grand Orb 1 450 € Région 2 500 € Caisse dépôts consignat* 1 000 € CAF 3 000 € MSA-CPAM-CARSAT 3 000 € Participation des usagers – Fonds propres 8 624 € Autres prestations scc 1 250 € Transfert de charges 3 867 €  <b>Coût global : 65 741 €</b>	<b>23 000,00 €</b> actions territorialisées + <b>9 350 €</b> dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté  <b>Total = 32 350 €</b>

Organisme et durée de la convention	Objectifs	Territoire d'intervention	Public	Partenaires et co-financement	Financement du Département
<p><b>Fédération des Ciné-clubs de la Méditerranée (FCCM)</b></p> <p>34500 BEZIERS</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Rompres l'isolement et favoriser l'insertion des personnes en utilisant le support du cinéma et de l'éducation à l'image. Prévention liée aux risques de surexposition aux écrans.</p>	<p><b>MDS du Biterrois</b></p>	<p>Personnes en difficultés sociales et/ou éducatives</p> <p><b>1 050 personnes</b></p>	<p>Etat 3 250 € Agglo. Béziers Méd 500 € CAF 500 € Report ressources 2 500 €</p> <p><b>Coût global : 11 750 €</b></p>	<p><b>5 000,00 €</b></p>
<p><b>Epicierie Sociale et Solidaire de Capestang</b></p> <p>34310 CAPESTANG</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action d'animation collective sous la forme d'ateliers liés au développement de la vie sociale dans le cadre de l'épicierie sociale et solidaire.</p>	<p><b>MDS Haut Languedoc Ouest Hérault</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>91 places</b></p>	<p>Commune de Capestang 2 000 €</p> <p><b>Coût global : 5 500 €</b></p>	<p><b>3 500,00 €</b></p> <p>dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté</p>
<p><b>Association Maison René Cassin</b></p> <p>34500 BEZIERS</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Action de médiation socio - juridique et administrative afin de favoriser l'accès aux droits et d'informer les personnes.</p> <p>Accompagnement à l'inclusion numérique.</p>	<p><b>MDS du Biterrois</b></p>	<p>Bénéficiaires des minima sociaux</p> <p><b>2 000 places</b></p>	<p>CAF 10 700 € Etat 15 800 € Autres 602 € CDAD 34 : 4 000 € Fonds propres : 1 000 €</p> <p><b>Coût global : 99 602 €</b></p>	<p><b>41 500,00 €</b></p> <p>actions territorialisées + <b>26 000,00 €</b></p> <p>dont 50% financés par l'État dans le cadre du Plan Pauvreté</p> <p><b>Total = 67 500,00 €</b></p>
<p><b>Association Mosaïque 2000</b></p> <p>34500 BEZIERS</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Accueil individuel pour l'accès aux droits et redynamisation des personnes à travers des ateliers.</p>	<p><b>MDS du Biterrois</b></p>	<p>Habitants du centre-ville de Béziers en situation de précarité</p> <p><b>340 places</b></p>	<p>Participation usagers 1 500 € CAF 35 000 € Etat : 39 866 € Agglomération Béziers 7 000 € Région 7 000 €</p> <p><b>Coût global : 100 366 €</b></p>	<p><b>10 000,00 €</b></p>
<p><b>Accueil Santé Béziers</b></p> <p>34500 BEZIERS</p> <p>01/01/2022 au 31/12/2022</p>	<p>Accueillir et soigner gratuitement des personnes exclues du système de santé ou qui nécessitent d'être accompagnées dans l'accès aux soins. Les orienter vers les dispositifs de droit commun, en lien avec le réseau des partenaires locaux.</p>	<p><b>MDS du Biterrois</b></p>	<p>Bénéficiaires de minima sociaux</p> <p><b>1 100 personnes</b></p>	<p>ARS Occitanie 72 000 € Etat 23 000 € Commune de Béziers 12 200 € Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée 4 500 € Remboursement consultations / Centre de santé 42 100 € Participation adhérents 400 €</p> <p><b>Coût global : 215 200 €</b></p>	<p>DGA DETIE - PPI 46 000 €</p> <p><b>15 000,00 €</b></p> <p>Total = 61 000 €</p>

## Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution de **994 045 €** aux structures précitées, les crédits nécessaires seront inscrits au projet de budget 2022 **programme développement social local (20P110)**, opération AS Actions territorialisées action sociale (20P110O001), enveloppe de dépenses de fonctionnement annuel (20P110E02), imputation 65-/6568-58 (NATANA 701),
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les conventions en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288874-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/D/110

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                   Enfance - Dispositif transitoire d'hébergement et d'accompagnement des mineurs non accompagnés**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/110 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Conformément aux articles L-111-2, L-112-3, L221-2 et L222-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Département assure l'accueil, l'hébergement et le suivi éducatif des mineurs en statut de mise à l'abri ou confiés par décision de justice ou des mineurs devenus majeurs dans le cadre de contrats dits « jeune majeur ».

Afin d'assurer l'encadrement et la restauration des jeunes de manière adaptée à cette période de crise sanitaire et dans les meilleures conditions de sécurité, l'association COALLIA assure déjà ces missions sur les sites suivants :

- « Hôtel Bellagio » à Montpellier (gestionnaire POPPINS)
- « Hôtel Côté Green » à Juvignac
- « Hôtel Le Méjean » à Lattes

Ces missions d'accompagnement éducatif et quotidien sont assurées dans le cadre de conventions passées entre le Département et l'association COALLIA mises en place durant la période de crise sanitaire.

Le suivi éducatif au quotidien des jeunes est assuré par COALLIA, en lien régulier avec le service éducatif MNA du Foyer départemental de l'enfance et de la famille (FDEF), garant et coordonnateur des parcours des jeunes.

Le Département envisage de lancer un appel à projet destiné à organiser cet hébergement et cet accompagnement au sein de structures de protection de l'enfance adaptées et non plus au sein d'établissements hôteliers. Un avenant est proposé pour chacune de ces conventions afin de les prolonger jusqu'au 30/06/2022 le temps d'aboutir dans ces appels à projets.

En fonction de l'évolution des structures d'hébergement dédiées aux mineurs non accompagnés dans le Département, ces conventions pourront être interrompues avant cette date à l'initiative du Département, avec un préavis d'1 mois.

Les conditions techniques et financières sont les suivantes :

### **1 – Dispositif de prise en charge et d'accompagnement des mineurs non accompagnés**

Intervenant	Population visée	Objectifs et moyens	Montant global de l'action	Montant global estimé (avec une capacité maximale d'accueil)
Association COALLIA 75592 PARIS	MNA en statut de mise à l'abri, confiés par décision de justice ou en CJM	<b>Avenant 5 : prolongation de la convention jusqu'au 30/06/2022.</b> Accompagnement de 80 MNA tout statut confondu sur le site « Hôtel Bellagio » à Montpellier.	<b>39,40€ par jour et par jeune</b>	<b>570 512 €</b>  Du 01/01/2022 au 30/06/2022
	MNA en statut de mise à l'abri, confiés par décision de justice ou en CJM	<b>Avenant 4 : prolongation de la convention jusqu'au 30/06/2022.</b> Accompagnement de 84 MNA tout statut confondu sur le site « Hôtel Côté Green » à Juvignac.	<b>39,40 euros par jour et par jeune</b>	<b>599 037,60 €</b>  Du 01/01/2022 au 30/06/2022
	MNA en statut de mise à l'abri, confiés par décision de justice ou en CJM	<b>Avenant 3 : prolongation de la convention jusqu'au 30/06/2022.</b> Accompagnement de 50 MNA tout statut confondu sur le site « Hôtel Le Méjean » à Lattes.	<b>39,40€ par jour et par jeune</b>	<b>356 570 €</b>  Du 01/01/2022 au 30/06/2022
			<b>TOTAL</b>	<b>1 526 119,60 €</b>

### Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité des voix exprimées (6 abstentions du groupe Défendre l'Hérault : Marie-Emmanuelle Camous, Marie Hirt, Denis Marsala, Jean-Louis Respaud, Gilles Sacaze, Nicole Zenon) :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les avenants joints en annexe concernant le dispositif de prise en charge et d'accompagnement des mineurs non accompagnés, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au projet de budget départemental de l'exercice 2022 sur le **programme Enfance et famille (20P091)** opération « EF Actions de protection » (20P091O002) enveloppe dépenses de fonctionnement annuel (20P091E02) nature analytique 65-/652418-51 « Frais de séjours - autres établissements et services » (NATANA 1532).

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288875-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/D/111

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Postes d'Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) mis à disposition par le Département dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD) - Renouvellement des conventions triennales relatives à 5 postes.**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/D/111 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

En moyenne tous les deux jours et demi, une femme trouve la mort des suites de violences exercées par son conjoint ou ex-conjoint.

Le grenelle de lutte contre les violences au sein du couple de 2019 et la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, prévoient tous deux d'améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales en renforçant les moyens existants et en développant de nouvelles dispositions (augmentation du nombre de téléphones grave danger, renforcement du recours aux bracelets anti-rapprochement, création d'un fichier national des auteurs de violences conjugales, etc.).

En tant que chef de file de l'action sociale et notamment du fait de sa compétence en matière de protection de l'enfance, le Département est acteur de la lutte contre ces violences. Les travailleurs sociaux et médico-sociaux de notre collectivité sont quotidiennement confrontés aux problématiques de violences conjugales et intrafamiliales.

Ces situations nécessitent bien souvent une intervention réactive, une approche et des réponses spécifiques, parfois en lien avec les forces de police ou de gendarmerie.

Dans ce contexte, entre 2005 et 2021, le Département a déployé progressivement et de manière volontariste 6 postes d'Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

Il s'agit de travailleurs sociaux du Département positionnés dans les locaux de police et de gendarmerie. Ils ont pour mission d'accueillir des personnes en situation de vulnérabilité ou ayant subi des violences.

Leurs positionnements, géographique et professionnel, permettent d'inscrire leur intervention à l'interface de l'action sociale, sanitaire, judiciaire et policière. Ils ont pour rôle de conseiller les personnes quant aux démarches à effectuer et font le lien avec les partenaires qui apporteront des réponses spécialisées (juristes, psychologue, professionnels de santé...). Plus de 80% des personnes reçues par les ISCG relèvent de problématiques de violences intrafamiliales.

Les 6 postes font l'objet d'un co-financement de l'Etat dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPDR) prenant appui sur une convention triennale.

Ce dispositif est évalué annuellement au travers d'un comité de suivi qui réunit les services de l'Etat, le Conseil départemental et les forces de l'ordre sur la base d'un rapport d'activité produit par les services

du Département. Pour les 5 postes dont la convention doit être renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la part de subvention de l'Etat s'élève à 20 000 Euros par poste. Cette participation pourra être augmentée en fonction du montant des crédits réels engagés par le Département.

### **Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les cinq conventions de partenariat qui organisent la mise à disposition de cinq intervenantes au sein des commissariats de Montpellier, Béziers, Sète et du groupement de gendarmerie de (zone centre et zone EST) pour la période 2022-2024 ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

Les crédits correspondants à la contribution de l'Etat au dispositif seront inscrits au projet de budget départemental 2022, en recette au programme 20P028, opération 20P028O003, Enveloppe Rec 20P028E02, imputation 013/6419-0201 (NATANA 519) pour un montant total de 100 000 Euros.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288876-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/E/100

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                   Pôle des politiques d'insertion : actions d'accompagnement socio-professionnel en direction de publics bénéficiaires du RSA**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/E/100 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

L'article L.263-1 du code de l'action sociale et des familles issu de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative au revenu de solidarité active (RSA) a confirmé l'obligation pour le Département de mettre en œuvre un Programme Départemental d'Insertion (PDI) dont l'objectif est de :

- définir la politique départementale d'accompagnement social et professionnel,
- recenser les besoins de l'offre locale d'insertion,
- planifier les actions correspondantes.

L'offre d'insertion proposée dans le PDI actuellement en vigueur a pour objet d'aider les personnes allocataires du RSA à sortir du statut de bénéficiaire de l'aide sociale en leur proposant des solutions en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire, elle est constituée d'un large éventail d'actions mises en œuvre par des structures associatives.

Ainsi, plus de 120 associations mettent en œuvre 206 actions pour lever les freins à l'emploi des publics les plus en difficulté et les amener ensuite vers une reprise d'activité, d'emploi ou vers une formation qualifiante.

Ces actions d'accompagnement relèvent du domaine de la santé, du social et du professionnel et font l'objet de conventions conclues chaque année entre le Département de l'Hérault et les structures intervenant dans ces différents champs.

Pour répondre au mieux aux besoins des publics destinataires de ces actions tout en respectant le cadre budgétaire défini par l'assemblée départementale en matière de politiques d'insertion, des « référentiels » constituent le socle de contractualisation entre le Département et les structures. Ils sont régulièrement actualisés et font l'objet d'appels à projets qui garantissent l'équité de traitement de l'ensemble des porteurs de projets et permettent d'enrichir l'offre d'insertion par la mise en place d'actions innovantes ou expérimentales.

Par conséquent, j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre approbation les dossiers dont vous trouverez le détail ci-après.

## I. REFERENTS UNIQUES

L'article L262-27 du code de l'action sociale et des familles (modifié par l'article 3 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 relative au RSA) dispose que le bénéficiaire du revenu de solidarité active ainsi que son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ont droit à un accompagnement social et professionnel adapté à leurs besoins et organisé par un référent unique.

Ainsi, le bénéficiaire du RSA élabore conjointement avec son référent unique un contrat d'engagements réciproques en matière d'insertion sociale ou professionnelle.

Pour rappel, le soutien financier consiste en une participation à la prise en charge des salaires (charges patronales incluses) des travailleurs sociaux en charge de la mission de référent unique.

Les référents uniques s'appuient sur le "Guide Départemental du RSA" qui définit les modalités de mise en œuvre, la méthodologie, les actes et comportements professionnels, ainsi que les engagements de qualité de service que les organismes chargés du service du RSA s'engagent à respecter, pour les missions qui composent le service du RSA (dont la contractualisation avec les bénéficiaires et le suivi des contrats d'engagements réciproques et l'accompagnement social des bénéficiaires le nécessitant).

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**.

Structure et nombre de postes	Nombre d'équivalents temps plein	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
APIJE	8,19	Montpelliérain	1 638	<b>217 253 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Béziers	9,1	Biterrois Béziers	1 820	<b>143 270 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Lodévois Larzac	1,25	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	250	<b>24 500 €</b>
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) – Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du Pays de Pézenas	1	Biterrois Pézenas	200	<b>32 480 €</b>
ISSUE	7,8	Montpelliérain	1 420	<b>419 544 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
RDL (Régie de Développement Local)	4,83	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais	1 000	<b>104 000 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE
<b>TOTAL</b>	<b>32,17</b>		<b>6 328</b>	<b>941 047 €</b>

## II. ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**.

### 1) **Dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets "Parcours Créa" :**

Le Département encourage depuis de nombreuses années toutes les initiatives qui s'inscrivent dans des dynamiques territoriales et qui sont génératrices d'emploi.

Ainsi, la création d'activité constitue un axe majeur de sa politique d'insertion.

Véritable alternative à l'emploi salarié, la création d'une activité indépendante ou collective permet à la fois à l'allocataire du RSA de créer son propre emploi mais aussi de produire de l'activité économique.

Avec plus de 41000 foyers allocataires du RSA et un taux de chômage plus important que le niveau national, le Département met en place les conditions nécessaires pour apporter à chaque allocataire quel que soit son lieu de résidence une réponse adaptée à sa situation.

Ainsi, les porteurs de projets d'entreprises ou d'activités doivent-ils pouvoir être accompagnés et conseillés pour passer de l'idée au projet et du projet à sa réalisation si celui-ci est viable.

Par délibération (AD/141220/E/2) du 14 décembre 2020, l'Assemblée départementale a validé le lancement de l'appel à projets "Parcours Créa" qui s'articule autour :

- d'un Module Orientation Créa,
- d'un Parcours Créa – C-PARTI "Conseil au Projet et Poursuite d'Activité Rémunératrice pour Travailleurs Indépendants",
- d'un parcours créa – Test d'activité.

Suite à l'analyse et l'instruction des projets déposés dans ce cadre, il vous est proposé aujourd'hui d'approuver la mise en œuvre des actions présentées ci-après.

Ces dossiers s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la Pauvreté, action du socle – fiche action n° 5 "insertion et parcours des allocataires du RSA" et fiche action n° 6 "garantie d'activité".

#### **Module Orientation Créa :**

L'objectif général est d'évaluer l'aptitude de la personne allocataire du RSA à endosser une posture d'entrepreneur.

Ce module constituera la première étape obligatoire pour tout porteur de projet ou travailleur indépendant déjà immatriculé, qu'il soit nouvel entrant dans le dispositif RSA ou déjà allocataire, avant d'intégrer les parcours créa C-PARTI ou Test d'activité.

<b>Structure</b>	<b>Secteur RSA</b>	<b>Accompagnements</b>	<b>Financement du Département</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Sud-Ouest en groupement avec Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Pays de Lunel</b>	Petite Camargue	170	<b>26 169 €</b>
<b>Chambre de métiers et d'artisanat de l'Hérault</b>	Montpelliérain, Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Biterrois Béziers	703	<b>121 904 €</b>
<b>CREALEAD</b>	Montpelliérain	402	<b>85 000 €</b>

Structure	Secteur RSA	Accompagnements	Financement du Département
<b>Carrière et Formation FM en groupement avec Carrière et Formation Conseil</b>	Montpelliérain, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois-Pézenas	1 494	<b>164 676 €</b>
<b>Information Formation Animation Développement Société Coopérative et Participative (IFAD SCOP) en groupement avec IFAD SCIC</b>	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Haut Languedoc Ouest Héraultais	247	<b>43 718 €</b>
<b>Renaissance 34</b>	Etang de Thau	78	<b>26 000 €</b>
<b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques « Les Sablières »</b>	Biterrois Béziers, Biterrois Pézenas, Haut Languedoc Ouest Héraultais	170	<b>26 100 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 264</b>	<b>493 567 €</b>

**C-Parti "Conseil au Projet et Poursuite d'Activité Rémunératrice pour Travailleurs Indépendants" :**

L'objectif général est de conseiller et d'accompagner les personnes dans la création et le développement de leur activité ainsi que, le cas échéant, dans le renoncement au projet de création.

Structure	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>AXENTS</b>	Montpelliérain, Biterrois Béziers	220	<b>150 600 €</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Sud-Ouest en groupement avec Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Pays de Lunel</b>	Montpelliérain, Petite Camargue	320	<b>207 632 €</b>



<b>Structure</b>	<b>Secteur RSA</b>	<b>Suivis</b>	<b>Financement du Département</b>
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Ouest Hérault</b>	Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois-Pézenas	210	<b>130 965 €</b>
<b>Carrière et Formation FM en groupement avec Carrière et Formation Conseil</b>	Montpelliérain, Cœur d'Hérault – Pic Saint- Loup, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois-Pézenas	220	<b>86 620 €</b>
<b>Chambre départementale d'agriculture</b>	Département	35	<b>26 993 €</b>
<b>Context'Art</b>	Département	216	<b>149 762 €</b>
<b>Information Formation Animation Développement – Société Coopérative et Participative (IFAD SCOP) en groupement avec IFAD SCIC</b>	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Haut Languedoc Ouest Héraultais	150	<b>88 391 €</b>
<b>Profession sport et loisirs 34</b>	Département	25	<b>17 000 €</b>
<b>Profil emploi</b>	Montpelliérain, Petite Camargue, Etang de Thau	350	<b>204 812 €</b>
<b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques « Les Sablières »</b>	Biterrois Béziers, Biterrois Pézenas, Haut Languedoc Ouest Héraultais	80	<b>38 000 €</b>
<b>Terres vivantes</b>	Département	100	<b>76 152 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 926</b>	<b>1 176 927 €</b>

### Accompagnement de projets par le "Test d'activité" :

L'objectif général est l'hébergement juridique et l'accompagnement individualisé des personnes à la création d'un emploi, en particulier les plus fragiles, souhaitant créer leur entreprise.

Le test d'activité en couveuse ou en Coopérative d'Activités et d'Emplois (CAE) permet aux porteurs de projet d'être confrontés à la réalité du marché. Il s'agit pendant cette période de vérifier la validité du projet et sa viabilité économique.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Organisme	Suivis	Financement du Département
<b>Amorçage d'Initiatives en Centre Hérault (ARIAC)</b>	25 accompagnements, 15 tests, 5 emplois/formations	<b>23 000 €</b>
<b>Context'Art</b>	40 accompagnements, 10 tests, 7 emplois/formations	<b>50 000 €</b>
<b>CREALEAD</b>	25 accompagnements, 18 tests, 5 emplois/formations	<b>35 000 €</b>
<b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques "Les Sablières"</b>	8 accompagnements, 5 tests, 2 emplois/formations	<b>11 667 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>98 accompagnements, 48 tests, 19 emplois/formations</b>	<b>119 667 €</b>

### 2) Accompagnement à la création d'activité – actions spécifiques :

#### Service Amorçage Projet (S.A.P) :

Il s'agit d'une action de sensibilisation à la création d'activités des populations des quartiers prioritaires de la Ville de Montpellier, d'impulsion et de soutien à l'émergence de projets.

Structure	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Boutique de Gestion et d'Emploi (BGE) Sud-Ouest</b>	Montpellierain	45 accueils de bénéficiaires du RSA, 15 suivis de bénéficiaires du RSA en amorçage de projet	<b>12 000 €</b>

#### Micro-crédits :

**L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** s'adresse aux porteurs de projets exclus du système bancaire classique en proposant :

- une prise de contact direct,
- un accueil,
- une analyse et un diagnostic du projet et de la situation financière du porteur,

- un accompagnement au montage du projet ou une réorientation vers les organismes spécialisés,
- un accompagnement financier sous forme de micro-crédit et/ou de prêts d'honneur,
- un accompagnement post-financement.

L'ADIE propose également la micro assurance et la micro franchise.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler la participation du Département sur la base des objectifs suivants :

Structure	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)</b>	Département	175 diagnostics de projets de bénéficiaires du RSA, 50 accompagnements financiers de bénéficiaires du RSA, 25 suivis post création de bénéficiaires du RSA.	<b>30 000 €</b>

#### Outil financier :

Membre du mouvement France Active, **l'Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion et de l'Economie (AIRDIE)** a pour vocation de favoriser l'insertion économique des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, par la création d'entreprises locales et durables, en mobilisant des initiatives et des financements solidaires sur l'ensemble du territoire héraultais.

L'objectif est de permettre à des personnes de créer leur propre emploi dans les conditions les plus sécurisées au regard de leur fragilité (accompagnement d'expertise financière et les dispositifs financiers solidaires mobilisés).

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler la participation du Département sur la base des objectifs suivants :

Structure	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion et de l'Economie (AIRDIE)</b>	Département	650 accueils dont 120 bénéficiaires du RSA a minima 300 dossiers expertisés dont 80 bénéficiaires du RSA a minima, 180 projets soutenus dont 60 bénéficiaires du RSA financés 400 emplois créés ou consolidés	<b>246 000 €</b>

#### 3) Bilans diagnostics professionnels agricoles (BDPA) :

Les objectifs de ces actions sont :

- d'améliorer l'accompagnement global et individualisé des bénéficiaires du RSA dans le secteur agricole, afin de sécuriser les parcours professionnels et conforter les entreprises,
- de renforcer la démarche de travail en réseau.

Les actions listées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental.

Structure	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles de l'Hérault (ADASEAH)</b>	20 BDPA 35 post BDPA	<b>54 099 €</b>
<b>Association de Gestion et de Comptabilité Midi Méditerranée (AGC Midi Méditerranée - CER France)</b>	2 BDPA 4 post BDPA	<b>5 700 €</b>
<b>Chambre départementale d'Agriculture</b>	10 BDPA 5 post BDPA	<b>12 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>71 799 €</b>

#### 4) Actions portées par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) :

Soutien aux réseaux de l'insertion par l'activité économique :

Structure	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Groupement d'Entreprises Sociales et Solidaires 34 (GESS 34)</b>  Action proposée aux bénéficiaires du RSA recrutés en entreprise d'insertion en articulant la mise en situation de travail et l'accompagnement socioprofessionnel de façon à favoriser à l'issue du CDDI l'accès à l'emploi ou à la formation	Ensemble des secteurs RSA de l'Hérault où sont implantées les entreprises d'insertion adhérentes au GESS 34	35	<b>21 000 €</b>

#### Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) :

Ceux-ci rassemblent des entreprises, en l'espèce, du secteur de l'aide à domicile, qui se mobilisent pour la mise en œuvre de parcours d'insertion et de qualification en faveur de publics sans emploi et en difficultés. Ils proposent à ces personnes, comme supports de la réalisation du projet professionnel, des contrats fondés sur des mises à disposition successives auprès de leurs entreprises adhérentes, mais aussi une formation individualisée et un accompagnement social adapté.

L'accompagnement socioprofessionnel dans un GEIQ s'adresse aux bénéficiaires du RSA souhaitant se qualifier pour accéder à des métiers déterminés.

Structure	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>GEIQ "DOMICILE GRAND SUD"</b>	Département	<b>21</b> accueils <b>9</b> contrats de professionnalisation <b>6</b> sorties emplois	<b>15 000 €</b>

## Chantiers d'insertion :

Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) proposent, comme supports de travail, des activités d'utilité sociale et mobilisent des moyens humains spécifiques dédiés à l'encadrement technique et à l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion. Ils embauchent des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Le dossier porté par les Jardins de Cocagne Mirabeau s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Lutte contre la Pauvreté (action du socle – fiche action n° 6 – garantie d'activité).

**Nota :** Le soutien financier du Département est tenu de respecter la réglementation européenne de la politique de la concurrence en matière d'encadrement des aides publiques aux activités dites "économiques". Au regard des dispositions de cette réglementation, certaines des actions d'insertion sociale et professionnelle proposées par les ACI sont susceptibles d'entrer dans son champ d'application.

Les montants d'aide départementale proposés ci-dessous tiennent compte des contraintes fixées par cette réglementation et en particulier par la Décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général (SIEG). Il est notamment vérifié pour chaque ACI que l'aide départementale octroyée n'entraîne pas de surcompensation financière des coûts supportés par l'ACI pour la mise en œuvre du service d'intérêt général qu'il assure.

Structure et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Avitarelle</b>  Chantier d'insertion dans le secteur de la restauration collective	Montpellierain	<b>13</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>62 000 €</b>  Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Convergences 34</b>  4 ateliers d'insertion (Erca, Artex, Interlude, la Gaminerie)	Montpellierain	<b>160</b> postes en insertion dont <b>115</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>388 485 €</b>  Sous réserve de cofinancement FSE et de l'agrément du CDIAE
<b>Convergences 34</b>  Chantier d'insertion "Ressourcerie"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>15</b> postes en insertion dont <b>9</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>30 400 €</b>  Sous réserve de cofinancement FSE et de l'agrément du CDIAE
<b>Croix Rouge Insertion</b>  Chantier d'insertion "maraîchage biologique" sur Montagnac	Biterrois Pézenas	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>35 850 €</b>  Sous réserve de cofinancement FSE et de l'agrément du CDIAE

<b>Structure et nature du projet</b>	<b>Secteur RSA</b>	<b>Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus</b>	<b>Financement du Département</b>
<b>Croix Rouge Insertion</b> Chantier d'insertion "maraîchage biologique" sur Paulhan	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>35 850 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE et de l'agrément du CDIAE
<b>Croix Rouge Insertion</b> Chantier d'insertion "maraîchage biologique" sur Bayssan	Biterrois Béziers	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>35 850 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE et de l'agrément du CDIAE
<b>Croix Rouge Insertion</b> Chantier d'insertion "environnement"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>10</b> postes en insertion dont <b>7</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>35 850 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE et de l'agrément du CDIAE
<b>Formation Cap Emploi (FORCE)</b> Chantier d'insertion "Bâtiment sur la commune de Gignac"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>81 450 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Formation Cap Emploi (FORCE)</b> Chantier d'insertion "Bâtiment sur la commune de Ganges"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>81 546 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Formation Cap Emploi (FORCE)</b> Chantier d'insertion "Bâtiment sur la commune de Paulhan"	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	<b>12</b> postes en insertion dont <b>3</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>15 000 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Groupement des Etablissements médico-sociaux du Cœur d'Hérault (GECOH)</b> Chantier d'insertion pré-qualifiant dans les métiers des services à la personne	Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup, Montpelliérain, Petite Camargue	<b>42</b> postes en insertion dont <b>24</b> pour les bénéficiaires du RSA	<b>120 000 €</b> Sous réserve de cofinancement FSE et de l'agrément du CDIAE

<b>Structure et nature du projet</b>	<b>Secteur RSA</b>	<b>Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus</b>	<b>Financement du Département</b>
<b>Ligue de l'enseignement Hérault (LEH)</b> Chantier d'insertion "Défi WEB"	Etang de Thau	14 postes en insertion au total dont 8 pour des bénéficiaires du RSA	60 000 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Ligue de l'Enseignement Hérault (LEH)</b> Chantier d'insertion "services à la personne et grande distribution" sur Sète	Etang de Thau	16 postes en insertion dont 10 pour les bénéficiaires du RSA	72 854 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Les Jardins du Caroux</b> Chantier d'insertion dans le domaine du maraîchage biologique à Bédarieux	Haut Languedoc Ouest Héraultais	9 postes en insertion dont 6 pour les bénéficiaires du RSA	60 000 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Les Jardins de Cocagne Mirabeau</b> Chantier d'insertion dans le domaine du maraîchage biologique à Fabrègues	Montpellierain	18 postes en insertion dont 13 pour les bénéficiaires du RSA	92 076 € dont 30 000 € au titre du Plan de Lutte contre la Pauvreté Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Le Passe Muraille</b> Chantier d'insertion dans le secteur des métiers du tertiaire et de la communication	Montpellierain	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	58 000 € Sous réserve de cofinancement FSE et de l'agrément du CDIAE
<b>Le Passe Muraille</b> Chantier d'insertion dans le secteur des métiers de la restauration collective	Montpellierain	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	68 200 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Passerelles Synergies</b> Chantier d'insertion sur le bassin de Thau dans le secteur du bâtiment et de l'aménagement des espaces verts	Etang de Thau	12 postes en insertion dont 9 pour les bénéficiaires du RSA	73 210 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE

Structure et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<b>Passerelles Synergies</b> Chantier d'insertion dans le domaine de l'artisanat d'art	Montpellierain	14 postes en insertion dont 10 pour les bénéficiaires du RSA	107 478 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Passerelles Synergies</b> Chantier d'insertion dans le secteur de la mécanique	Montpellierain	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	95 470 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Re Cycle et Vous</b> Chantier d'insertion "La fabr'hic à vélo" dans le domaine de la réparation et de la vente de vélos	Montpellierain	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	60 000 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Régie d'Emplois et de services du Pays de Lunel</b> Chantier d'insertion "relais enfants"	Petite Camargue	12 postes en insertion dont 8 pour les bénéficiaires du RSA	73 460 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Régie d'Emplois et de services du Pays de Lunel</b> Chantier d'insertion "valorisation du patrimoine du pays de Lunel et espaces verts"	Petite Camargue	12 postes en insertion dont 4 pour les bénéficiaires du RSA	20 000 € Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Restaurants du Cœur de l'Hérault</b> Chantier d'insertion sur Villeneuve les Maguelone "Les jardins du Cœur"	Montpellierain	15 postes en insertion dont 12 pour les bénéficiaires du RSA	36 576 € Sous réserve de cofinancement FSE et de l'agrément du CDIAE
<b>TOTAL</b>		<b>482 postes en insertion dont 318 pour les bénéficiaires du RSA</b>	<b>1 799 605 €</b>

### 5) Clauses sociales

L'objectif de l'action est de réserver des emplois aux personnes en parcours d'insertion grâce à l'activité économique engendrée par la commande publique.

Structure	Secteur RSA	Objectifs généraux	Financement du Département
-----------	-------------	--------------------	----------------------------



<b>Association pour les Personnes en Situation de Handicap (APSH 34)</b>	Département	Mission interinstitutionnelle de promotion des clauses sociales	<b>10 000 €</b> Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
--	-------------	---	---

**6) Mobilité inclusive et durable :**

Structure	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
<b>Association Pour l'Insertion par l'Economique (APIJE)</b> Plate-forme mobilité	Montpelliérain (hors Montpellier ville), Petite Camargue, Cœur d'Hérault - Pic Saint Loup	390 suivis a minima pour le conseil en mobilité, 60 personnes pour l'atelier pré code et 40 personnes pour la conduite supervisée	119 290 € <b>dont 113 290 € pour la DGA DETIE</b> 6 000 € pour la DGA AT/Mission mobilité durable Sous réserve de cofinancement FSE
<b>Association Pour l'Insertion par l'Economique (APIJE)</b> Plate-forme mobilité	Etang de Thau	100 suivis a minima pour le conseil en mobilité, 20 personnes pour l'atelier pré-code et 10 personnes pour la conduite supervisée	81 263 €
<b>Passerelles Synergies</b> Plate-forme mobilité	Montpelliérain (Montpellier ville), Cœur d'Hérault- Pic Saint Loup	200 suivis a minima pour le conseil en mobilité, 33 personnes pour l'accompagnement renforcé au permis, 20 personnes pour l'auto-école sociale	170 500 € <b>dont 164 500 € pour la DGA DETIE</b> 6 000 € pour la DGA AT/Mission mobilité durable
<b>TOTAL</b>			<b>359 053 €</b>

**7) Actions spécifiques :**

**Actions portées par le CIDFF :**

Structure et nature du projet	Secteur RSA	Suivis	Financement du Département
-------------------------------	-------------	--------	----------------------------

<p><b>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b></p> <p><b>Action "Parcours vers l'emploi de femmes victimes de violences conjugales"</b></p> <p>Il s'agit d'offrir aux femmes victimes de violences, un service "insertion/emploi" spécialisé et adapté à leurs difficultés et de soutenir l'autonomie personnelle, sociale et économique des victimes par l'accès à l'emploi.</p>	Montpellierain	Accueil de 85 femmes, 70 accompagnements dans une démarche de projet	<b>8 000 €</b>
<p><b>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b></p> <p>L'action <b>Femmes Egalité Emploi (FEE)</b> propose un accompagnement global et personnalisé des habitantes du quartier de la Mosson avec pour objectif l'emploi ou la formation.</p>	Montpellierain	70 femmes dont 27 bénéficiaires du RSA	<b>21 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>29 000 €</b>

**Action "Visuel emploi" :**

Structure et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires	Financement du Département
<p><b>ECHO VISUEL</b></p> <p>Réalisation d'ateliers vidéos de présentation de projets personnels de bénéficiaires du RSA</p>	Département	64 participants bénéficiaires du RSA a minima	<b>34 560 €</b>

**III. ACTIONS D'INSERTION SOCIALE**

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.**

Structure et nature du projet	Secteur RSA	Nombre de bénéficiaires ou résultats prévus	Financement du Département
<p><b>Léo Lagrange Méditerranée</b></p> <p>Accompagnement des bénéficiaires du RSA dans la résolution des problématiques de surendettement et information sur la prévention du surendettement</p> <p><b>Cette action est financée dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté</b> (facultatif - initiatives départementales).</p>	Cœur d'Hérault-Pic Saint-Loup, Etang de Thau, Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas	260 suivis dont 160 bénéficiaires du RSA	<b>117 875 €</b>

<b>Uni'Sons</b> Action de mobilisation socioprofessionnelle des publics artistes	Montpelliérain, Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup	42	<b>40 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>157 875 €</b>

#### IV. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Ces actions couvrent l'exercice 2022.

Structure	Secteur RSA	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>Association de Développement, d'Animation et de Gestion d'Etablissements Spécialisés (ADAGES) Espace Famille</b>	Montpelliérain	Service d'Accueil pour les Familles en Insertion (SAFI) – Plateforme garde d'enfants Ce service accueille les enfants de moins de 3 ans dont les parents allocataires du RSA reprennent une activité professionnelle, une formation, sont en période d'immersion professionnelle couverte par une convention ou créent une activité et se trouvent dans l'un des cas suivants: urgence, horaires atypiques, pas de solution de droit commun. Ce service est mobilisable sur prescription des référents uniques, opérateurs conventionnés et Pôle emploi.	<b>5 000 €</b>
<b>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)</b>	Montpelliérain	Action de soutien à la création d'activité par les femmes	<b>5 000 €</b>
<b>Comité pour une Répartition Equitable de l'Emploi et des Revenus (CREER)</b>	Montpelliérain	Action qui vise l'insertion sociale de personnes rencontrant des difficultés liées à l'isolement et/ou des problèmes relationnels	<b>38 112 €</b>
<b>Culture et Sport Solidaires</b>	Montpelliérain	Lutte contre l'exclusion sociale en favorisant l'accès à la culture et au sport de personnes et de familles en situation de précarité	<b>15 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>63 112 €</b>

## V. INCLUSION NUMERIQUE

Sur chaque territoire, les centres numériques emploi et territoires (CNET) animent sur le thème de l'emploi un lieu d'accès multimédia (LAM) central et un réseau d'accès aux technologies numériques : formation des animateurs, promotion des usages, évènements, .... Ils dynamisent le partenariat entre LAM, services insertion RSA, opérateurs de l'insertion et référents uniques.

Les dossiers proposés s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de lutte contre la pauvreté (facultatif - initiatives départementales).

Ces actions couvrent l'exercice 2022.

Structure et nature du projet	Secteur RSA	Financement du Département
<p><b>Association Pour l'Insertion par l'Economique (APIJE)</b></p> <p>Ce CNET coordonne 10 LAM en lien avec un réseau d'Espaces Publics Numériques positionnés sur les secteurs RSA Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup. Evolution en 2022 de la convention CNET avec la structuration du réseau Pass numérique, son déploiement, l'évaluation des besoins, la formation des acteurs et l'animation du réseau en continu.</p>	<p>Petite Camargue, Cœur d'Hérault – Pic Saint-Loup</p>	<p><b>23 116 €</b></p>
<p><b>Réseau Local d'Initiatives (RLI) Socio-économiques "Les Sablières"</b></p> <p>Ce CNET coordonne 8 LAM en lien avec un réseau de 8 Espaces Publics Numériques positionnés sur la Communauté de Communes de La Domitienne. La convention prévoit également le déploiement du Pass numérique sur ce secteur.</p>	<p>Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais, Biterrois Pézenas</p>	<p><b>20 000 €</b></p>
<b>TOTAL</b>		<b>43 116 €</b>

## VI. ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire rassemble des entreprises qui respectent un certain nombre de critères qui font aujourd'hui consensus : libre adhésion, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative, utilité collective ou utilité sociale du projet, mixité des financements entre ressources privées et publiques. Il s'agit en premier lieu des associations employeuses, des coopératives et des mutuelles.

Les actions déclinées ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire départemental du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**.

### 1) Grands partenariats économiques :

Ces partenariats visent à développer les relations avec le monde économique et les organisations professionnelles afin de permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder aux emplois proposés par les entreprises, de répondre aux besoins en main d'œuvre des secteurs en tension et de mettre en œuvre des actions ciblées de lutte contre les exclusions.

Structure	Objectifs généraux	Financement du Département

<p><b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault (CMA 34)</b></p>	<p>Visite des plateaux techniques des opérateurs ACA, AME, AOP, IAE de la CMA34, puis orientation par les opérateurs conventionnés des personnes ayant un projet professionnel relevant des métiers suivants : pâtisserie, coiffure, nettoyage et esthétique.</p> <p>1<sup>er</sup> parcours : découverte des métiers pour valider un projet professionnel.</p> <p>Ce dispositif s'adresse aux personnes souhaitant travailler dans le secteur de l'artisanat en tant que chef d'entreprise ou salarié mais n'ayant pas de compétences reconnues d'où une intégration en formation rapide (janvier à juin) pour une durée de 2 jours (7h/jour) avec à la clé un bilan du projet professionnel.</p> <p>2<sup>ème</sup> parcours : validation des prérequis professionnels</p> <p>En faveur des personnes souhaitant travailler dans le secteur de l'artisanat en tant que chef d'entreprise ou salarié pouvant justifier d'un diplôme dans le métier ou une expérience professionnelle. Intégration de janvier à décembre d'une durée d'un jour de test pour vérifier les compétences de base et la mise en situation sur plateau technique avec à la clé une validation des pré-requis métiers avec fiche de synthèse.</p>	<p><b>19 000 €</b></p>
<p><b>Union des entreprises de proximité de l'Hérault (U2P)</b></p>	<p>Groupement solidaire avec la CAPEB, la CGAD, l'UNAMS dans le cadre d'une convention globale</p> <p>Solidarité territoriale et accès des personnes aux services de proximité</p> <p>Mobilisation du réseau des artisans (Promotion des métiers, visites d'entreprises et immersions au CFA de Sète)</p> <p>Accueil et accompagnement des BRSA</p> <p>Conseils aux porteurs de projets</p> <p>Appui des BRSA employés en ateliers ou chantiers d'insertion</p> <p>Organisation d'événements (Forums, journées, ...)</p> <p>21 immersions entreprises des allocataires RSA</p> <p>12 allocataires placés en emploi (contrats d'une durée supérieure ou égale à 6 mois)</p> <p>20 entreprises accompagnées dans les clauses sociales</p> <p>La CAPEB s'occupe de la partie "Métiers du Bâtiment"</p> <p>la CGAD s'occupe de la partie "Métiers de Bouche"</p> <p>L'UNAMS s'occupe de la partie "Métiers de services"</p>	<p><b>90 734 €</b></p>
<p><b>TOTAL</b></p>		<p><b>109 734 €</b></p>

## 2) Têtes de réseau :

Dans le cadre des actions conduites en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Hérault, le Département s'appuie sur les structures, têtes de réseau, avec lesquelles il engage un conventionnement depuis plusieurs années. Dans le contexte actuel, l'ESS apparaît de plus en plus comme un potentiel alternatif de création d'activités non délocalisables et d'emplois dans les territoires ruraux.

Pour le Département, ce secteur est celui qui porte sur le terrain les politiques d'insertion et de solidarités pour lesquelles il est chef de file, défend le développement durable, expérimente des modèles de gouvernance démocratique et qui, plus généralement, porte l'ambition d'une économie plus humaine qui profite à tous.

Structure	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs Occitanie (CRGE)</b>	5 actions sont prévues : - la promotion de l'outil "groupement d'employeurs (GE)" dans le Département de l'Hérault, - l'accompagnement des GE (phase de démarrage, développement et consolidation des GE existants, regroupements), - la professionnalisation des GE (former les gestionnaires des GE, animer le club des GE), - la mutualisation des GE et des outils à partager, - l'anticipation et l'observation (animation de l'observatoire régional et production de données concernant l'Hérault), la réalisation d'études prospectives, le suivi des embauches de publics spécifiques dans les GE (bénéficiaires du RSA, handicapés).	<b>13 500 €</b>
<b>Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Occitanie</b>	3 axes sont prévus : - l'animation territoriale et le développement des dynamiques territoriales en ESS, - l'observatoire régional de l'ESS (ORESS), - le mois de l'ESS 2022, 16 <sup>ème</sup> édition.	<b>9 000 €</b>
<b>Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE Hérault)</b>	2 axes sont prévus : - la mobilisation et l'accompagnement des entreprises (vie du réseau) : coordination et animation de la plateforme RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) : - les actions "Emploi" : 200 allocataires du RSA participants à au moins un événement et un atelier dans le cadre des actions "Métiers" et "Conviviales", 6 sorties en emplois/formations et 15 mises en parcours de bénéficiaires du RSA, la sensibilisation aux métiers de la filière du numérique.	<b>90 000 €</b>
<b>Fédération des Entreprises d'Insertion Languedoc Roussillon Midi Pyrénées</b>	Réseau de soutien des entreprises d'insertion, son objectif est de promouvoir le modèle économique et social de l'entreprise d'insertion (EI) et de l'entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), de les représenter et de les accompagner dans leur développement ou consolidation.	<b>32 000 €</b>

Structure	Objectifs généraux	Financement du Département
<b>Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives (URSCOP) du Languedoc Roussillon</b>	3 axes sont prévus : - l'animation territoriale auprès des acteurs de l'ESS et du développement territorial, - la participation du Département au jury de sélection des appels à projets de l'incubateur, - l'animation du réseau des coopératives : 70 SCOP et SCIC dans l'Hérault, avec le maintien et la consolidation, notamment en milieu rural des 774 emplois coopératifs et non délocalisables du département et l'accompagnement renforcé au développement des entreprises d'insertion en coopérative.	<b>36 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>180 500 €</b>

## VII. MODIFICATION DES MODELES-TYPES DE CONVENTIONS CONCLUES DANS LE CADRE DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA

La Commission permanente du 15 février 2021 a validé des modèles-types de conventions d'objectifs qui fixent le cadre de travail juridique, administratif, financier et technique commun à la plupart des actions collectives en matière d'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA.

Une actualisation régulière des supports juridiques par le biais desquels le Département contractualise avec ses partenaires est nécessaire.

La mise en œuvre de la nouvelle offre d'insertion initiée lors du lancement des appels à projets "Parcours CREA" ainsi que le travail mené sur la mise en compatibilité des dispositifs départementaux d'aides avec la réglementation européenne sur les "aides d'Etat" nous conduit à adapter ces supports juridiques, notamment sur la partie financière et sur les outils d'évaluation.

Ainsi, il vous est proposé de valider les modèles-types de conventions actualisés et joints en annexe au présent rapport, concernant :

- Convention relative au financement d'une action PARCOURS CREA "Module d'Orientation Créa"
- Convention relative au financement d'une action PARCOURS CREA "Conseil au Projet et Poursuite d'Activité Rémunératrice pour Travailleurs Indépendants : C-PARTI"
- Convention relative au financement d'une action PARCOURS CREA : "Accompagnement de projets par le Test d'activité"
- Convention relative au financement d'une action "d'évaluation du positionnement professionnel des porteurs de projets artistiques et culturels"
- Convention relative au financement d'une action "d'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre d'un chantier d'insertion"
- Convention relative au financement d'une action "d'accueil, d'information, d'orientation et de développement social local"
- Convention relative au financement d'une action "d'accompagnement socio-professionnel dans le cadre d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)" ou "d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA dans une entreprise d'insertion adhérente au Groupement d'Entreprises Sociales et Solidaires (GESS) 34"
- Convention au titre d'une subvention de fonctionnement
- Convention d'objectifs "Economie Sociale et Solidaire / Têtes de réseau"

**Après en avoir délibéré**

La Commission permanente décide à l'unanimité :

**1) d'approuver l'attribution des subventions et participations aux organismes ci-après :**

Structures	Montant
ADASEAH - BDPA	54 099 €
ADIE	30 000 €
AGC Midi Méditerranée / CER France - BDPA	5 700 €
AIRDIE	246 000 €
APIJE - RU	217 253 €
APIJE – mobilité 1	113 290 €
APIJE – mobilité 2	81 263 €
APSH 34	10 000 €
BGE Sud-Ouest - Service Amorçage de Projet	12 000 €
CCAS Béziers	143 270 €
Chambre d'Agriculture – BDPA	12 000 €
CHRS Avitarelle	62 000 €
CIAS Lodévois Larzac	24 500 €
CIAS– SIVOM du Pays de Pézenas	32 480 €
CIDFF– PVE	8 000 €
CIDFF – FEE	21 000 €
CREER	38 112 €
Convergences 34 (4 ateliers)	388 485 €
Convergences 34 (Ressourcerie)	30 400 €
Croix Rouge Insertion (Montagnac)	35 850 €
Croix Rouge Insertion (Paulhan)	35 850 €
Croix Rouge Insertion (Bayssan)	35 850 €
Croix Rouge Insertion (Environnement)	35 850 €
ECHO VISUEL	34 560 €
FORCE (Paulhan)	15 000 €
FORCE (Gignac)	81 450 €
FORCE (Ganges)	81 546 €
GECOH	120 000 €
GEIQ DOMICILE GRAND SUD	15 000 €
GESS 34	21 000 €
ISSUE	419 544 €
Jardins du Caroux	60 000 €
Ligue de l'Enseignement Hérault (LEH) Défi web	60 000 €
Ligue de l'Enseignement Hérault (LEH) Sète	72 854 €
Passerelles Synergies - Mobilité	164 500 €
Le Passe Muraille (Tertiaire)	58 000 €
Le Passe Muraille (Restauration)	68 200 €
Passerelles synergies (Bassin de Thau)	73 210 €
Passerelles synergies (Artisanat d'art)	107 478 €
Passerelles synergies (Mécanique)	95 470 €
Re cycle et vous	60 000 €
Régie d'Emplois et de Services Pays de Lunel (Relais Enfants)	73 460 €
Régie d'Emplois et de Services Pays de Lunel (Valorisation patrimoine Pays de Lunel)	20 000 €
Restaurants du Cœur de l'Hérault	36 576 €
RDL (Régie de Développement Local)	104 000 €
Uni'sons	40 000 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>3 555 100 €</b>

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires seront inscrits au projet de budget de l'exercice 2022, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o001 (actions collectives)



insertion), Enveloppe 20P072E16 (AE 2022) et Natanas-imputations comptables 708–017/6568/561 et 710-017/6568/564.

Structures	Montant
ADAGES Espace Familles	5 000 €
CIDFF - subvention	5 000 €
Culture et sport solidaires 34	15 000 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>25 000 €</b>

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2022, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o001 (actions collectives insertion), Enveloppe 20P072E17 (AE Subv 2022) et Natana-imputation comptable 743-017/6574/561.

Structures	Montant
APIJE CNET	23 116 €
ARIAC - test	23 000 €
AXENTS – C Parti	150 600 €
BGE Ouest Hérault - C Parti	130 965 €
BGE Sud-Ouest - MOC	26 169 €
BGE Sud-Ouest - C Parti	207 632 €
Carrière et Formation FM - MOC	164 676 €
Carrière et Formation FM - C Parti	86 620 €
Chambre d'Agriculture - C Parti	26 993 €
Chambre de métiers 34 - MOC	121 904 €
Context'art – C Parti	149 762 €
Context'art – test	50 000 €
CREALEAD – MOC	85 000 €
CREALEAD – test	35 000 €
IFAD SCOP – C Parti	88 391 €
IFAD SCOP – MOC	43 718 €
Les Jardins de Cocagne Mirabeau	92 076 €
Léo Lagrange Méditerranée	117 875 €
Profession Sport et Loisirs 34 – C Parti	17 000 €
Profil Emploi - C Parti	204 812 €
Renaissance 34 - MOC	26 000 €
RLI Les Sablières CNET	20 000 €
RLI Les Sablières – C Parti	38 000 €
RLI Les Sablières – MOC	26 100 €
RLI Les Sablières – test	11 667 €
Terres vivantes - C Parti	76 152 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>2 043 228 €</b>

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires seront inscrits au projet de budget primitif de l'exercice 2022, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o005 (stratégie pauvreté), Enveloppe 20P072E16 (AE Mil 2022), Natana-imputation comptable 710-017/6568/564 et Enveloppe 20P072E17 (AE Subv 2022), Natana-imputation comptable 733-65/6574/91.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault	19 000 €
CRESS OCCITANIE	9 000 €
CRGE OCCITANIE	13 500 €
FACE HERAULT	90 000 €
FEDERATION DES EI LR MP	32 000 €
U2P	90 734 €
URSCOP LR	36 000 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>290 234 €</b>

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires seront inscrits au projet de budget de l'exercice 2022, sur le Programme 20P012 (économie sociale et solidaire), Opération 20P012o001 (économie sociale et solidaire), Enveloppe 20P012E12 (AE subv 2022) et Natana-imputation comptable 733-65/6574/91 et 1281-65/65736/91.

APIJE	6 000 €
PASSERELLES SYNERGIES	6 000 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>12 000 €</b>

Les crédits de paiement nécessaires seront inscrits au projet de budget primitif de l'exercice 2022, sur le Programme 20P084 (mobilité), Opération 20P084o002 (actions diverses), Enveloppe 20P084E03 (EPF, DF Subv annuel) et Natana-imputation comptable 703-65/6568/88, gérés par la Mission mobilité durable à la DGAAT.

2) **d'approuver les termes des modèles-types des conventions** à intervenir avec les structures présentées au rapport tels qu'annexés au présent rapport, relatives :

- Convention relative au financement d'une action PARCOURS CREA "Module d'Orientation Créa"
- Convention relative au financement d'une action PARCOURS CREA "Conseil au Projet et Poursuite d'Activité Rémunératrice pour Travailleurs Indépendants : C-PARTI"
- Convention relative au financement d'une action PARCOURS CREA : "Accompagnement de projets par le Test d'activité"
- Convention relative au financement d'une action "d'évaluation du positionnement professionnel des porteurs de projets artistiques et culturels"
- Convention relative au financement d'une action "d'accompagnement socioprofessionnel dans le cadre d'un chantier d'insertion"
- Convention relative au financement d'une action "d'accueil, d'information, d'orientation et de développement social local"
- Convention relative au financement d'une action "d'accompagnement socio-professionnel dans le cadre d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)" ou "d'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA dans une entreprise d'insertion adhérente au Groupement d'Entreprises Sociales et Solidaires (GESS) 34"
- Convention au titre d'une subvention de fonctionnement
- Convention d'objectifs "Economie Sociale et Solidaire / Têtes de réseau"

3) **d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer**, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir avec les structures présentées à la délibération conformément aux modèles-types délibérés lors de la même séance ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288879-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/E/101

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :                   Pôle des politiques d'insertion : Programmation 2022 des actions d'insertion au titre des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/E/101 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Département, partenaire des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) depuis leur démarrage, poursuit son soutien à ces dispositifs tout en continuant sa réflexion sur le renforcement de ses propres politiques territorialisées.

Les PLIE ont pour objectifs :

- d'insérer durablement dans l'emploi les personnes en difficultés,
- de coordonner toutes les compétences disponibles et nécessaires,
- de mobiliser les entreprises pour multiplier les chances de réinsertion.

A cette fin, ces programmes s'appuient principalement sur des chantiers d'insertion, des actions de sensibilisation aux métiers et des formations dans les secteurs en tension.

Le présent rapport a pour objet d'examiner les dossiers détaillés ci-après.

### **I. CONVENTIONS PARTENARIALES AVEC LES PLIE RELATIVES A DES ACTIONS D'ANIMATION TERRITORIALE, DE COORDINATION DU PARTENARIAT LOCAL ET D'ORIENTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA**

Ces conventions partenariales ont pour objet de prévoir les obligations réciproques des quatre PLIE : Est Héraultais, Haut Languedoc et Vignobles (RDL), Béziers Méditerranée Insertion Emploi, Hérault Méditerranée et du Département de l'Hérault en matière :

- d'orientation des allocataires du RSA et, le cas échéant, de leur conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, soumis "aux droits et devoirs" ayant signé un contrat d'engagements réciproques (CER) et bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre d'un parcours PLIE,
- de mise en œuvre, de financement, de suivi d'une action d'animation territoriale et de coordination du partenariat dans le cadre d'un PLIE, au profit des publics ci-dessus mentionnés.

L'objectif général est notamment de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi durable des personnes à travers un accompagnement renforcé, individualisé et de proximité.

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022** et font l'objet d'une demande de cofinancement FSE.

Organisme	Nombre d'équivalents temps plein	Secteur RSA	Financement du Département
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	2,10	Biterrois Pézenas	30 000 €
PLIE Est Héraultais	3,69	Petite Camargue	65 000 €
Béziers Méditerranée Insertion Emploi	1,72	Biterrois Béziers	30 000 €
Régie de Développement Local (RDL)	1,86	Biterrois Béziers, Haut Languedoc Ouest Héraultais	63 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>188 000 €</b>

## II. PROGRAMMATIONS 2022 – ACTIONS TERRITORIALISEES

Les actions déclinées ci-dessous couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022** hormis le chantier d'insertion CABEME 2 porté par Passerelles Synergies dans le cadre de la programmation du PLIE Béziers Méditerranée dont la durée est fixée à 9 mois, du **1<sup>er</sup> février au 31 octobre 2022**.

### 1) Programmation 2022 – Territoire du PLIE Hérault Méditerranée

Organisme	Thématique	Résultats attendus	Financement du Département
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Référent de parcours PLIE	<b>15</b> bénéficiaires du RSA sous CER-PLIE a minima	<b>5 000 €</b> Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
CCAS d'Agde	Référent de parcours PLIE	<b>25</b> bénéficiaires du RSA sous CER-PLIE a minima	<b>5 000 €</b> Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
SIVOM-CIAS Pays de Pézenas	Référent de parcours PLIE	<b>25</b> bénéficiaires du RSA sous CER-PLIE a minima	<b>5 000 €</b> Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	Ateliers vers l'emploi	<b>10</b> bénéficiaires du RSA sous CER-PLIE a minima	<b>10 000 €</b>
Ligue de l'Enseignement Hérault (LEH)	Chantier d'insertion dans le domaine des services à la personne et de la grande distribution sur la commune d'Agde	<b>14</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour des bénéficiaires du RSA a minima	<b>74 000 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>TOTAL</b>			<b>99 000 €</b>

## 2) Programmation 2022 – Territoire du PLIE Haut Languedoc et Vignobles

Organisme	Thématique	Résultats attendus	Financement du Département
<b>Régie de développement local (RDL)</b>	4 référents de parcours PLIE	<b>160</b> bénéficiaires du RSA sous CER-PLIE a minima	<b>75 000 €</b> Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
<b>Régie de développement local (RDL)</b>	Appui au bilan et/ou au projet professionnel	<b>40</b> bénéficiaires du RSA sous CER-PLIE a minima	<b>35 000 €</b> Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
<b>Passerelles Synergies</b>	Chantier d'insertion dans le domaine de la réhabilitation du patrimoine sur les communes de Creissan et Puissalicon	<b>12</b> postes en insertion dont <b>6</b> pour des bénéficiaires du RSA a minima	<b>70 000 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Ligue de l'Enseignement Hérault (LEH)</b>	Chantier d'insertion dans le domaine des services à la personne et de la grande distribution sur la commune de Roujan	<b>19</b> postes en insertion dont <b>11</b> pour des bénéficiaires du RSA a minima	<b>76 750 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>TOTAL</b>			<b>256 750 €</b>

## 3) Programmation 2022 - Territoire du PLIE Béziers Méditerranée

Organisme	Thématique	Résultats attendus	Financement du Département
<b>Passerelles Synergies</b>	Chantier d'insertion dans le domaine de la restauration sur la commune de Béziers	<b>10</b> postes en insertion dont <b>5</b> pour des bénéficiaires du RSA a minima	<b>74 320 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Croix Rouge Insertion</b>	Chantier d'insertion permanent maraîchage biologique sur Valros	<b>12</b> postes en insertion dont <b>8</b> pour les bénéficiaires du RSA a minima	<b>35 850 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE

Organisme	Thématique	Résultats attendus	Financement du Département
<b>Passerelles Synergies</b>	Chantier d'insertion dans le domaine du bâtiment sur les communes de Cers et Villeneuve-Les-Béziers	<b>12</b> postes en insertion dont <b>6</b> pour les bénéficiaires du RSA a minima	<b>55 500 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>Passerelles Synergies</b>	Chantier d'insertion dans le domaine du bâtiment sur la commune de Valras Plage	<b>12</b> postes en insertion dont <b>6</b> pour les bénéficiaires du RSA a minima	<b>41 700 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE
<b>TOTAL</b>			<b>207 370 €</b>

#### 4) Programmation 2022- Territoire du PLIE Est Héraultais

Organisme	Thématique	Résultats attendus	Financement du Département
<b>PLIE Est Héraultais</b>	Référents de parcours PLIE	<b>70</b> bénéficiaires du RSA sous CER-PLIE a minima	<b>45 000 €</b> Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
<b>Passerelles Synergies</b>	Chantier d'insertion dans le domaine du bâtiment sur Lansargues et Valergues	<b>12</b> postes dont <b>6</b> pour des bénéficiaires du RSA a minima	<b>33 000 €</b> Sous réserve de l'agrément du CDIAE Ce dossier fait l'objet d'une demande de cofinancement FSE
<b>TOTAL</b>			<b>78 000 €</b>

**Nota :** Le soutien financier du Département est tenu de respecter la réglementation européenne de la politique de la concurrence en matière d'encadrement des aides publiques aux activités dites "économiques". Au regard des dispositions de cette réglementation, certaines des actions d'insertion sociale et professionnelle proposées par les ACI sont susceptibles d'entrer dans son champ d'application.

Les montants d'aide départementale proposés ci-dessus tiennent compte des contraintes fixées par cette réglementation et en particulier par la Décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général (SIEG). Il est notamment vérifié pour chaque ACI que l'aide départementale octroyée n'entraîne pas de surcompensation financière des coûts supportés par l'ACI pour la mise en œuvre du service d'intérêt général qu'il assure.

#### Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité :

**1) d'approuver l'attribution des participations aux organismes ci-après :**

Communauté Agglomération Hérault Méditerranée (Animation)	30 000 €
PLIE Est Héraultais (Animation)	65 000 €
Béziers Méditerranée Insertion Emploi (Animation)	30 000 €
Régie de Développement Local (Animation)	63 000 €
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée (Référénts de parcours)	5 000 €
CCAS Agde (Référénts de parcours)	5 000 €
SIVOM-CIAS Pays de Pézenas (Référénts de parcours)	5 000 €
Communauté Agglomération Hérault Méditerranée (Ateliers vers l'emploi)	10 000 €
Ligue de l'Enseignement Hérault (Services à la personne Agde)	74 000 €
Régie de Développement Local (Référénts de parcours)	75 000 €
Régie de Développement Local (Appui au bilan)	35 000 €
Passerelles Synergies (Réhabilitation patrimoine)	70 000 €
Ligue de l'Enseignement Hérault (Services à la personne Roujan)	76 750 €
Passerelles Synergies (Restauration)	74 320 €
Croix Rouge Insertion (Maraîchage Valros)	35 850 €
Passerelles Synergies (Bâtiment CABEME 1)	55 500 €
Passerelles Synergies (Bâtiment CABEME 2)	41 700 €
PLIE Est Héraultais (Référénts de parcours)	45 000 €
Passerelles Synergies (Lansargues et Valergues)	33 000 €
<b>Soit un montant total de</b>	<b>829 120 €</b>

Les crédits d'autorisation d'engagement nécessaires seront inscrits au projet de budget départemental de l'exercice 2022, sur le Programme 20P072 (actions d'insertion), Opération 20P072o001 (actions collectives insertion), Enveloppe 20P072E16 (AE Mil 2022) et Natana-imputation comptable 710-017/6568/564.

**2) d'approuver les termes modèles-types des conventions tels qu'annexés à la présente délibération, concernant la :**

- Convention partenariale avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) XX relative à une action d'animation territoriale, de coordination du partenariat local et d'orientation des allocataires du RSA
- Convention relative au financement d'une action de LIBELLEACTION dans le cadre du Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)
- Convention relative au financement d'une action "d'accompagnement socioprofessionnel au sein d'un chantier d'insertion dans le cadre du plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE)"

**3) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Hérault, les conventions à intervenir avec les structures présentées au rapport selon les modèles-types approuvés lors de cette même séance, ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à l'exécution de ces décisions.**

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288930-DE-1-1



---

## Délibération n°CP/131221/E/102

---

La commission permanente,  
réunie en Salon Jean Bène - Hôtel du Département - Montpellier le 13 décembre 2021  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Développement touristique - Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze :  
acompte sur participation statutaire 2022**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° CP/131221/E/102 du Président à la commission permanente,  
Vu la délégation n° à la commission permanente autorisée par délibération du conseil départemental de l'Hérault.

Le Schéma Départemental du Développement du Tourisme et des Loisirs (SDDTL) 2018–2021 comporte trois orientations :

- Orientation 1 : Renforcer l'attractivité de notre destination : valoriser nos paysages, développer notre qualité d'accueil et partager notre culture
- Orientation 2 : Affirmer nos valeurs pour gagner des parts de marché dans la compétition des destinations méditerranéennes
- Orientation 3 : Rechercher la réussite collective de ces objectifs.

Le Département poursuit son appui aux structures porteuses des démarches "Grand Site de France".

Dans ce cadre, il vous est proposé d'examiner la demande, détaillée ci-après, du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Depuis 2005, le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze assure la gestion de l'ensemble du site. Il assure la coordination et la mise en cohérence des actions des collectivités du Grand Site et fait le lien entre les niveaux local, régional et national.

Le Syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze a prévu d'examiner son budget primitif pour l'année 2022, le 8 novembre 2021. Pour faire face à des contraintes de trésorerie en début d'année, le Syndicat mixte sollicite le Département en vue du versement, dès janvier 2022, d'un acompte sur la participation statutaire, sans attendre le vote du budget primitif de l'exercice 2022 par le Département de l'Hérault.

Cet acompte, d'un montant de 25 % maximum, est calculé sur la base de la participation statutaire votée et affectée en 2021 par le Département de l'Hérault à hauteur de 159.440,60 €.

Ainsi, il vous est proposé que le Département l'Hérault verse au Syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze, 25 % de la participation statutaire 2021, soit 39.860,15 € à l'ouverture du budget de l'exercice 2022.

Le solde de 75 % sera versé après le vote du projet de budget primitif de l'exercice 2022 par le Département.



## Après en avoir délibéré

La Commission permanente décide à l'unanimité, étant précisé que Marie Passieux ne prend part ni au débat ni au vote :

- de verser au Syndicat mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze à l'ouverture du budget de l'exercice 2022 du Département, un acompte de 39.860,15 € représentant 25 % maximum de la participation statutaire votée et affectée en 2021 par le Département de l'Hérault à hauteur de 159.440,60 € ; étant précisé que le crédit de paiement nécessaire sera prélevé sur le programme 20P075 (développement touristique), opération 20P075o001 (structures et organismes), enveloppe 20P075E02 (EPF, Dép. Fct annuel) et natana-imputation comptable 686-65/6561/61 ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Réceptionné par la préfecture le : 14 décembre 2021  
Publié et certifié exécutoire le : 14 décembre 2021  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20211213-288931-DE-1-1





# Avis de mise à disposition du public Du Recueil des Actes Administratifs

Direction générale des services  
Mission Pilotage Stratégique  
Service de l'Assemblée

Conformément aux articles L.3131-1 et R.3131-1 code général des collectivités territoriales,

**Le recueil des actes administratifs n°1 relatif à la séance qui s'est tenue le lundi 13 décembre 2021 (commission permanente n°1 de l'exercice 2022) est mis à la disposition du public à compter de ce jour.**

Il peut être consulté au Service de l'Assemblée. (Bâtiment JK, bureau n°1603).

Signé,

**Affiché sur le panneau d'annonces officielles  
du Conseil départemental de l'Hérault**

**Pour le Président et par délégation,**

Le **14 DEC. 2021**

**Pascal PERRISSIN, Directeur Général des  
Services**